GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES : ANALYSE DE SON EFFICACITÉ AU BURKINA FASO

Par Amélie St-Amant-Ringuette

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Monsieur Jean-Pierre Pelletier

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SOMMAIRE

Mots-clés: Gestion participative, gestion des ressources naturelles, Burkina Faso, participation locale, gouvernance locale, décentralisation, acteurs locaux

La participation de la population civile gagne en importance dans bon nombre de sociétés à travers le monde. L'incapacité de l'administration publique à gérer efficacement le développement des communautés amène les mouvements citoyens et les populations locales à s'impliquer davantage, notamment dans la gestion des ressources naturelles. La décentralisation des pouvoirs renforce cette participation citoyenne et les capacités des acteurs locaux. Dans ce contexte, la gestion participative des ressources naturelles est devenue un outil très populaire dans les projets de développement, notamment en Afrique de l'Ouest. Dépendant des ressources forestières pour son approvisionnement en énergie, le Burkina Faso a été un pays pionnier quant à l'expérimentation de l'approche participative. C'est d'abord à travers des forêts villageoises que sont apparues les premières formes de participation des populations locales dans la gestion des ressources naturelles. Ce type d'approche a évolué et, au-delà d'une simple implication des populations locales, elle se définit aujourd'hui par la mise en place d'un partenariat et par une concertation de toutes les parties prenantes concernées à chacune des étapes de gestion.

Considérant les opportunités qu'amène ce type de gestion dans le cadre du processus de décentralisation en cours, l'objectif de l'essai est de déterminer si la gestion participative des ressources naturelles est réellement viable au Burkina Faso. Deux études de cas, soit un projet de gouvernance locale des ressources forestières et un programme de développement rural, permettent d'étudier la question en évaluant si ce type de gestion favorise une réelle participation locale et améliore les conditions de vie des populations. L'analyse permet de faire ressortir les caractéristiques déterminantes de la gestion participative des ressources naturelles au Burkina Faso et de formuler quelques recommandations pour en faciliter la mise en œuvre.

Dans le cadre du processus national de décentralisation, les communes, soit des regroupements de plusieurs villages, sont considérées comme les instances de gouvernance locale les plus appropriées pour coordonner l'approche participative. Un accent particulier doit être mis sur l'aspect juridique et sur la pertinence des espaces de concertation. Enfin, la valorisation de l'entrepreneuriat local peut permettre une plus grande autonomisation des populations locales.

REMERCIEMENTS

Cet essai est dédié à tous ceux qui m'ont accompagnée à travers ces quelques mois de travail. Merci de m'avoir endurée, supportée, encouragée et d'avoir toléré mon manque de disponibilité.

Tout d'abord, un grand merci à mon directeur Jean-Pierre Pelletier pour sa patience, sa compréhension, ses encouragements et son intérêt pour mon sujet qui m'ont poussée à avancer malgré les difficultés. Merci d'avoir eu les mots justes pour me motiver jusqu'à la fin.

Un merci particulier à M. Sankara et à Mme Dima auprès de qui j'ai puisé toute mon inspiration. Vous avez été des guides hors pair, inspirants, m'ayant amenée à croire en la possibilité de créer un monde meilleur par les populations locales. Merci de m'avoir si généreusement donné de votre temps pour me partager une partie de votre réalité. Cet essai n'aurait pu être possible sans vous.

À mes parents qui m'ont permis d'arriver où j'en suis aujourd'hui. Merci d'avoir mis toutes ces opportunités sur ma route et de m'avoir constamment encouragée à me dépasser. Cet essai et la fin de mes études sont aussi le fruit de vos efforts. Merci de m'accueillir encore et encore à la maison entre chacun de mes épisodes nomades.

Merci aux Belges de la fin du monde pour avoir été les meilleurs collègues d'étude que l'on ne peut rêver. Du 1024 à la maison jaune, en passant par les Blindés, Skype, l'appartement de Mymy ou la cuisine de Nunu, vous avez été ma source de santé mentale jusqu'à la fin de cette maîtrise.

Une pensée particulière et un grand merci à Mar pour m'avoir fourni un havre de paix à travers les coupures de courant et les températures suffocantes de Ouagadougou. Ta sérénité et nos causeries quotidiennes m'ont permis d'apprécier la morosité des journées de rédaction. Bonne chance pour la suite, je pense à toi.

Merci du fond du cœur à Sabrina Cholette pour ta lecture et pour m'avoir si justement conseillée dans mon sprint final. Merci pour ta flexibilité et ton efficacité, je t'en suis trop reconnaissante.

Enfin, merci à Karim d'être là pour moi, tout simplement. Tu m'as inspirée beaucoup plus que tu ne pourrais l'imaginer, jusqu'au choix même de mon cadre d'étude. Merci de m'avoir encouragée, de m'avoir accompagnée à travers le Burkina Faso et d'avoir enduré mon humeur parfois difficile sans toujours comprendre où me mèneraient ces éternelles journées de travail. Merci de ta patience et de ta compréhension. C'est fini et ce travail te revient tout autant.

TABLE DES MATIÈRES

IN	ITRODU	CTION	1
1.	CADI	RE THÉORIQUE DE LA GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES	4
	1.1	Théorie de la participation et approches conceptuelles	4
	1.1.1	Participation citoyenne et participation publique	4
	1.1.2	Émergence d'une démocratie participative	6
	1.1.3	Renforcement de la gouvernance locale	7
	1.1.4	Décentralisation : processus favorisant la participation des populations locales	7
	1.1.5	La participation comme mécanisme dans la GRN	9
	1.1.6	Intégration de la participation dans le cadre législatif de la GRN	9
	1.2	Fondements théoriques de la GPRN	10
	1.2.1	Définitions de la GPRN	11
	1.2.2	Intégration des concepts sous-jacents pour une meilleure compréhension	11
	1.2.3	Acteurs impliqués : rôles déterminants pour une GPRN effective	13
	1.2.4	Mise en œuvre de la GPRN : une stratégie d'intervention adaptable	14
2.	MISE	EN CONTEXTE DE LA GPRN AU BURKINA FASO	19
	2.1	Portrait du Burkina Faso	19
	2.1.1	Situation géographique	19
	2.1.2	Situation socioéconomique	20
	2.1.3	Situation environnementale	23
	2.2	La GRN au Burkina Faso : entre traditions et modernité	25
	2.2.1	Historique de la GRN : une époque coloniale qui a laissé sa marque	25
	2.2.2	Gestion des ressources forestières, pionnière de la GPRN	26
	2.2.3	Gestion des ressources foncières et accès à la terre	28
	2.2.4	Autres textes législatifs liés à la GRN	29
	2.2.5	Inadéquation entre législation moderne et droit traditionnel	29
	2.3	Vers une gouvernance locale des ressources naturelles	30
	2.3.1	Évolution de la participation locale dans la GRN au Burkina Faso	30
	2.3.2	Processus national de décentralisation	31
	2.4	Parties prenantes impliquées dans la GRN au Burkina Faso	32
	2.4.1	Autorité coutumières ou traditionnelles	32
	2.4.2	Administration publique déconcentrée de l'État	33
	2.4.3	Collectivités territoriales décentralisées	34

	2.4.4	Organisations de la société civile	35
	2.4.5	Partenaires techniques et financiers	35
3.	ÉTUDES	DE CAS DE GPRN AU BURKINA FASO	36
	3.1 Mé	thodologie de recherche	36
	3.1.1	Sélection des deux études de cas	36
	3.1.2	Réalisation des entrevues	37
	3.1.3	Objectif de l'étude de cas	39
	3.2 Pro	jet de gouvernance locale des ressources forestières	39
	3.2.1	Localisation de la zone d'intervention et mise en contexte	40
	3.2.2	Historique de la mise en œuvre	43
	3.2.3	Parties prenantes de la GPRN et nouvelles structures organisationnelles	44
	3.2.4	Résultats obtenus	45
	3.2.5	Suivi et évaluation	46
	3.2.6	Forces et faiblesses	47
	3.3 Pro	gramme de développement rural durable	48
	3.3.1	Localisation de la zone d'intervention et mise en contexte	48
	3.3.2	Historique de la mise en œuvre	50
	3.3.3	Parties prenantes de la GPRN et nouvelles structures organisationnelles	52
	3.3.4	Résultats obtenus	53
	3.3.5	Suivi et évaluation	56
	3.3.6	Forces et faiblesses	57
4.	ANALYS	E DE LA VIABILITÉ DE LA GPRN AU BURKINA FASO	59
	4.1 App	olicabilité de la démarche théorique de la GPRN au Burkina Faso	59
	4.1.1	Présentation de la grille d'analyse	60
	4.1.2	Justification des résultats d'analyse	61
	4.1.3	Bilan d'analyse	67
	4.2 Per	formance de la GPRN dans une perspective d'amélioration des conditions de v	/ie69
	4.2.1	Présentation de la grille d'analyse	69
	4.2.2	Justification des résultats d'analyse	71
	4.2.3	Bilan d'analyse	76
	4.3 Per	tinence de la GPRN dans le processus de décentralisation au Burkina Faso	78
	4.3.1	Forces	78
	4.3.2	Faiblesses	78
	4.3.3	Opportunités	79

	4.3.	.4 Contraintes	80
	4.4	Caractéristiques déterminantes pour une mise en œuvre de la GPRN au Burki	na Faso82
	4.4.	.1 Participation réelle des populations	82
	4.4.	.2 Synergie locale de développement	83
	4.4.	.3 Structures de gestion locales autonomes et représentatives	84
	4.4.	.4 Cadre législatif efficace et pertinent	85
	4.4.	.5 Décentralisation de la GRN effective	85
	4.4.	.6 Intégration des concepts sous-jacents	86
5.	REC	COMMANDATIONS	87
	5.1	Réelle appropriation de la GRN par les communes	87
	5.2	Cadre juridique approprié	88
	5.3	Espaces de concertation structurés	89
	5.4	Valorisation de l'entrepreneuriat local	90
CC	NCLU	ISION	91
LIS	TE DE	S RÉFÉRENCES	93
BII	BLIOG	RAPHIE	102
A۱	INEXE	1 : Historique des principaux textes relatifs à la gestion des ressources naturell	es104
A۱	INEXE	2 : Questionnaires d'entrevues	106
A۱	INEXE	3 : Fiches techniques PDRD	108

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1 : Relations et transferts de pouvoir liés à la décentralisation	8
Figure 1.2 : Schéma de la démarche de GPRN	15
Figure 2.1 : Le Burkina Faso en Afrique de l'Ouest	20
Figure 2.2 : Zone climatique du Burkina Faso	20
Figure 3.1 : Vue générale de la zone du PNKT	40
Figure 3.2 : Commune de Nobéré par rapport au PNKT	41
Figure 3.3 : Parcelles agricoles avec application de la RNA	42
Figure 3.4 : Zone d'intervention du PDRD	48
Figure 3.5 : Localisation des entrevues menées dans la province du Passoré	49
Figure 3.6 : Démonstration des techniques de demi-lune et de fosse fumière	54
Figure 3.7 : Techniques de cordons pierreux et de demi-lune	55
Tableau 1.1 : Spectrum de la participation du public adapté au contexte de la GRN	6
Tableau 1.2 : Synthèse de la démarche de GPRN	15
Tableau 2.1 : Indicateurs socioéconomiques du Burkina Faso	23
Tableau 2.2 : Indicateurs environnementaux du Burkina Faso	24
Tableau 2.3 : Organisation de la décentralisation et de la déconcentration	33
Tableau 3.1 : Listes des entretiens menés en fonction des thèmes	39
Tableau 4.1 : Score attribué en fonction du niveau de participation	60
Tableau 4.2 : Analyse de la participation des populations en fonction de la démarche de GPRN .	62
Tableau 4.3 : Analyse de la performance de la GPRN	70

LISTE DES ACRONYMES

AIP2 Association internationale pour la participation du public

CGCT Code général des collectivités territoriales

CVD Conseil villageois de développement

FAO Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and

Agriculture Organization)

FIDA Fonds international de développement agricole

GPRN Gestion participative des ressources naturelles

GRN Gestion des ressources naturelles

MASA Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire

MECV Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie

ONG Organisations non gouvernementales

OSC Organisations de la société civile

OPA Organisations professionnelles agricoles

PCD Plan communal de développement

PDRD Programme de développement rural durable

PFNL Produits forestiers non ligneux

PNKT Parc national Kaboré Tambi

PNSF/MR Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

PTF Partenaires techniques et financiers

RAF Réforme agraire et foncière

RNA Régénération naturelle assistée

UGP Unité de gestion du programme

UICN Union internationale pour la conservation de la nature

LEXIQUE

Communalisation intégrale Dans le cadre du processus de décentralisation, mise en place

effective de communes (rurales et urbaines) sur l'ensemble du

territoire du pays (Dima et Congo, 2014).

Endogène Qui est produit par la structure elle-même en dehors de tout

apport extérieur (Larousse, 2014).

Sécurisation foncière Démarches et actions permettant à celui qui exploite ou qui

possède des terres en campagne de travailler et de protéger sa terre contre les gens qui peuvent venir dire que la terre ne lui appartient pas ou l'empêcher d'exploiter la terre (*Politique*

nationale de sécurisation foncière en milieu rural, 2007).

Subsidiarité Principe autorisant les régions et les communes à gérer la question

de la terre en zone rurale, mais les obligeant à justifier la façon dont elles gèrent les affaires, et à faire participer les populations dans la gestion des affaires (*Politique nationale de sécurisation*

foncière en milieu rural, 2007).

Terroir Espace exploité, géré et maîtrisé par une ou plusieurs

communautés rurales à des fins de production agricole, d'élevage ou de production de bois ou pour la satisfaction de leurs besoins (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture, 1995).

INTRODUCTION

L'exploitation des ressources naturelles constitue, en Afrique, un élément central des moyens de subsistance des populations rurales. La plupart des économies africaines sont en effet extrêmement dépendantes des secteurs agricoles et forestiers qui connaissent toutefois une baisse de production marquée. En effet, « l'Afrique est le seul continent où la production agricole par habitant a baissé au cours des vingt-cinq dernières années » (Diouf, 2004, p.17). Différents facteurs peuvent expliquer cette réalité, notamment les aléas climatiques, la croissance démographique, les pratiques nuisibles d'exploitation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2004a) et les politiques erronées ou inadaptées de gestion des ressources naturelles (GRN) (Diouf, 2004). Bien que les ressources naturelles représentent un potentiel pour le développement économique du continent, leur utilisation commerciale demeure très centralisée, gérée par des politiques gouvernementales héritées de l'époque coloniale intégrant très peu les populations rurales (Roe et autres, 2009), pourtant très dépendantes de ces ressources et vivant dans des conditions de pauvreté marquée (FAO, 2004a). Le problème de la GRN et de l'intégration des différents utilisateurs se pose et il apparaît essentiel d'avoir un cadre efficace, équitable et durable pour en gérer l'exploitation.

En réponse aux résultats non concluants des politiques centralisées de conservation des ressources naturelles, le droit de participation des populations aux questions relatives à l'environnement est introduit par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la *Charte mondiale de la Nature*, adoptée en 1982 (Laurent, 2011). Un nouveau mode de gestion émerge, soit l'approche participative. Ce type d'approche est fondé sur l'établissement d'un dialogue permanent entre les populations et les agents techniques ainsi que sur le respect mutuel, le principe du partenariat, et la reconnaissance du savoir-faire local (FAO, 1995). Dans le contexte de la GRN, elle permet aux acteurs locaux de négocier et définir un partage équitable des fonctions, des droits et des responsabilités de gestion d'un territoire ou d'un ensemble donné de ressources naturelles (Borrini-Feyerabend et autres, 2000). La gestion participative des ressources naturelles (GPRN) est, en théorie, un outil prometteur visant une meilleure durabilité des projets avec une plus grande prise en charge des populations locales. Toutefois, plutôt qu'être traduite comme « l'émergence d'une capacité collective à réfléchir et s'organiser pour une gestion collective responsable du territoire » (D'Aquino et Seck Sidi, 2001), elle est parfois interprétée comme une

simple répartition des bénéfices entre les acteurs ou une consultation des populations locales afin d'obtenir leur approbation pour un projet.

Considérant les différentes critiques qui sont faites par rapport à la capacité de la GPRN d'atteindre les objectifs visés, il apparaît important de s'interroger sur la viabilité de ce type d'approche. Le cas du Burkina Faso sera étudié dans le cadre de cet essai. La GPRN étant utilisée depuis trois décennies comme outil pour une gestion durable et équitable des ressources naturelles, est-ce que ses résultats sont satisfaisants? Est-ce que l'approche participative a permis de renforcer l'autonomie des populations locales et leur prise en charge réelle dans la GRN? Est-ce qu'elle a permis une certaine harmonie entre les savoir-faire traditionnels et les connaissances scientifiques modernes? Quelles sont les caractéristiques déterminantes pour une mise en œuvre effective?

À l'instar des autres pays africains, les politiques de GRN du Burkina Faso ont été profondément marquées par la colonisation européenne qui a amené une politique centralisée de gestion des terres et des forêts, perturbant l'organisation socio-économique des populations locales (Yelkouni, 2004). Les ressources naturelles sont utilisées, autant pour une production de subsistance, pour des activités génératrices de revenus que pour des monocultures de rente ou autres activités industrielles. Ces différents usages font en sorte que les ressources subissent des pressions diverses et que les politiques de gestion se heurtent à maintes difficultés d'application (Yelkouni, 2012). Un effort pour une décentralisation du pouvoir est mené par le gouvernement burkinabé depuis le début des années 1990 afin de promouvoir le développement et la démocratie (Hilhorst, 2008). La décentralisation s'illustre par un partage des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, c'est-à-dire les régions et les communes (Yelkouni, 2012). La communalisation intégrale, soit la mise en place effective de communes partout au pays, n'est réalisée qu'à partir des élections de 2006. Le processus de décentralisation étant encore récent, il est défaillant et le transfert de compétences et de ressources n'est pas encore effectif (Hilhorst, 2008).

Les multiples réformes et lois, l'évolution du processus de décentralisation, la confrontation entre traditions et modernité, sont autant de facteurs influençant la GRN au Burkina Faso. Les acteurs et instances de gouvernance sont nombreux à intervenir dans la GRN: populations locales, État et services déconcentrés, collectivités territoriales décentralisées, associations et organisations non gouvernementales (ONG), autorités traditionnelles, partenaires techniques et financiers (PTF), etc.

Face à ces multiples acteurs et considérant le rôle essentiel des ressources naturelles pour la survie des populations rurales et pour la croissance économique du pays, la GPRN apparaît comme une alternative permettant de prendre en compte les besoins des populations locales, tout en assurant une collaboration de tous les acteurs pour une GRN équitable et durable au Burkina Faso.

L'objectif principal de cet essai est de déterminer si la GPRN est viable au Burkina Faso et permet une réelle amélioration des conditions de vie des populations. L'objectif sera atteint en explorant la notion de participation dans la GRN et les fondements théoriques de la GPRN, en documentant le contexte burkinabé de GRN, en présentant des expériences burkinabées intégrant la GPRN, en analysant la viabilité de cette approche à partir des expériences présentées et des fondements théoriques de la démarche, puis enfin, en identifiant les caractéristiques déterminantes d'une GPRN adaptée au Burkina Faso.

Les différentes sources utilisées sont issues de la littérature et d'entrevues terrain menées au Burkina Faso. La fiabilité des sources consultées a été déterminée à partir de leur provenance et de la qualité de leurs références. Les sources d'avant 1990 ont généralement été écartées, alors que celles d'après 2010 ont été privilégiées. Les sources retenues devaient être objectives et la crédibilité de l'auteur a été vérifiée par ses publications antérieures sur le même sujet.

Le premier chapitre bâtit le cadre théorique de la GPRN, soit la notion de participation, son intégration dans les mécanismes démocratiques et de gouvernance, le processus de décentralisation, l'approche participative dans la GRN et les fondements théoriques de la démarche de GPRN. Le second chapitre est une mise en contexte pour les cas d'étude, c'est-à-dire que le portrait du Burkina Faso y est dressé avec un accent sur l'historique de ses politiques de GRN, la place accordée à la participation des populations locales et les principaux acteurs impliqués. Deux expériences de GPRN au Burkina Faso sont présentées dans le troisième chapitre. Il s'agit de deux projets de développement, le premier ciblant les ressources forestières et le second s'intéressant davantage à l'agriculture et aux ressources foncières. L'analyse de la viabilité de la GPRN au Burkina est analysée dans le quatrième chapitre à travers ces deux expériences. Deux grilles d'analyse multicritères permettent de jeter un regard critique sur l'applicabilité de la démarche de GPRN et sur son impact sur les conditions de vie des populations locales. Enfin, à la lumière de l'analyse, le cinquième chapitre formule quelques recommandations pour améliorer le cadre de mise en œuvre de la GPRN au Burkina Faso.

1. CADRE THÉORIQUE DE LA GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES

La gestion participative, telle qu'interprétée dans le cadre de cet essai, part de la prémisse que la conservation de la biodiversité dépend de la capacité des populations locales à générer un revenu en l'utilisant de manière durable (The World Bank, 2005). Ce type d'approche dans la GRN peut avoir un impact significatif, autant sur les ressources, que sur l'autonomie et la qualité de vie des populations locales. Mais est-il possible de respecter l'équilibre entre optimisation des gains financiers et exploitation durable des ressources naturelles?

Ce premier chapitre explorera la GPRN à travers quelques définitions théoriques de la participation et son intégration dans la GRN. La gestion participative est souvent évoquée dans le contexte des pays africains, mais les concepts théoriques présentés sont également susceptibles d'être appliqués dans d'autres contextes. Le cas du Burkina Faso illustrera certains propos théoriques de ce chapitre. C'est sur cette base conceptuelle que la GPRN et ses éléments de mise en œuvre seront par la suite définis.

1.1 Théorie de la participation et approches conceptuelles

La demande pour une participation citoyenne plus importante est en croissance à travers le monde, notamment dans les pays en développement. La société civile est de plus en plus informée et organisée et s'intéresse davantage aux enjeux planétaires et à l'amélioration de la qualité de vie des générations futures. Une perte de confiance envers l'administration publique et sa capacité à gérer efficacement le développement justifie cette vague de popularité de la participation citoyenne. L'implication de la société civile encourage une démocratie plus participative et une gouvernance renforçant les capacités des populations locales (André et autres, 2006).

1.1.1 Participation citoyenne et participation publique

La participation citoyenne se définit comme « un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté » (Lanmafankpotin et autres, 2013, p.5). Le concept est apparu aux États-Unis dans les années 1950-1960 à travers des programmes de renouvellement urbain et de lutte anti-pauvreté. Cunnigham définit la participation citoyenne comme « un processus dans lequel les gens ordinaires d'une communauté exercent le pouvoir sur des décisions relatives aux affaires générales de leur

communauté » (Cunnigham, 1972, p.595). Dans la pratique, le concept de participation citoyenne revêt de multiples connotations l'éloignant de la définition de Cunningham. Plusieurs auteurs, notamment Arstein, ont regroupé les différentes formes de participation en catégories selon le niveau d'engagement des citoyens dans le processus décisionnel. Arstein définit la participation publique comme « la redistribution du pouvoir permettant aux citoyens démunis, exclus des processus politiques et économiques, d'être volontairement inclus dans le futur » (traduction libre de : Arnstein, 1969, p.1) et suggère une échelle de la participation composée de huit échelons, croissant selon l'engagement citoyen. Les deux échelons inférieurs sont la manipulation et la thérapie qu'elle considère comme de la non-participation. Les trois échelons intermédiaires, soit l'information, la consultation et la conciliation (placation), ont été regroupés par Arnstein dans la catégorie d'instrumentalisation (tokenism) et décrivent un niveau de coopération de plus en plus structuré. Les trois échelons au sommet de l'échelle, soit le partenariat, la délégation du pouvoir et le contrôle citoyen sont regroupés sous l'expression de pouvoir citoyen (Arnstein, 1969). Ce degré d'influence plus élevé implique une confiance mutuelle des différentes parties prenantes pour une prise de décision collaborative. Le décideur ayant initié le processus participatif doit en assurer la crédibilité et la transparence et impliquer le citoyen pour susciter une responsabilité conjointe des actions menées et de leurs résultats (Thibault et autres, 2000). Bien que les démarches participatives et leurs dispositifs se soient bien diversifiés, l'échelle d'Arstein demeure encore pertinente aujourd'hui (Lanmafankpotin et autres, 2013; Bacqué et Gauthier, 2011).

La participation publique s'intègre dans le concept de participation citoyenne et a gagné en importance depuis la fin des années 1970. Elle se distingue du partage du pouvoir entre décideurs et gens ordinaires de la participation citoyenne en intégrant à son processus toute personne, peu importe ses caractéristiques démographiques ou son niveau de capital social. Elle inclut des dispositifs de communication, de consultation et de participation publiques (Lanmafankpotin et autres, 2013). L'Association internationale pour la participation du public (AIP2) définit ce concept comme « tout processus qui engage le public dans la résolution de problèmes ou la prise de décision et qui utilise également la rétroaction du public pour prendre de meilleures décisions » (AIP2, 2011). Le mode de participation peut varier selon le contexte, l'objectif, le délai, les ressources, le cadre légal, la tradition et l'intérêt en lien avec la décision à prendre. L'essentiel dans la participation publique est un engagement clair et défini envers la population par les

personnes mettant en œuvre un processus décisionnel. Si cet engagement n'est pas compris de la même manière par les décideurs et les participants, cela se soldera par une désillusion ou de l'insatisfaction (AIP2, 2011).

L'AIP2 a élaboré en 2007 le *spectrum* de la participation du public. Dans la continuité des travaux d'Arstein, l'AIP2 distingue cinq niveaux de participation selon une croissance du niveau d'incidence du public, soit l'information, la consultation, l'implication, la collaboration et la délégation. Le fondement essentiel de la participation publique selon l'AIP2 est que chaque personne touchée par une décision puisse être impliquée, d'une certaine manière, dans la prise de décision et sentir que sa contribution ait une influence. Les besoins et les intérêts de tous les participants doivent être traduits dans des décisions viables (AIP2, 2011). Le tableau 1.1 interprète le *spectrum* de la participation du public d'AIP2 en fonction de la GRN et servira d'outil d'analyse dans le chapitre 4.

Tableau 1.1 : Spectrum de la participation du public adapté au contexte de la GRN (Inspiré de : AIP2, 2011)

Niveau de participation selon l'AIP2		•	Adaptation au contexte de la GRN
	<u>:</u>	Informer	Les populations locales ont reçu une information équilibrée et objective sur les problèmes et les solutions concernant la GRN.
	Incidence du public	Consulter	Les points de vue des populations locales sont pris en compte même s'ils ne sont pas forcément repris tels quels dans la planification et la gestion.
		Impliquer	Les populations locales participent au processus avec cependant des limites à l'influence qu'elles ont dans la discussion finale.
		Collaborer	Le processus de prise de décision est partagé entre toutes les parties prenantes ainsi que la responsabilité de la mise en œuvre des décisions.
	<u> </u>	Déléguer	Les populations locales sont responsables de l'exécution des décisions qu'elles prennent.

1.1.2 Émergence d'une démocratie participative

La participation publique aspire à un idéal de gouvernance par le peuple. L'implication grandissante des individus dans les différentes sphères de la société vise, en effet, à pallier les limites de la démocratie représentative, où la distance entre les citoyens et les pouvoirs politiques est de plus en plus importante, en encourageant plutôt une forme de démocratie participative (André et autres, 2006). Les populations locales passent d'un rôle de spectateurs à celui d'acteurs d'un processus inclusif, ce qui renforce la légitimité de la discussion et de la relation entre les différentes parties prenantes (Bhérer, 2011). La démocratie participative mise sur l'ouverture et la transparence en décentralisant les pouvoirs publics centraux vers des acteurs locaux et en

conciliant les savoirs scientifiques et connaissances locales (Blondiaux et Sintomer, 2002). Ce type de démocratie ne peut évidemment pas se substituer à une démocratie représentative. Elle amène toutefois une réflexion sur la nécessité d'intégrer la participation des populations locales dans l'administration publique.

1.1.3 Renforcement de la gouvernance locale

La gouvernance est définie par « l'ensemble des différentes façons dont les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes » (Borrini-Feyerabend et autres, 2000, p.7). La gouvernance intègre de facto le concept de participation puisqu'elle réfère à une action publique menée par différents acteurs gravitant autour des structures de pouvoir (Bhérer, 2011). Une participation accrue des populations locales dans les prises de décision implique obligatoirement une adaptation du mode de gouvernance. Ne se limitant pas seulement à une échelle spatiale, la gouvernance locale repose sur une multiplicité d'acteurs, sur la définition d'un espace identitaire et sur l'élaboration d'actions communes (Leloup et autres, 2005). Elle apparaît indissociable d'un renforcement des capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de leur propre développement. La représentativité des institutions de gouvernance locale envers les populations locales constitue toutefois un problème important dans la plupart des pays africains (Olowu, 2001). Il apparaît donc important que cette transition vers un mode de gestion plus local soit accompagnée de ressources, de renforcement des capacités et de réformes institutionnelles encourageant cette représentativité.

1.1.4 Décentralisation: processus favorisant la participation des populations locales

La décentralisation et la participation sont : « des moyens d'associer de plus vastes segments d'une population donnée aux processus décisionnels publics dans un rôle d'information ou de contrôle de ces processus » (Ribot, 1999). Se référant à la logique organisationnelle d'un État, la décentralisation est « le transfert des attributions de l'État à des institutions juridiquement distinctes de lui, et bénéficiant, sous la surveillance de l'État, d'une certaine autonomie de gestion » (Chapus, 2001).

Les objectifs amenant un État à décentraliser ses pouvoirs sont divers. Il peut s'agir d'un désir de réduire la taille du gouvernement central, de consolider l'unité nationale, de renforcer le pouvoir central, d'accroître la démocratie, d'améliorer l'efficacité et l'équité des services au niveau local, ou même de renforcer les instances de gouvernance locale (Ribot, 2007). Rapprocher le

gouvernement des citoyens doit normalement accroître l'efficacité des politiques d'un État en lui permettant d'exploiter la créativité et les ressources des populations locales. En termes de GRN, la décentralisation permet normalement de renforcer la coordination entre les organismes administratifs et autres parties prenantes, contribuant ainsi à une plus grande efficacité de planification du développement et de la conservation des ressources naturelles (Agrawal and Ostrom, 2001). Ribot établit toutefois une réserve quant aux transferts de pouvoir sans représentativité. Dans le contexte des pays africains, il pourrait, en effet, être :

« contre-productif d'appuyer la délégation de pouvoir public aux chefs coutumiers ayant des charges héréditaires, aux comités non représentatifs mis en place par les projets ou l'administration, aux groupes temporairement mobilisés par des processus de participation orchestrée, aux coopératives, aux groupements d'intérêts, aux organisations bénévoles privées ou aux ONG » (Ribot, 1999).

Ces différents groupes, qu'ils soient bien intentionnés ou non, sont moins adaptés qu'une instance de gouvernance locale puisqu'ils n'ont aucune obligation de rendre des comptes à la population. Ribot suggère que ces acteurs externes agissent plutôt comme consultants ou conseillers dans le cadre de l'avènement de la décentralisation. La figure 1.1 illustre ces propos en ciblant les collectivités locales comme les instances les plus responsables envers la population et les plus adéquates pour un transfert de pouvoir dans le cadre de la décentralisation.

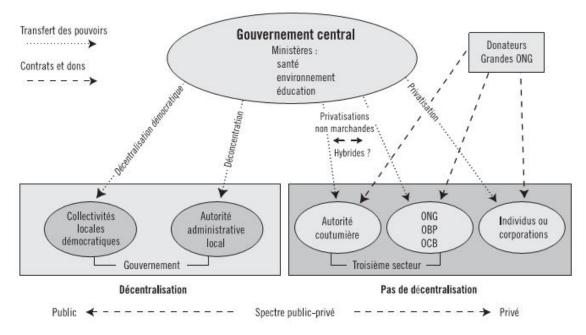


Figure 1.1: Relations et transferts de pouvoir liés à la décentralisation (tiré de : Ribot, 2007)

Selon Ribot, « la représentation responsable sans pouvoirs n'a pas de sens, et la délégation de pouvoir sans représentation responsable peut être dangereuse » (Ribot, 1999). Bien que la représentativité envers la population puisse permettre d'aspirer à une gouvernance locale transparente et efficace, un transfert de pouvoirs et de ressources effectif doit également accompagner le processus de décentralisation.

1.1.5 La participation comme mécanisme dans la GRN

La *Charte Mondiale de la Nature*, adoptée en 1982 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, introduit le droit de participation aux questions relatives à l'environnement dans son principe 23 :

« Toute personne aura la possibilité, en conformité avec la législation de son pays, de participer, individuellement ou avec d'autres personnes, à l'élaboration des décisions qui concernent directement son environnement » (Laurent, 2011, p.26).

En 1992, la Déclaration de Rio des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement borde très clairement la notion de participation comme prémisse à la réalisation d'un développement durable. La Déclaration encourage une pleine participation des femmes, ainsi qu'une mobilisation des jeunes et une reconnaissance des communautés autochtones (Laurent, 2011). La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio fut le point de renforcement des ébauches d'approches participatives remplaçant les approches directives et technicistes qui étaient remises en cause. La responsabilisation des populations a été retenue comme stratégie de GRN à travers l'approche participative, la gestion des terroirs et la gestion intégrée (FAO, 2004b).

La participation et le renforcement des capacités des acteurs locaux apparaissent déterminants dans la conservation des ressources naturelles et s'articulent de plus en plus dans les dispositifs de gouvernance, notamment dans les pays en développement. Dans la GRN, une intervention est jugée participative si elle résulte d'un consensus explicite à la suite de négociations entre les différents partenaires (FAO, 2004b). Reconnaissant dans cette définition le quatrième niveau du *spectrum* de la participation publique, soit la collaboration, il n'apparaît pas nécessaire d'atteindre le niveau supérieur pour considérer une intervention comme étant participative.

1.1.6 Intégration de la participation dans le cadre législatif de la GRN

Transférer un domaine de gestion vers des instances de gouvernance locale comporte plusieurs limites, notamment l'opposition entre le droit moderne et le droit traditionnel, souvent source de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. La gestion de ces conflits est évidemment

essentielle pour l'atteinte d'une GPRN efficace et durable. Le cadre législatif fédéral pour la GRN ne peut pas s'adapter à toutes les spécificités locales. C'est ainsi qu'apparaissent les conventions locales, forme de réglementation élaborée de manière participative, clarifiant les rôles de tous les acteurs, valorisant les savoirs locaux et tenant compte des intérêts des différents utilisateurs des ressources (Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier, 2007). Ces conventions locales sont mises de l'avant dans la GPRN car elles offrent un cadre de gestion appliquée aux réalités locales et permettent de réduire les conflits dans des zones où se côtoient des pratiques divergentes, notamment le pastoralisme et l'agriculture. Elles permettent de consolider l'ancrage juridique et institutionnel des actions mises en place, définissent les responsabilités des différents acteurs et assurent une plus grande compétence aux acteurs locaux (Roe et autres, 2009; Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

Il ne faut toutefois pas précipiter l'aboutissement d'une convention locale. En voulant adopter une démarche d'élaboration standardisée, les conditions pour un accord effectif et adapté risquent de ne jamais être satisfaites. La GRN est un enjeu économique, social, politique et écologique. Les appartenances sociales influencent l'accès aux ressources et tenter de définir des règles amène forcément à favoriser certains groupes aux dépens des autres. La négociation entre les acteurs ayant des intérêts divergents est au cœur de la GPRN (Benkahla et Hochet, 2013).

La décentralisation étant maintenant effective sur l'ensemble du territoire burkinabé, les conventions locales bénéficient d'une plus grande légitimité et d'un cadre cohérent dans lequel s'insérer. Toutefois, elles n'ont toujours pas une reconnaissance claire sur le plan juridique, les autorités administratives sont encore réticentes à les signer, les différents usagers ne sont pas bien informés des différentes clauses les concernant et les mécanismes de suivi sont plutôt précaires. Souvent élaborées dans le cadre de projets, les conventions commencent souvent à s'essouffler dès que ceux-ci prennent fin (Groupe de recherche et d'action sur le foncier, 2007; Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

1.2 Fondements théoriques de la GPRN

Le concept d'approche participative dans la GRN est apparu en Afrique de l'Ouest dans les années 1980 dans le cadre d'un projet de foresterie rurale au Sénégal. Cette approche a par la suite été exportée dans les pays voisins, notamment le Burkina Faso (FAO, 1995). Elle part de la prémisse qu'une plus grande participation dans la GRN se traduirait par de meilleures pratiques

environnementales (Poffenberger, 1994). La GPRN aspire à une GRN durable en incitant les acteurs locaux à intégrer des activités de préservation de l'environnement dans leurs programmes de développement local tout en impliquant les populations locales dans la gestion (FAO, 2004b).

1.2.1 Définitions de la GPRN

L'approche participative est une méthodologie qui vise à modifier la perception du rôle de chacun des acteurs impliqués dans la GRN et de partager les responsabilités entre ceux-ci. La FAO définit la GPRN comme « un outil qui favorise la prise en charge effective par l'ensemble de la population d'un village ou d'un ensemble de villages des actions de restauration et de développement du terroir » (FAO, 2004b, p.13). L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) la définit plutôt comme une « situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent entre eux un partage équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble donné de ressources naturelles » (Borrini-Feyerabend et autres, 2000, p.1). L'enjeu de la GPRN est de permettre aux populations locales de restaurer et de conserver le patrimoine naturel et de développer leur capital de production pour elles-mêmes et les générations futures (FAO, 2004b). Cette approche prend en considération les milieux physiques et socio-économiques, ainsi que les connaissances locales d'exploitation du milieu, et instaure un dialogue entre les différents acteurs à travers le principe de partenariat (FAO, 2004b). La GPRN peut être appliquée à tout programme de développement rural, mais demeure une démarche à caractère expérimental qui doit s'adapter aux situations particulières de sa zone d'intervention. Il existe des modèles concrets, toutefois les idées, les outils et les leçons apprises doivent être ajustés et adaptés (Borrini-Feyerabend et autres, 2000; FAO, 1995).

1.2.2 Intégration des concepts sous-jacents pour une meilleure compréhension

La compréhension de la GPRN passe par une prise en considération de différents concepts sousjacents. En effet, il existe plusieurs concepts et démarches, similaires ou complémentaires à la GPRN, pouvant faciliter son intégration ou sa mise en œuvre. Le développement rural intégré, la gestion des terroirs, la gestion adaptative, la communication sociale et la gestion des conflits permettent d'approfondir la réflexion et de mettre en perspective la GPRN.

Le développement rural intégré est une approche prenant en considération tous les autres secteurs d'activités dans sa planification, limitant ainsi les répercussions causées par les approches sectorielles. Bien que le manque d'implication des populations concernées constitue une limite à

ce type d'approche, la notion de développement intégré demeure très importante dans la GPRN (FAO, 2004b).

La gestion des terroirs villageois est une approche permettant aux populations une valorisation et une exploitation judicieuse des ressources locales dans une perspective de développement durable. Tous les aspects de la vie socio-économique des populations sont pris en considération et une concertation est menée auprès de tous les acteurs quant aux choix des actions multisectorielles à mener sur le terroir. Les décisions font l'objet de négociations et de contrats entre les différentes parties impliquées. Cette approche comporte une limite importante, soit sa répartition géographique. Elle ne concerne que les territoires villageois pouvant parfois exclure des forêts ou des cours d'eau situés entre deux villages (FAO, 2004b). C'est à travers ce type d'approche que les premières formes de GPRN sont apparues au Burkina Faso.

La gestion adaptative est « une approche reconnaissant le manque de connaissances sur le comportement des écosystèmes ainsi que l'incertitude qui domine notre interaction avec eux » (Borrini-Feyerabend et autres, 2000, p.5). Elle est basée sur les résultats de travaux scientifiques traitant des écosystèmes, ainsi que sur l'expérience acquise dans divers domaines. La gestion adaptative est expérimentale et en constant réajustement selon les expériences acquises. Toutes les activités menées permettent d'apprendre et d'améliorer la GRN. Chaque étape doit donc être documentée et communiquée afin de partager les acquis (Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

La communication sociale est un « moyen visant à donner un sens à l'action entreprise et à enrichir la connaissance commune, souvent pour faire face à un changement » (Borrini-Feyerabend et autres, 2000, p.11). Les modes conventionnels de communication, soit l'information, la sensibilisation ou la formation, peuvent être définis comme un mode de communication interactif. Toutefois, le message part souvent d'un émetteur qui le maîtrise et le contrôle, vers un récepteur, à peine capable de l'influencer. Ce manque de contribution de la part du récepteur nuit au processus de gestion participative. L'apprentissage interactif est un mode de communication sociale fondé sur le dialogue, la réflexion et l'action commune. Les initiatives de communication sociale fournissent aux communautés, notamment via des médias traditionnels, des outils essentiels pour le développement communautaire et pour une saine GRN (Borrini-Feyerabend et autres, 2000). La communication participative est un pilier du développement au Burkina Faso, encourageant les tribunes de discussions entre émetteurs et récepteurs, afin que

leurs discours ne forment qu'un. Avec la *Politique nationale de communication pour le développement* de 1999, chaque projet doit obligatoirement intégrer un volet de communication dans ses activités, de manière à susciter la participation active des bénéficiaires et faciliter l'appropriation et la durabilité des actions (Dramé, 2014).

La gestion et la médiation des conflits sont des processus qui favorisent le dialogue et la négociation afin d'évoluer vers des résultats constructifs plutôt que destructifs. Les méthodes de gestion et de médiation des conflits peuvent être similaires à celles utilisées pour les négociations dans le cadre de la GPRN. Dans les deux cas, si tous les acteurs ne sont pas pris en considération, les solutions adoptées ne sont pas durables et de nouveaux conflits ne tardent pas à apparaître. Les conventions locales, décrites précédemment, sont utilisées pour réduire les conflits locaux liés aux différentes utilisations des ressources (Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

1.2.3 Acteurs impliqués : rôles déterminants pour une GPRN effective

Insistant sur la participation des populations locales, la GPRN est avant tout une démarche de collaboration et de concertation entre tous les acteurs impliqués dans la GRN. Chaque partie prenante a un rôle à jouer pour contribuer à la synergie globale. Les principaux acteurs impliqués au Burkina Faso, qui seront définis dans le chapitre suivant, sont les populations locales, les organisations de la société civile (OSC), l'administration publique déconcentrée, les collectivités territoriales décentralisées et les autorités coutumières. Le processus de GPRN nécessite, pour chacune de ces parties prenantes, une certaine adaptation. Certains rôles et responsabilités qu'ils ont à jouer dans le cadre de la GPRN sont déterminants pour l'efficacité de cette démarche.

Les populations locales ne perçoivent généralement pas l'ampleur de la dégradation des ressources et ne sont pas conscientes du rôle qu'elles peuvent y jouer à court et à long terme. Leur principale responsabilité est de prendre conscience de l'impact de leurs pratiques sur les ressources et de réfléchir sur les moyens d'améliorer leurs façons de faire (FAO, 2004b).

Certaines OSC, notamment les associations paysannes ou groupements communautaires, représentent les différents groupes socioprofessionnels de la communauté locale et en défendent les intérêts. Dans un contexte de GPRN, ils doivent disposer d'une certaine autonomie et d'un pouvoir de négociation. Obtenir une réelle autonomie vis-à-vis des acteurs externes est complexe et ne peut s'acquérir qu'à travers des relations partenariales institutionnalisées et un renforcement continu de leurs capacités d'action et de négociation (FAO, 2004b).

Les agents techniques, issus des services déconcentrés de l'État, de projets ou d'ONG, sont les ressources techniques des populations locales. Ils travaillaient traditionnellement de manière sectorielle selon des instructions reçues de leur supérieur. Dans un contexte de gestion intégrée, ils doivent travailler avec d'autres intervenants possédant une expertise complémentaire. Les actions doivent être identifiées à la base par un processus participatif. Une connaissance et une acceptation de la GPRN sont aussi nécessaires pour les supérieurs hiérarchiques. L'organisation ou le service central de l'État doit adopter cette culture d'apprentissage continu poussant chacun de ses employés, autant les agents techniques que les superviseurs, à innover (FAO, 2004b).

Les décideurs techniques et politiques sont les maîtres d'œuvre de toute nouvelle politique. Une mise en œuvre effective de la GPRN exige des réformes institutionnelles qu'ils ne peuvent entreprendre seuls. Ils doivent travailler avec les instances de gouvernance décentralisées, de concert avec les autres acteurs. Si la réforme n'est élaborée que par les dirigeants, elle risque de souffrir d'inadaptations sur le terrain (FAO, 2004b). Les collectivités territoriales décentralisées pourraient représenter les structures appropriées pour piloter la mise en œuvre de la GPRN.

Les autorités coutumières et le droit traditionnel occupent encore une place importante dans la plupart des pays africains. Cette opposition entre modernité et traditions au Burkina Faso sera abordée dans le prochain chapitre. Dans le cadre de la GPRN, les autorités coutumières doivent miser sur leur légitimité au sein du village pour encourager la communication entre les différents acteurs, contribuer à l'acceptabilité des actions de GPRN et mobiliser la population.

1.2.4 Mise en œuvre de la GPRN : une stratégie d'intervention adaptable

La GPRN est une démarche qui doit s'adapter aux réalités locales où elle est mise en œuvre. Ce qui veut dire qu'il n'existe pas une démarche précise, mais autant de variances qu'il y a cas de mise en œuvre. Les différentes étapes peuvent varier en fonction de divers facteurs, notamment les acteurs concernés, la région ou le pays touché, les bailleurs de fonds impliqués ou la place des autorités coutumières. Une revue de littérature a permis d'identifier quatre phases importantes dans la démarche, soit le diagnostic, la planification, l'exécution et le suivi-évaluation. La GPRN étant un processus continu, ces quatre phases se succèdent de manière cyclique telle que représentée en figure 1.2. La phase de suivi-évaluation devient une opportunité de poser un nouveau diagnostic de la situation, de planifier les nouvelles activités à mener et de les exécuter, ainsi de suite.

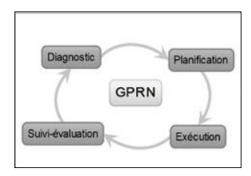


Figure 1.2 : Schéma de la démarche de GPRN

Chacune des quatre phases peut être définie méthodologiquement, tout en gardant en tête que la démarche doit être adaptée en fonction du contexte. Les méthodologies de la FAO et de l'UICN, deux organisations internationales menant des projets de GPRN au Burkina Faso, ont été utilisées pour déterminer les principales composantes de chacune des phases de mise en œuvre présentées dans le tableau 1.2. Ces différentes composantes seront utilisées pour l'analyse du chapitre 4.

Tableau 1.2 : Synthèse de la démarche de GPRN

Phases de mise en œuvre	Composantes de la démarche de GPRN
	Évaluation de la faisabilité en fonction des parties prenantes et des obstacles potentiels
Phase 1:	Constitution de l'équipe de démarrage
Diagnostic	État des lieux: Connaître le milieu, les ressources disponibles et les parties prenantes
	Initier une prise de conscience de la communauté locale face aux problématiques de GRN
	Négocier le rôle et les priorités de chacun des acteurs impliqués
	Définir un plan d'aménagement ou de gestion pour la zone
Phase 2:	Amener la communauté locale à prendre conscience de ses responsabilités dans la GRN
Planification	Capacité de chaque groupe d'acteurs à s'exprimer librement
	Renforcement des capacités de négociations/gestion des acteurs locaux
	Accords/contrats officialisant les résultats des négociations et partenariats
	Équipe terrain soutenant la mise en œuvre des activités
	Structure locale coordonnant la mise en œuvre des activités
Phase 3:	Création de comités spécialisés, selon les besoins
Exécution	Instauration d'un dialogue permanent entre les populations locales et les partenaires
	Renforcement des capacités organisationnelles des structures locales
	Respect des accords/partenariats négociés
	Choix des méthodes et techniques pour suivre et évaluer les activités
	Évaluation de l'avancement des activités et identifier les forces et les faiblesses
Phase 4:	Identification des indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs
Suivi et évaluation	Toutes les catégories sociales sont impliquées dans les méthodes de suivi-évaluation
	Organisation de réunions à intervalles réguliers pour l'évaluation des résultats
	Ajustement des activités selon les résultats

Phase 1: Diagnostic

Tout projet de développement, qu'il soit initié par les populations locales ou par un acteur extérieur, a pour objectif d'améliorer la situation initiale. Le diagnostic permet de connaître le milieu d'intervention et les ressources disponibles (FAO, 2004b). Il permet aussi d'identifier les parties prenantes qui seront impliquées. Quelques critères à considérer sont l'existence de droits traditionnels, la dépendance aux ressources pour la survie, la relation culturelle et historique avec les ressources, les connaissances et la capacité de gestion, le niveau institutionnel existant, le degré d'intérêt et l'existence d'autre projet de GPRN (Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

L'évaluation de la faisabilité se fait en fonction du contexte local et de chacune des parties prenantes. Il est important de se questionner sur les alternatives possibles pour chacun des acteurs concernés. Si certaines parties prenantes sont plus avantagées sans gestion participative, elles n'auront aucun intérêt à prendre part au long processus qu'est la GPRN.

Une équipe de démarrage est généralement créée pour assurer la facilitation de tout le processus de GPRN. Cette équipe est constituée de représentants des différents groupes d'acteurs pour une meilleure représentation et transparence. Chaque partie prenante doit avoir confiance et être capable de communiquer avec l'équipe de démarrage (Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

Le diagnostic est mené par les membres de cette équipe de démarrage qui ont pour rôle d'aider les populations locales à réfléchir sur l'état actuel des ressources naturelles, l'impact qu'elles ont sur leurs conditions de vie et les pistes d'amélioration possible (Borrini-Feyerabend et autres, 2000). Les objectifs sont d'établir un état des lieux de la zone avec ses dysfonctionnements et ses atouts, et d'initier une prise de conscience de la communauté locale face aux problématiques de GRN. Il est essentiel à ce stade que la population comprenne et adopte le processus de GPRN, car son implication est indispensable au succès de la démarche. Une campagne de communication sociale est donc menée à cet effet (FAO, 2004b; Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

Phase 2: Planification

La phase de planification permet d'identifier et de planifier dans le temps les actions qui seront exécutées, tout en négociant le rôle de chacun des acteurs impliqués. L'objectif de cette étape est de définir un plan d'aménagement pour une zone déterminée et d'amener la communauté locale à prendre conscience de ses responsabilités dans la définition des actions. La négociation entre les

différents acteurs est au cœur du processus de GPRN. Ils doivent s'entendre sur une vision à long terme ainsi qu'une stratégie à court et moyen terme.

Des facilitateurs, soit l'équipe de démarrage ou des agents de terrain identifiés, doivent s'assurer que chaque groupe d'acteurs est représenté, est capable de s'exprimer et est associé dans le choix des actions. Certains groupes locaux marginalisés peuvent, en effet, ne pas être à l'aise de s'exprimer. Les facilitateurs recherchent l'équité entre les catégories sociales et s'assurent que les actions retenues soient faisables et cohérentes. Des actions d'accompagnement et de renforcement des capacités des acteurs locaux peuvent être menées pour faciliter leur participation aux négociations, et également pour leur permettre d'exécuter les nouvelles actions et responsabilités qu'ils obtiendront avec le processus de GPRN (FAO, 2004b; Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

La phase de planification se conclut généralement par des accords ou contrats officialisant les résultats des négociations. On peut y retrouver notamment les limites de la zone d'intervention, l'exploitation des ressources autorisée, les objectifs et priorités en GRN, les responsabilités et les droits des différents acteurs, les procédures de gestion de conflits et les règles de suivi (Borrini-Feyerabend et autres, 2000). Ces contrats sont viables s'ils émanent d'une participation effective de tous les acteurs et que les intérêts sont réciproques pour chacun d'entre eux (FAO, 2004b).

Phase 3: Exécution

La troisième et principale phase est celle de la mise en œuvre des actions retenues au cours des rencontres de planification. L'exécution doit être coordonnée par les populations locales et les autres acteurs agissent en tant que partenaires techniques. Une équipe d'agents de terrain soutient généralement la mise en œuvre des actions et du processus de GPRN en entretenant un dialogue permanent avec les populations locales. Cette équipe d'accompagnement technique doit amener ces dernières à reconnaître leurs besoins et à comprendre les différentes options qui s'offrent à elles. Les populations demeurent toutefois les maîtres d'œuvre et doivent s'organiser avec une structure locale de coordination assurant la communication avec les agents techniques et les différents partenaires. L'équipe d'accompagnement s'assure que cette structure locale possède les compétences et les connaissances pour diriger des réunions participatives, mobiliser la population autour de la GRN, chercher des partenaires, négocier, suivre la mise en œuvre des actions et s'assurer du respect des accords et partenariats (FAO, 2004b; Borrini-Feyerabend et

autres, 2000). Il est plus facile de renforcer une structure déjà existante que d'en créer une nouvelle. Des comités spécialisés peuvent également être créés selon les besoins de la communauté et travailler de concert avec la structure locale de coordination (FAO, 2004b).

Phase 4 : Suivi et évaluation

La quatrième et dernière phase de la GPRN est la plus importante pour que le processus s'insère dans une perspective de durabilité. Dans le cadre d'un suivi-évaluation participatif, tous les acteurs choisissent et mettent en œuvre des méthodes permettant de suivre l'avancement des activités et d'en identifier les forces et les faiblesses afin que la structure de coordination puisse ajuster les activités en cours et à venir. Les indicateurs et les outils de suivi sont déterminés par toutes les catégories sociales de la population ce qui renforce leur sentiment d'appropriation au processus de GPRN et leur participation dans la recherche de solutions face aux problèmes rencontrés. Ce type de suivi facilite le travail des agents terrain qui n'ont plus à effectuer des contrôles auprès des populations. Ce sont maintenant elles-mêmes qui s'en chargent, ce qui rend leur acceptation nettement plus facile (FAO, 2004b). Cette étape doit être menée de façon continue en organisant des réunions de suivi à intervalles réguliers de manière à pouvoir ajuster les activités selon les expériences acquises ou imprévus rencontrés (Borrini-Feyerabend et autres, 2000).

2. MISE EN CONTEXTE DE LA GPRN AU BURKINA FASO

La GPRN apparaît comme une alternative intéressante pour assurer une meilleure conservation des ressources dans les pays en développement, tout en visant une amélioration des conditions de vie des populations locales. En partant de ce constat, le cas précis du Burkina Faso sera étudié afin de voir si cette méthode y a sa place et est une alternative viable. Ce second chapitre dressera un bref portrait du Burkina Faso, de l'évolution de ses politiques en GRN, de la manière dont la participation des populations locales y a progressivement été intégrée et enfin, des parties prenantes de la GRN. Cette mise en contexte tentera de définir la place actuelle de la GPRN au Burkina Faso afin de pouvoir mieux situer les cas d'étude présentés dans le chapitre suivant.

2.1 Portrait du Burkina Faso

Pays pionnier en ce qui a trait à la GPRN en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a surtout été choisi comme cible de recherche en raison de l'intérêt et de l'expérience terrain de l'auteur. Historiquement siège de l'empire Mossi, ce pays a été constitué en territoire colonial en 1919 sous le nom de la Haute-Volta. Il a obtenu son indépendance de la France en 1960, puis a pris le nom de Burkina Faso, soit « pays des hommes intègres », en 1984 (Rochegude et Plançon, 2009).

2.1.1 Situation géographique

Pays enclavé d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso occupe une superficie de 274 200 km² (UNdata, 2013). Il partage sa frontière avec six différents pays et possède un climat général de type semiaride, caractérisé par une saison sèche pouvant durer de cinq à neuf mois et une saison des pluies de trois à sept mois bien distincts. La pluviométrie y est très faible, irrégulière et inégalement répartie dans le temps et dans l'espace, variant de 300 mm par année au nord à 1200 mm au sudouest (Yelkouni, 2004). On distingue deux principales zones climatiques, soit la zone soudanaise de type tropical et la zone sahélienne plus aride, avec une zone de transition soudano-sahélienne qui recouvre tout le Burkina Faso central et qui ne reçoit rarement plus de 1000 mm de précipitation par année (Ben Yahmed, 2005). La végétation du pays est essentiellement constituée de steppes, dans la zone sahélienne, et de savanes, dans la zone soudanienne. On retrouve également quelques formations forestières telles que les forêts claires et les forêts sèches denses au sud du pays (Yelkouni, 2004). La figure 2.1 situe le Burkina Faso sur le continent africain, alors que la figure 2.2 représente géographiquement les trois principales zones climatiques du pays.

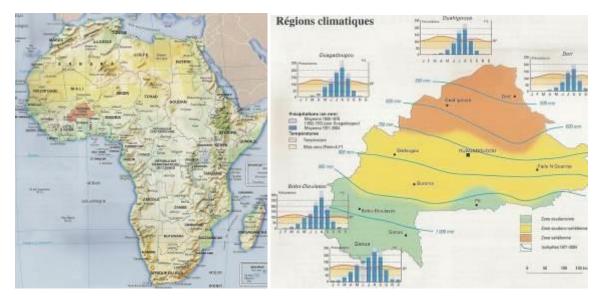


Figure 2.1 : Le Burkina Faso en Afrique de l'Ouest (tiré de : Ben Yahmed, 2005)

Figure 2.2 : Zone climatique du Burkina Faso (tiré de : Ben Yahmed, 2005)

2.1.2 Situation socioéconomique

Le Burkina Faso compte aujourd'hui environ 17,5 million d'habitants (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2013), dont près de la moitié est âgée de moins de 15 ans (UNdata, 2013). La croissance démographie s'est accentuée depuis la fin des années 1990, en raison du maintien de la fécondité élevé, conjugué à une baisse de la mortalité infantile et une augmentation de l'espérance de vie à la naissance (Burkina Faso, 2012). Considérant que 85 % de la population travaille dans le secteur agricole (UNdata, 2013), cette croissance démographique rapide a un impact considérable sur l'exploitation des ressources naturelles et accélère la dégradation des terres (UICN, 2013).

Avec un indice de développement humain de 0,343, le Burkina Faso se classe 183^e sur 187 pays (PNUD, 2013). Les différents indicateurs socioéconomiques présentés dans le tableau 2.1 permettent de comprendre les enjeux du développement au Burkina Faso. On observe une pauvreté rurale nettement supérieure à la pauvreté urbaine, alors que les trois quarts de la population vivent en milieu rural. L'accès à l'eau potable est encore limité et le taux d'alphabétisation très faible. Bien que le taux de scolarisation ait doublé au cours de la décennie 2000-2010, il demeure encore très bas. La faiblesse de l'emploi salarié du secteur moderne, le sous-emploi en milieu rural et le poids du chômage dans les villes définissent le marché de l'emploi au Burkina Faso (Burkina Faso, 2012). Les problèmes de développement socioéconomique

ont un impact considérable sur la capacité et la motivation des populations à participer à une GRN durable. Le gouvernement du pays fonde toutefois beaucoup d'espoir de développement socioéconomique sur une amélioration des performances du secteur rural, principalement les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie (Yelkouni, 2004).

Tableau 2.1 : Indicateurs socioéconomiques du Burkina Faso (inspiré de : Statistiques mondiales, 2013; UNdata, 2013; PNUD, 2013; Burkina Faso, 2012)

Indicateurs	Année	Résultats
Population de moins de 15 ans	2012	45,2 %
Population urbaine	2012	27,4 %
Croissance démographique (% annuel moyen)	2010-2015	3 %
Croissance démographique en milieu rural (% annuel moyen)	2010-2015	1,8 %
Croissance démographique en milieu urbain (% annuel moyen)	2010-2015	6 %
Espérance de vie à la naissance	2013	55,9 ans
Taux de fécondité (nb de naissance par femme)	2013	5,8
Pauvreté (% de la population vivant sous le seuil de la pauvreté)	2009	43,9 %
Pauvreté rurale (% de la population vivant sous le seuil de la pauvreté)	2012	50,7 %
Pauvreté urbaine (% de la population vivant sous le seuil de la pauvreté)	2012	19,9 %
% de la population avec accès à l'eau potable (- de 30 minutes)	2012	81,2 %
Taux d'alphabétisation (15 ans et +)	2007	28,7 %
Taux de scolarisation (général /école primaire)	2006	22,2 % / 76 %
% d'élèves terminant leurs études (primaire/secondaire)	2011	52 % / 17 %
Travail des enfants de 5 à 14 ans	2004	57 %
Emploi dans le secteur agricole	2005	84,8 %
% du PIB agricole dans le PIB total	2011	34,6 %
PIB par habitant (\$ US)	2012	1400\$
Taux de croissance économique	2011	4,9 %

2.1.3 Situation environnementale

La constitution du Burkina Faso de 1991 reconnait le droit à un environnement sain à tout citoyen ainsi que le devoir de protection et défense de l'environnement (Burkina Faso, 2012). Un rapide portrait de l'environnement du pays permet toutefois de constater un appauvrissement important des ressources naturelles, causé notamment par la croissance démographique, la faible productivité des systèmes agricoles et d'élevage, le cadre législatif peu efficace, l'accès au foncier non sécurisé, le manque de valorisation de la biodiversité, la pauvreté des régions agricoles et la pratique de la transhumance des peuples nomades (Délégation de la Commission Européenne, 2006). Les conséquences sont évidemment nombreuses : processus de dégradation accélérée des terres, régression des ressources en eau, surexploitation des ressources ligneuses causée par un système énergétique reposant sur le bois, urbanisation croissante et peu maîtrisée, diminution de la biodiversité, recrudescence des catastrophes naturelles d'origine climatique, etc. (UICN, 2013). Le tableau 2.2 présente certains indicateurs environnementaux.

Tableau 2.2 : Indicateurs environnementaux du Burkina Faso (inspiré de: Statistiques mondiales, 2013; UNdata, 2013)

Indicateurs	Année	Résultats
Forêts (% du territoire)	2011	20,4 %
Terres arables (% superficie émergée)	2009	21,6 %
Espèces menacées	2012	27
Émissions de CO ² (milliers de tonnes / tonnes par habitant)	2009	1667 / 0,1
Consommation d'énergie par habitant (kg équivalent pétrole)	2009	36

L'aridité du milieu naturel du Burkina Faso rend le rythme actuel de destruction des ressources très préoccupant (Yelkouni, 2004) et exige des mesures d'adaptation rapide. Bien que les législations environnementales soient nombreuses, l'insuffisance des ressources financières et humaines, ainsi que le manque de connaissances, ralentissent l'inversion de la tendance de dégradation. Pour pallier au manque d'information fiable pour la mise en œuvre de stratégies nationales, une vingtaine d'organismes et établissements d'enseignement supérieur sont engagés dans la recherche agricole et environnementale et un rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso est produit tous les quatre ans depuis 2002. Ce rapport permet de dresser un portrait sur l'état des ressources naturelles et de réaliser un suivi de la politique nationale en la matière. Le ministère chargé de l'environnement demeure toutefois très pauvre et les politiques et les stratégies formulées ne sont souvent que partiellement réalisées (Burkina Faso, 2012).

D'un point de vue économique, les inefficiences de l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie sont estimées à 7 % du PIB, et les pertes de revenus et de bien-être causées par la dégradation de l'environnement représentent 14 % du PIB. À partir de ce constat, différentes alternatives ont vu le jour, notamment les mécanismes de développement propre, le verdissement de l'agriculture, la gestion communautaire des forêts ou la valorisation des déchets (Burkina Faso, 2012). La volonté du gouvernement de reconnaître la contribution de l'environnement au développement économique du pays est un facteur déterminant pour une meilleure gouvernance des ressources naturelles. Avec près de la moitié de la population burkinabé vivant sous le seuil de la pauvreté, l'environnement constitue le principal capital économique. La réduction de la pauvreté doit passer par une gestion durable et une valorisation des ressources naturelles par les populations locales (Délégation de la Commission Européenne, 2006).

2.2 La GRN au Burkina Faso: entre traditions et modernité

Les ressources naturelles sont définies comme « les différents produit que l'homme tire du milieu naturel pour sa survie ou pour des raisons mercantiles » (Bouda, 2008). En effet, elles constituent une source de revenu très importante, représentant 44,61 % du PIB du Burkina Faso (Burkina Faso, 2012). Elles sont toutefois très peu valorisées par les acteurs de gouvernance locale considérant un manque de connaissances des possibilités offertes à travers le cadre juridique, réglementaire et les documents d'orientation politique (Bouda, 2008). L'importance de la dégradation des ressources et leur potentiel économique ayant été démontrés, il apparaît important de s'intéresser au cadre législatif et aux principaux enjeux entourant la GRN au Burkina Faso.

2.2.1 Historique de la GRN: une époque coloniale qui a laissé sa marque

Avant l'époque coloniale, la GRN se faisait selon les coutumes et n'était pas dissociée de la gestion du foncier. C'est-à-dire que la GRN relevait essentiellement du « maître de la terre ». Chacun des membres de la communauté était responsable d'une gestion particulière des ressources collectives. Les interdits et les exclusions des règles coutumières étaient compris et respectés de tous. Il y avait une véritable responsabilisation et participation des différents acteurs afin de parvenir à une GRN durable (FAO, 2004b).

Pendant l'époque coloniale, les politiques de GRN représentaient l'élément central de l'extension du contrôle politique européen vers l'Afrique (Roe et autres, 2009). Jusque dans les années 1970, une politique de constitution et de conservation du domaine forestier a amené le classement des forêts naturelles pour limiter la destruction anthropique et permettre leur mise en valeur par l'administration forestière. Une stratégie d'exclusion et de répression assurait que les produits forestiers mis en valeur ne servent qu'à l'intérêt de la métropole (FAO, 2004b). Le premier *Code forestier* d'Afrique de l'Ouest a été adopté en 1900, n'octroyant aux populations locales qu'un droit d'usage sur les ressources. Un nouveau Code, réaffirmant la propriété de l'État sur les forêts, a été ratifié en 1935 (Bouda, 2008) et a servi de texte officiel au Burkina Faso jusqu'en 1997. La réglementation forestière coloniale tirée du modèle français où les biens vacants et sans maître appartenaient au domaine public s'opposait au système coutumier considérant la forêt comme un espace indéfini, n'appartenant à personne. La responsabilisation des populations locales était absente et a eu pour conséquence une exploitation illicite des forêts et une impossibilité pour les services techniques de l'État d'en assurer seuls la police (FAO, 2004b).

Les sécheresses des années 1973 et 1983, initiant un processus de disparition progressive du couvert végétal, ont amené la politique de conservation à évoluer vers une approche sectorielle et techniciste basée sur le développement de la foresterie collective. Un grand nombre de projets sectoriels de lutte contre la désertification ou de reboisement ont été mis en branle avec l'appui de partenaires extérieurs. Des agents techniques ont aussi été formés pour renforcer les services forestiers. L'approche répressive des services forestiers l'emportait toutefois encore sur la responsabilisation des populations et la recherche de leur participation dans la conservation et la gestion (FAO, 2004b).

À l'issue de la constitution de juin 1991, une volonté de décentralisation a été mise de l'avant afin de promouvoir le développement et la démocratie (Hilhorst, 2008). L'approche sectorielle a fait place à des approches plus intégrées. Le Burkina Faso a adopté ses premiers plans d'action nationaux au niveau forestier et environnemental et a intégré des dispositions environnementales dans sa nouvelle constitution (Burkina Faso. Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (MECV), 2004). Depuis, un nombre important de dispositions législatives intègre des préoccupations environnementales. Une liste des textes législatifs pertinents à la GPRN apparaît en annexe 1. Les ressources naturelles continuent toutefois de subir différentes pressions. Un regard plus approfondi sera jeté sur les ressources forestières et foncières autour desquelles s'orientent bon nombre d'initiatives de GPRN.

2.2.2 Gestion des ressources forestières, pionnière de la GPRN

Les forêts du Burkina Faso fournissent une quantité importante de bois et produits forestiers non ligneux (PFNL), contribuant ainsi au bien-être des populations rurales. Vue leur grande utilité, ces ressources sont surexploitées et se dégradent rapidement. En effet, les forêts qui représentaient 52 % du territoire national en 1983 (Burkina Faso. MECV, 2004), n'en représentaient plus que 20 % en 2011 (Statistiques mondiales, 2013). Les pressions proviennent tout autant de la coupe anarchique du bois de feu, que de l'orpaillage, de l'agriculture et de l'élevage (Burkina Faso, 2012). Les ressources forestières du Burkina Faso sont divisées en forêts publiques où l'État est consacré propriétaire et en forêts privées. Les forêts publiques sont à leur tour divisées en forêts classées, où les activités d'exploitation se limitent à la collecte de bois mort et de PFNL (Roe et autres, 2009) et en forêts protégées où les populations peuvent exercer librement leurs activités agrosylvopastorales (Laurent, 2011). Le domaine classé au Burkina Faso comprend également les

parcs nationaux et les réserves de faune et peut être géré par les services forestiers en concertation avec les populations, par des opérateurs communautaires (associations ou groupements) ou par des opérateurs privés (Burkina Faso. MECV, 2004).

Les différentes expériences de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques ont permis d'adopter, en 1995, la *Politique forestière nationale* dont les objectifs sont de traduire le rôle de ces secteurs dans l'économie nationale, de rationaliser la gestion de ces ressources et de constituer un outil de négociation et un cadre de référence. (Bouda, 2008). Le *Code forestier* de 1997 a remplacé celui de 1935 adaptant les réglementations aux contextes socioéconomiques et socioécologiques locaux (Guiro Ouedraogo, 2009). Il intègre la conservation de la diversité biologique, la valorisation des ressources, la génération d'emplois, la participation et la responsabilisation de la population dans toutes les étapes de gestion. Révisé en 2013 (Burkina Faso. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2013), le *Code forestier* constitue la référence pour les ressources forestières, fauniques et halieutiques (Bouda, 2008).

Les notions de participation et de gestion durable occupent une place importante dans le *Code forestier* (Bouda, 2008). Sans doute que les expériences antérieures ont su alimenter la volonté d'intégrer ces notions dans la législation. En effet, les premiers projets participatifs ont démarré en 1984 avec le *Programme national de foresterie villageoise* dont l'approche stratégique était la participation. Le premier cas national est le projet de ravitaillement en bois de feu pour la ville de Ouagadougou en 1986 (Burkina Faso. MECV, 2004). Ce projet, financé par le PNUD, provenait de la lignée de projets sectoriels de l'État pour lutter contre la coupe abusive du bois (Bouda, 2008). Il a tout de même réalisé un travail pionnier en matière de gestion participative (Yelkouni, 2004). La réforme de la gestion de la faune de 1996 a introduit la notion de gestion partenariale des ressources naturelles en créant un partenariat tripartite entre l'État, les opérateurs privés et les communautés locales pour une gestion durable de la faune (Burkina Faso, 2012).

La Loi d'orientation sur le pastoralisme de 2002 doit aussi être prise en considération dans la gestion des ressources forestières, étant donné que les activités pastorales s'exercent pour la plupart dans les domaines forestiers. En vertu de l'article 3, la pâture est autorisée dans tous les espaces de forêts protégées et dans les espaces de forêts classées dont les plans d'aménagement ou les actes de classement l'autorisent (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011). Le système d'élevage transhumant est une activité toutefois reconnue

comme exerçant une pression importante sur les ressources et potentiellement génératrice de conflits locaux (Yelkouni, 2004).

2.2.3 Gestion des ressources foncières et accès à la terre

Dans la tendance postindépendance d'initiatives sectorielles de conservation, la Réforme agraire et foncière (RAF) a été initiée en 1984 pour unifier les différents régimes fonciers et élimer les obstacles au développement socio-économique. Un élément important était le principe de subsidiarité impliquant une délégation des responsabilités au niveau des communautés locales, avec une appartenance juridique de la terre à l'État. Toutefois, les droits coutumiers sur la terre n'étaient toujours pas reconnus (Hilhorst, 2008). La RAF s'inscrivait dans la vision du rôle fort de l'État et a depuis connu plusieurs relectures. Dans la même lignée, le Programme national de qestion des terroirs a été mis en place en 1986 pour encourager un développement rural participatif en donnant un pouvoir de décisions aux villageois quant à la gestion des terres. Les fonctions assignées aux villageois pour la gestion foncière ont toutefois rarement été assurées, les chefs traditionnels conservant un rôle très influent (Bouda, 2008). Ce programme a été révisé en 2002 avec un accent particulier sur le régime foncier et constitue aujourd'hui le cadre de référence pour la gestion des terres. Son objectif est de créer un moyen d'incitation pour des pratiques améliorées de gestion des terres, afin de supprimer les conflits responsables de la dégradation de celles-ci (Roe et autres, 2009). Les tentatives de restructuration foncière ont toutefois souvent échoué en raison de la difficulté à délimiter un terroir avec des frontières distinctes. En effet, ces espaces ont toujours eu des frontières flexibles et négociables (Gray, 2002).

La *Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural* (PNSF/MR), adoptée en 2007, a comme objectif d'assurer à l'ensemble des acteurs ruraux un accès équitable au foncier, une garantie de leurs investissements et une gestion efficace des conflits liés à la terre (Burkina Faso, 2012). Le processus de dialogue national mis en œuvre pendant l'élaboration de la PNSF/MR représente une avancée par rapport au niveau de participation observé lors de la révision de la RAF, essentiellement réalisées par des spécialistes (Bouda, 2008). Toutefois, bien que la PNSF/MR préconise l'accès au foncier pour les jeunes et les femmes, cet objectif n'est pas atteint. Les groupes marginalisés n'ont généralement pas encore accès à la terre (Burkina Faso, 2012).

Un obstacle important à la législation du domaine foncier est la grande diversité de la situation foncière à travers le territoire national. Il est très difficile d'harmoniser toutes ces pratiques

foncières dans un texte réglementaire (Bouda, 2008). Les droits coutumiers s'intègrent souvent très difficilement dans l'approche technocratique du droit foncier. Par exemple, l'exploitation de terres rurales non aménagées est autorisée dans la mesure où l'occupant et sa famille l'utilisent pour subvenir à des besoins de logement et de nourriture. Les droits traditionnels relatifs aux espaces forestiers sont également reconnus en autant qu'ils ne rentrent pas en conflit avec les exigences techniques et économiques modernes (Rochegude et Plançon, 2009). Il apparaît donc essentiel, pour un cadre législatif efficace, d'œuvrer à l'échelle locale afin de pouvoir prendre en considération les spécificités du terrain.

2.2.4 Autres textes législatifs liés à la GRN

Tel que mentionné précédemment, la pauvreté rurale est un frein important au développement socio-économique du Burkina Faso. De plus, l'appauvrissement des terres et la diminution de ressources disponibles contribuent à l'exode rural, causant une croissance démographique importante des villes, augmentant par le fait même la pauvreté urbaine. Il faut donc comprendre que la diminution de la pauvreté, le développement rural et la GRN durable sont des thématiques intimement liées. Dans cette optique, plusieurs stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté vont s'intéresser à ces thématiques, tout en favorisant une approche participative.

En effet, le *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, révisé en 2003, identifie la gestion durable des ressources naturelles comme un de ses grands principes (Bouda, 2008). En cohérence avec ce cadre stratégique, la *Stratégie de développement rural à l'horizon 2015*, élaborée en 2003, aspire à une croissance du secteur rural pour lutter contre la pauvreté, renforcer la sécurité alimentaire et promouvoir le développement durable. Elle mise sur une amélioration de la productivité des ressources, une augmentation des revenus, une diversification des activités économiques, une GRN durable, une responsabilisation des populations rurales et une intégration des femmes et des jeunes. Le *Programme national du secteur rural* sert de cadre d'opérationnalisation de cette stratégie. Il regroupe les différents ministères impliqués, selon un désir de concertation et de vision commune des acteurs du secteur rural pour mieux relever les défis actuels (Burkina Faso. Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire (MASA), 2013).

2.2.5 Inadéquation entre législation moderne et droit traditionnel

Bien que la législation moderne liée à la GRN soit costaude, elle a de la difficulté à connaître une réelle application et les ressources naturelles sont de plus en plus détruites. La gestion foncière

moderne a affaibli les règles collectives de gestion traditionnelle et la cohésion sociale. Dans bien des cas, la législation moderne a plutôt eu pour effet de réduire la protection qu'offrait le droit traditionnel contre une utilisation abusive des ressources communes d'un terroir (Yelkouni, 2004).

Le désir de recouvrer leurs droits sur les terres et les ressources avait été le moteur des mouvements indépendantistes des années 1960 (Roe et autres, 2009). Les politiques publiques postindépendances ont toutefois maintenu l'opposition entre le droit moderne et le droit coutumier (Bouda, 2008). Les textes aujourd'hui en vigueur demeurent souvent méconnus ou mal compris par les populations locales qui continuent d'exploiter les ressources selon les traditions, souvent en contradiction avec les règles de l'administration publique (Yelkouni, 2012).

La gestion coutumière est délégitimée, l'État est défaillant, les populations se sentent souvent reléguées au second plan et les ressources continuent de diminuer (Yelkouni, 2004). Il apparaît nécessaire de trouver un cadre légal compris et respectés par tous les acteurs, adapté aux réalités locales et pouvant s'intégrer dans le cadre national.

2.3 Vers une gouvernance locale des ressources naturelles

L'importance de la participation des populations rurales à la GRN et du besoin de prendre en considération les spécificités locales ayant été démontrée, une approche participative et décentralisée apparaît comme la solution la plus adaptée pour une GRN durable au Burkina Faso.

2.3.1 Évolution de la participation locale dans la GRN au Burkina Faso

Sous l'impulsion des organismes des Nations Unies et des bailleurs de fonds internationaux qui ont fait de la participation locale un outil important pour une GRN durable, le Burkina Faso a rapidement intégré ce nouveau mode de gestion dans ses politiques et ses stratégies nationales. Ses premières expériences de participation dans la GRN ont pris la forme de forêts villageoise à travers le *Programme national de foresterie villageoise*. Elles ont amené les populations à s'engager dans des activités de protection de l'environnement, tel le reboisement, la conservation du sol, l'amélioration de l'agroforesterie et l'utilisation de foyers améliorés nécessitant moins de bois (Bouda et autres, 2011). Les principales avancées observées dans la GRN au cours des deux dernières décennies sont certainement le dynamisme des activités de restauration du couvert végétal avec la contribution inestimable des communautés, du secteur privé et des ONG. Le dialogue soutenu entre les agents forestiers et les populations locales a également permis

l'émergence de structures et d'entreprises villageoises, devenues aujourd'hui des acteurs reconnus de la GRN (Burkina Faso, 2012).

L'expérience de gestion participative des forêts au Burkina Faso a eu des retombées économiques plutôt intéressantes. En effet, entre 1986 et 1999, elle a rapporté 9,1 milliards de FCFA (20,7 millions de dollars canadiens, 19 mai 2014), dont la moitié au profit des exploitants forestiers membres de groupements villageois. L'exploitation des PFNL a rapporté, en 2003 seulement, 300 millions de FCFA (680 000 \$ CA, 19 mai 2014). Le sous-secteur des forêts a également permis la création de 60 000 emplois, dont plus de 6000 sont permanents (Burkina Faso, 2012).

De nos jours, deux approches impliquant la participation des populations sont principalement utilisées au Burkina Faso. L'approche de gestion des terroirs consiste à mobiliser la communauté autour de programmes afin de restaurer l'environnement du terroir villageois par différentes actions de reboisement, de lutte contre l'érosion, de maîtrise des eaux, etc. La GPRN se base sur l'implication des populations dans la GRN en les amenant à définir elles-mêmes les actions à mener pour protéger leur environnement (Guiro Ouedraogo, 2009). Les deux approches sont liées et une approche de gestion des terroirs peut évidemment être menée de manière participative.

2.3.2 Processus national de décentralisation

La participation au niveau local étant un objectif visé par les stratégies nationales depuis les années 1990, c'est à travers un renouveau constitutionnel et démocratique que le gouvernement burkinabé met réellement en place les moyens pour faciliter cette participation. En effet, la nouvelle constitution, adoptée en 1991, consacre la décentralisation territoriale comme mode d'organisation du territoire (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011). Adopté en 2004, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

« La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale » (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011, p.18)

L'objectif de la décentralisation est d'associer les populations locales de façon plus étroite aux prises de décisions les concernant. Le CGCT consacre officiellement le transfert de certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales que sont les régions et les communes (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011). L'aménagement du

territoire, la gestion du domaine foncier, la gestion de l'environnement et la GRN font partie des onze domaines de compétences transférés (Bouda, 2008). C'est ainsi, qu'en vertu de ces nouvelles compétences, il est possible pour une commune de procéder au classement d'une forêt en son nom. Les rôles et responsabilités des collectivités territoriales, dans une optique de GRN rationnelle, sont intégrés dans le *Code forestier*, la *Loi sur le pastoralisme* et la plus récente version de la RAF (Yelkouni, 2012). La mise en place effective des nouveaux organes de gouvernance locale est aujourd'hui presque achevée avec la communalisation intégrale amorcée en 2006. Ces organes s'emploient maintenant à se doter de plans et de stratégies pour assumer leurs responsabilités en matière de développement. En effet, le transfert de compétences permet aux communes de conduire leurs propres plans communaux de développement (PCD) (Burkina Faso. MASA, 2013).

Le processus de décentralisation au Burkina Faso représente un atout stratégique majeur en matière de gouvernance et de développement local (Yelkouni, 2012) et a le potentiel de renforcer la prise en compte des savoirs locaux et la responsabilisation des populations. Les collectivités territoriales représentent les échelons politiques les plus aptes à faire le lien entre les populations, les administrations publiques et les autorités coutumières. Toutefois, elles se retrouvent souvent dans des situations difficiles entre des pouvoirs coutumiers très forts et des compétences de l'État que partiellement transférées (Benkahla et Hochet, 2013). La réussite de la décentralisation dépend donc essentiellement de la volonté politique et de l'adhésion de la population, la plus grande difficulté étant souvent d'acquérir une légitimité auprès de la population (Yelkouni, 2012).

2.4 Parties prenantes impliquées dans la GRN au Burkina Faso

Tel qu'il vient d'être mentionné, le processus de décentralisation entamé par le gouvernement burkinabé amène de plus en plus de responsabilités au niveau local. Bien que les populations soient au cœur de ce processus, plusieurs autres acteurs gravitent autour de la GRN et du renforcement des capacités des populations locales. Rappelons-nous que la GPRN est notamment une approche de collaboration et de concertation des différents acteurs impliqués dans la GRN.

2.4.1 Autorité coutumières ou traditionnelles

Au Burkina Faso, chaque village ou groupement a sa propre structure organisationnelle variant en fonction de sa diversité, son histoire ou sa culture. Les communautés rurales sont dirigées par des autorités coutumières, notamment les chefs de village, de terres, des forêts et des eaux. Ces différents chefs sont souvent choisis parmi les aînés de la descendance du fondateur du village. La

légitimité de ces leaders est basée sur des lois coutumières ou religieuses et des accords sociaux. Considérant l'importance et l'influence de ces autorités dans les milieux ruraux, une revalorisation de leur rôle est constatée dans la promotion de la GRN durable. Toutefois, ces instances socialement acceptées mettent de l'avant des formes importantes de discrimination, d'exclusion et de préjudice, notamment par rapport aux droits des femmes, des migrants, des éleveurs ou de certaines classes sociales marginalisées (Hilhorst, 2008).

2.4.2 Administration publique déconcentrée de l'État

La décentralisation est appuyée par une administration publique déconcentrée, constituée de 13 régions, 45 provinces et 350 départements (KI, 2007). La déconcentration octroie des pouvoirs à des représentants locaux du gouvernement central, ces derniers devant rendre des comptes aux autorités centrales (Ribot, 2007). Les circonscriptions administratives sont, en effet, placées sous l'autorité d'un représentant de l'État. Chaque région est administrée par un gouverneur et chaque province par un haut-commissaire (KI, 2007). Les départements sont des regroupements d'au moins cinq villages et constitués d'au moins 10 000 habitants. Chaque département est administré par un préfet assisté du conseil départemental, organe consultatif (Rochegude et Plançon, 2009). La volonté gouvernementale d'organiser la concertation à tous les niveaux a donné lieu à une quantité importante d'espaces de concertation sans relation entre eux, donnant parfois lieu à un dédoublement d'actions et un manque d'efficacité (KI, 2007). Le tableau 2.3 permet de comprendre l'organisation de la décentralisation et de la déconcentration.

Tableau 2.3 : Organisation de la décentralisation et de la déconcentration (tiré de : KI, 2007)

Déconcentration			Décentralisation			
Circonscription	Autorité et organe consultatif	Pouvoirs de tutelle	Collectivité Organes			
Région (13)	Gouverneur Conseil consultatif régional	Tutelle administrative sur la commune urbaine et rurale	Région	Président du conseil régional (exécutif) Conseil régional (délibérant)		
Province (45)	Haut-commissaire Cadre de concertation provincial	Conseils aux maires des communes urbaines	Aucune structure décentralisée au niveau provincial			
Département (350)	Préfet Conseil départemental	Conseils aux maires des communes rurales	Commune (urbaine ou rurale)	Maire (exécutif) Conseil municipal (délibérant)		
Aucune structure déconcentrée au niveau villageois			Village	Président du CVD (exécutif) Assemblée générale du CVD (délibérant)		

Pour appuyer le transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, les principaux ministères concernés par ces domaines de compétences possèdent des structures déconcentrées aux niveaux régional et provincial. La plupart des départements possèdent également des services techniques déconcentrées. Les ministères articulent donc généralement leur organisation déconcentrée autour de directions régionales chargées de la coordination et de l'animation des directions provinciales, des services techniques des départements et de leurs agents (KI, 2007).

2.4.3 Collectivités territoriales décentralisées

Le processus de décentralisation du Burkina Faso est relativement élaboré. Il vise une meilleure administration territoriale et un développement économique accéléré grâce aux responsabilités prises en charge par les instances décentralisées. Tel qu'observé dans le tableau 2.3, son territoire est divisé en collectivités territoriales, soit les régions et les communes. Dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, les collectivités territoriales disposent d'un conseil élu et ne sont plus soumises à la tutelle de l'État (Rochegude et Plançon, 2009). Leurs compétences sont établies dans le CGCT de 2004.

Le conseil régional est l'organe délibérant des régions et son président, élu par le conseil, en est l'exécutif. La commune, collectivité territoriale de base structurée en villages, dispose d'un conseil municipal dirigé par le maire. La mise en place des communes rurales a donné une nouvelle configuration au processus de décentralisation. Les communes urbaines déjà existantes se sont retrouvées sous forme d'agglomération, regroupant les villages appartenant au même département. Les communes rurales ont été constituées de plusieurs villages correspondant également au découpage des départements (KI, 2007). Chaque village est administré par un conseil villageois de développement (CVD) mis en place et supervisé par le conseil municipal (Rochegude et Plançon, 2009). Le CVD est le regroupement de l'ensemble des forces vives du village. Il a remplacé la commission villageoise de gestion des terroirs qui avait été mise en place dans le cadre de la RAF. Les villageois élisent un bureau constitué notamment de responsables chargés de la promotion féminine, paysanne et de la jeunesse. Cet organe de gestion est chargé, sous l'autorité du conseil municipal, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCD, de contribuer à la promotion du développement local et de participer aux différentes commissions communales à cet effet (KI, 2007). Les CVD sont aussi responsable de la gestion des conflits villageois en matière de GRN. Ils doivent assurer la paix sociale et organiser, avec les personnes

ressource, un règlement à l'amiable. L'organe communal compétent en la matière est la commission de l'environnement et du développement local (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011).

2.4.4 Organisations de la société civile

Les OSC s'impliquent de plus en plus activement dans les processus politiques, autant au niveau national que local. Elles représentent l'espace dans lequel les citoyens exercent leurs droits sociaux et politiques. Parmi les OSC, se retrouvent des organisations traditionnelles ou professionnelles, des associations paysannes, des groupements de femmes ou de jeunes, des entreprises villageoises, des groupes de défense des droits, des structures de micro-crédits et des ONG (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2006). Les organisations professionnelles agricoles (OPA), nombreuses au Burkina Faso, sont mises de l'avant dans le cadre de la PNSF/MR (*Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural*, 2007).

Les différents domaines d'intervention des ONG au Burkina Faso sont très variés : agriculture, artisanat, santé, économie, environnement, etc. Leurs interventions peuvent être à l'échelle nationale, régionale, communale ou même villageoise. Dans le domaine de la GRN, on retrouve notamment la fondation NATURAMA et certaines ONG internationales telles que l'UICN, Oxfam ou Plan International (Burkina Faso. MECV, 2004). L'action des ONG au niveau du développement durable est très importante au pays. L'administration publique ne possède toutefois pas d'outils permettant de suivre et d'évaluer leur contribution au niveau local ou national (Burkina Faso, 2012). Cela peut engendrer un manque de complémentarité entre leurs différentes actions.

2.4.5 Partenaires techniques et financiers

Tout acteur extérieur intervenant en appui est considéré comme un PTF. Dans le cadre d'un projet, les promoteurs, les bailleurs de fonds, les ONG ou associations de développement, les agents techniques et les institutions financières peuvent tous être considérés comme des PTF. Les agents techniques sont généralement issus des services déconcentrés de l'État, mais plusieurs programmes ou projet nécessitent l'affectation temporairement d'agents techniques supplémentaires dans les zones d'intervention. Les partenaires financiers sont souvent des organisations internationales. Le terme PTF permettra donc de définir tout acteur appuyant les acteurs locaux, autant de manière technique que financière.

3. ÉTUDES DE CAS DE GPRN AU BURKINA FASO

La GPRN semble être une méthode prometteuse dans le cadre du processus de décentralisation au Burkina Faso. En effet, tous les bailleurs de fonds et les structures doivent aujourd'hui utiliser cette démarche pour gagner l'adhésion des populations (Sankara, 2014). Les fondements théoriques de la démarche de GPRN sont-ils applicables au Burkina Faso? Les objectifs visés par la GPRN sont-ils rencontrés dans le quotidien de l'expérience terrain?

Ce troisième chapitre décrit deux expériences de GPRN vécues au Burkina Faso. Ces deux cas permettront, dans le chapitre suivant, de déterminer si le modèle théorique de la GPRN est efficace dans le contexte burkinabé. La première section porte sur la méthodologie utilisée tant pour le choix des cas d'étude que pour les entrevues sur le terrain. Les deux sections suivantes dressent une description des deux études de cas.

3.1 Méthodologie de recherche

Cet essai s'appuie sur une approche d'étude de cas. Cette stratégie de recherche permet d'explorer un sujet de façon empirique, d'expliquer les interventions en mode réel et d'apporter des explications sur la base de témoignages recueillis. L'étude de cas s'appuie sur certains critères découlant du cadre théorique. D'abord puisée dans les banques de données disponibles sur internet, l'information relative à chacun des deux cas est surtout issue de rencontres et entrevues menées auprès des acteurs de deux projets de développement en cours au Burkina Faso. Les données recueillies sont nouvelles et valides. Elles témoignent des propos tenus par ceux et celles qui sont directement impliqués dans la GPRN au Burkina Faso. Ce choix de l'approche est le résultat de l'engagement de l'auteur qui, pendant huit semaines, a partagé ses interrogations et mené ses entrevues au Burkina Faso.

3.1.1 Sélection des deux études de cas

La plupart des projets récents de coopération et de développement au Burkina Faso utilisent à des degrés divers une approche participative. Quels projets retenir? Un premier critère de sélection a porté sur la disponibilité et l'accessibilité à l'information. L'accès aux textes et aux documents officiels n'est pas toujours assuré dans les pays africains. Les techniques d'archivage et les outils associés aux nouvelles techniques de communication et de bureautique ne sont pas déployés partout. Et si des documents sont disponibles, quelles en sont la qualité et la validité des données?

Le deuxième critère a trait à la possibilité de mener des entrevues sur le terrain dans un délai restreint. Ainsi, il a fallu prendre en compte la localisation du projet, à distance de déplacement de la capitale Ouagadougou. On devait s'assurer d'établir le contact avec une personne ressource impliquée sur le terrain. Cette dernière devait assumer la responsabilité de prendre contact avec les groupes locaux et d'assurer la traduction entre le français et le *mooré* lors des entrevues.

Le troisième critère cible la durée du projet. Il aurait été préférable de retenir des projets déjà terminés ou partiellement complétés afin d'en évaluer la pérennité. Toutefois, dans un tel cas, il aurait été difficile d'établir des contacts auprès d'une personne ressource sur le terrain. Pour contrer cette difficulté, il a été jugé préférable de sélectionner des projets en phase de désengagement ou d'évaluation où la plupart des activités étaient terminées. Ce critère permettait aussi de retenir des projets entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du processus national de décentralisation, en vigueur depuis 2006. La pertinence du projet dans le cadre de cette politique et de la communalisation intégrale a ainsi constituée le quatrième critère.

3.1.2 Réalisation des entrevues

Le développement des outils pour mener les entrevues ainsi que l'organisation des rencontres se sont déroulés en cinq phases. Avant le départ du Québec, des recherches préliminaires, principalement sur internet, ont permis d'identifier plusieurs études de cas et différentes organisations œuvrant au niveau de la GPRN au Burkina Faso. Par la suite, plusieurs personnes ressources travaillant dans le domaine de la GRN au Burkina Faso, trois agences gouvernementales et huit organisations impliquées dans la GPRN ont été contactées. Un premier tri d'études de cas a été fait au Canada sur la base des réponses recues. Cette première phase a duré six semaines.

La deuxième phase s'est déroulée à Ouagadougou et s'est poursuivie sur deux semaines. Les contacts avec les personnes ressources des différentes organisations ont été renouvelés. Les discussions ont porté entre autres sur les objectifs et l'avancement des projets, sur la situation globale de la GPRN dans la zone d'intervention, sur les problèmes de logistique et de déplacement pour la réalisation d'entrevues terrain et sur la disponibilité des différents acteurs locaux. C'est ainsi que deux cas ont été sélectionnées, celui du projet de gouvernance locale des ressources forestières dans la commune de Nobéré et celui du *Programme de développement rural durable* (PDRD) dans les régions du Nord et du Centre-Nord, dont le siège est basé à Yako.

La troisième phase a porté sur l'élaboration des questionnaires d'entrevue. Pendant une semaine, plusieurs questions furent formulées et testées auprès de personnes ressources burkinabées. Si le canevas d'entrevue s'appuyait sur la base théorique de la GPRN, il fallait surtout s'assurer de leur pertinence terrain et de la formulation pour éviter les ambigüités et ainsi, assurer l'efficacité de la méthode. La structure des questionnaires est similaire pour les deux cas d'étude. Toutefois les questions varient en fonction des acteurs interrogés et de leur rôle. Deux questionnaires ont ainsi été élaborés pour tenir compte, d'une part, des préoccupations des populations locales et, d'autre part, de celles des agents techniques. Les questionnaires d'entrevue figurent en annexe 2.

La quatrième phase a eu pour objet la réalisation des entrevues terrain. Elle s'est prolongée sur deux semaines, à raison de deux jours d'entrevues par cas d'étude. Pour celui de la commune de Nobéré, les entrevues ont été menées avec Mme Dima, conseillère technique en environnement pour la commune. Une première entrevue a été menée avec les responsables communaux et une seconde avec des villageois siégeant sur des comités de gestion forestière. Pour le cas du PDRD, la personne ressource était Monsieur Sankara, représentant de l'équipe de gestion du projet. Il a réalisé l'entrevue au nom de l'équipe de gestion et deux autres entrevues ont été menées avec des représentants de groupements de deux villages de la zone d'intervention. Mme Dima et M. Sankara ont également servi d'interprètes pour les entrevues en *mooré* avec les villageois.

Parallèlement aux entrevues terrain liés aux cas d'étude, une cinquième phase a été la réalisation d'entrevues complémentaires dans la commune de Pô, également impliquée dans le projet de gouvernance locale des ressources forestières. Les résultats n'y sont toutefois pas aussi positifs qu'à Nobéré, ce qui permettait une perspective intéressante. Trois entrevues ont été menées, soit avec les représentants d'un village, avec Prosper Ouattara, conseiller en gestion des ressources forestières, et avec Hassane Abipouakori, animateur d'une ONG et ancien conseiller municipal. Les questionnaires d'entrevue ont été sensiblement les mêmes que pour les entrevues liées aux études de cas. Deux entretiens semi-dirigés ont également été menés auprès de personnes ressources possédant une expertise complémentaire aux données terrains, soit un représentant de bailleurs de fonds et un expert en communication participative. La technique d'entretien semi-dirigé a permis aux intervenants de pouvoir s'exprimer librement et de faire ressortir leurs expériences et expertise. Les personnes interrogées ainsi que le thème des entretiens sont présentés dans le tableau 3.1. Cette dernière phase s'est poursuivie pendant près de deux mois.

3.1.3 Objectif de l'étude de cas

L'objectif de l'étude des deux cas était d'obtenir des données terrain pour appuyer l'analyse de l'efficacité du modèle théorique de la GPRN au Burkina Faso. Il fallait chercher l'opinion et la perception des populations locales, au cœur de la GPRN. Il n'aurait pas été possible d'obtenir cette information dans des rapports, il fallait aller la chercher à la source. Même l'information fournie par les agents techniques sur le terrain était plus détaillée, plus nuancée, que celle issue des rapports. L'analyse du chapitre 4 se basera donc principalement sur les données recueillies lors de ces entrevues, mais sera appuyée par des données ou analyses issues de la littérature.

Tableau 3.1: Listes des entretiens menés en fonction des thèmes

Personnes interrogées	Titre/fonction	Thème de l'entretien		
DIMA, Alima KONGO, Alassane	Responsables communaux, Nobéré	Projet de gouvernance locale		
ZOUNGRANA et autres	Représentants de trois comités villageois de gestion forestière	des ressources forestières		
SANKARA, Souleymane	Équipe de gestion du projet			
DEM et autres	Représentants de différents comités de gestion du village de Yarci	Programme de développement		
NONKRE et autres	Représentants de différents comités de gestion du village de Goubi	- Tarar darasic		
OUEDRAOGO, Daniel	Responsable de la gestion des ressources naturelles,	GPRN selon les bailleurs de		
Désiré	Tree Aid	fonds et PTF		
ABIPOUAKORI, Hassane	Ex-conseiller municipal et animateur d'une ONG de protection de l'environnement (Ga Mo Wigna)	GPRN selon instance de gouvernance locale et OSC		
OUATTARA, Prosper Do	Conseiller en gestion des ressources forestières, NATURAMA	GPRN selon association de développement nationale		
MOUNOUBOU et autres	Représentants de différents comités de gestion du village de Ghô	GPRN selon populations locales		
DRAMÉ, Seydou	Conseiller technique du ministre burkinabé de la Communication	Communication participative		

3.2 Projet de gouvernance locale des ressources forestières

Le projet de gouvernance locale des ressources forestières est un projet pilote que l'ONG britannique TREE AID a implanté dans huit communes du Burkina Faso, en collaboration avec le MECV et plusieurs ONG et associations locales. Dans les communes de Nobéré et de Pô, toutes deux riveraines du Parc National Kaboré Tambi (PNKT), c'est la Fondation NATURAMA qui a exécuté les activités (Guiro Ouedraogo, 2009). En plus de contribuer à la préservation du parc, l'objectif du projet est d'amener tous les groupes socio-économiques des communautés à participer à la gestion de la ressource et à accompagner le processus national de décentralisation dans le secteur forestier (Ouedraogo, 2014).

3.2.1 Localisation de la zone d'intervention et mise en contexte

Le PNKT, une des principales aires protégées du Burkina Faso, a été créé en 1976. Situé à 115 km au sud de Ouagadougou, il occupe une superficie de 155 500 hectares, à cheval sur quatre provinces, le Nahouri, le Zoundwéogo, le Bazéga et le Ziro, présenté en figure 3.1 (NATURAMA, 2003). En vertu du Code forestier, « les parcs nationaux sont soustraits à tout droit d'usage » (NATURAMA, 2003, p.31), c'est-à-dire qu'aucune activité d'exploitation ne peut y être menée, alors que les populations riveraines dépendent des ressources de la forêt pour survivre. Un manque de connaissances et de sensibilisation amène les villageois à surexploiter les produits forestiers. Il faut rappeler que le bois et le charbon de bois sont les principales sources d'énergie de 97 % des Burkinabés. Les mauvaises pratiques des chasseurs et apiculteurs sont souvent responsables de feux de brousse tardifs. Les défrichements agricoles, le développement de l'agrobusiness, le surpâturage et la spéculation foncière contribuent également à la vulnérabilité des ressources forestières du PNKT (Guiro Ouedraogo, 2009). Une zone tampon a été établie autour du PNKT afin de limiter l'exploitation des ressources forestières. La création d'une zone à vocation sylvopastorale, où l'exploitation durable est permise et encadrée, permet de limiter la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité du parc causée par les mauvaises pratiques et l'accroissement de la population (Commune de Nobéré, s.d.).

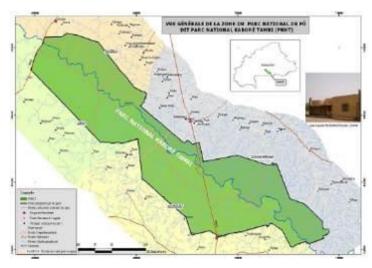


Figure 3.1 : Vue générale de la zone du PNKT (tiré de : Nana, 2011)

Malgré les efforts déployés par l'administration publique pour conserver ce patrimoine national, le parc demeure confronté à une dégradation continue de ses ressources, principalement causée par

les populations riveraines. Reconnaissant les efforts déployés par la Fondation NATURAMA pour la conservation de ce parc, le MECV lui confie, en 1997, la concession du parc pour une période de dix ans, avec l'objectif de l'aménager en collaboration avec les villages riverains (NATURAMA, 2003). Dans le cadre de son mandat de concessionnaire, NATURAMA contribue également à la création et au renforcement institutionnel de deux associations œuvrant pour la préservation de l'environnement, soit *Weog La Viim* pour la province du Zoundwéogo et *Ga Mo Wigna* pour le Nahouri. La concession du PNKT par NATURAMA étant arrivée à son terme, les actions des deux associations se poursuivent toutefois auprès de tous les villages riverains de la zone tampon. Elles mobilisent aujourd'hui leurs propres PTF pour travailler à la conservation du PNKT et de sa zone tampon (Nana, 2011). D'autres projets ont depuis été menés par la Fondation NATURAMA dans cette zone riveraine du PNKT, notamment le projet de gouvernance locale des ressources forestières qu'elle a piloté dans les communes de Pô et de Nobéré sous la direction de TREE AID.

La commune de Nobéré est située dans la province du Zoundwéogo. La figure 3.2 représente le PNKT, bordé par les provinces du Zoundwéogo au nord et du Nahouri au sud. La commune de Nobéré est la zone grise au nord du PNKT et à l'ouest du Zoundwéogo. Elle compte 28 villages et près de 33 000 habitants (Burkina Faso. Ministère de l'Économie et des Finances, 2008). Située en périphérie du PNKT, les ressources forestières sont d'une importance capitale pour son économie. Le projet de gouvernance locale a identifié une zone forestière pilote faisant partie de la zone tampon du PNKT, soit la forêt de Vohoko. Sa superficie est de 6103 hectares et s'étend sur le territoire de onze villages de la commune de Nobéré, soit Kougressince, Barsé, Tamsé, Pegwendé, Tewaka, Soulougré, Biisboumbou, Vohoko/Rakiegma, Passintinga et Koakin. La population de ces villages est estimée à 7445, dont 3832 femmes et 3613 hommes (Commune de Nobéré, s.d.).

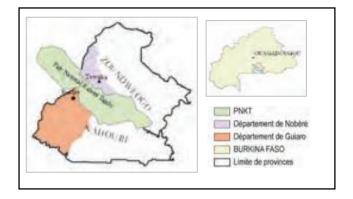


Figure 3.2 : Commune de Nobéré par rapport au PNKT (inspiré de : Dipama, 2009)

À l'instar de toute la zone tampon du PNKT, la forêt de Vohoko a été identifiée et délimitée pour servir de ceinture de protection et garantir la préservation de la biodiversité du parc (Commune de Nobéré, s.d.; Dima et Congo, 2014). Les principales ressources qui y sont exploitées sont le bois de chauffe et les PFNL constituant une source alimentaire stratégique autant pour les humains que les animaux. En plus des différentes ressources exploitables qu'elle possède, la forêt de Vohoko constitue un patrimoine socioculturel pour les communautés environnantes qui y pratiquent divers rites coutumiers (Commune de Nobéré, s.d.). Considérant les potentialités que leur offre la forêt, les populations prennent des mesures de protection pour en assurer une gestion rationnelle et durable en menant des actions telles que la lutte contre feux de brousse, braconnage et exploitation anarchique des produits forestiers, la plantation d'arbres dans les champs ou autour des cases, la valorisation des PFNL ou la régénération naturelle assistée (RNA). (Guiro Ouedraogo, 2009). La RNA, illustrée en figure 3.3, consiste à « laisser au cours du défrichement (d'une parcelle) un à trois rejets issus des souches des différents arbres et arbustes pour qu'ils poursuivent leur croissance » (Fonds international de développement agricole (FIDA), 2014b).



Figure 3.3 : Parcelles agricoles avec application de la RNA (tiré de : St-Amant-Ringuette, 2014)

L'objectif du projet de gouvernance locale est d'accompagner les utilisateurs de la zone forestière à s'approprier la gestion de la zone et à se doter d'outils de gestion de référence. Le projet part du constat qu'une capacité des populations à s'approprier les outils de gestion assurera un transfert de compétences effectif, un meilleur rendement et une pérennisation des actions. À la fin du projet, les acteurs locaux devraient maîtriser les techniques d'élaboration de plan de gestion et les populations locales devraient disposer d'un plan de gestion effectif pour la zone forestière de Vohoko (Commune de Nobéré, 2012b).

3.2.2 Historique de la mise en œuvre

La première intervention de TREE AID dans la commune de Nobéré a été à travers un projet d'entreprises forestières villageoises où les communautés ont été accompagnées pour une exploitation durable et bénéfique des PFNL. C'est pour préserver l'environnement de manière à ce que ces ressources demeurent disponibles que le projet de gouvernance locale des ressources forestières de TREE AID a débuté à Nobéré en 2007. La phase de désengagement a déjà commencé et la gestion du projet a été transférée aux autorités communales en 2012. Dans le cadre du processus de décentralisation, c'est en effet la commune qui représente l'organe de gestion des ressources forestières de son territoire. TREE AID et ses partenaires s'affairent, pour la dernière année du projet, à renforcer les actions pour une responsabilisation totale des populations locales et des communes à la fin 2015 (Ouedraogo, 2014).

La forêt de Vohoko a été retenue comme zone forestière pilote dans le cadre du projet en 2008. Pour y arriver, un processus d'identification et de diagnostic des zones forestières existantes a été réalisé par les populations riveraines en collaboration avec les services forestiers, les responsables communaux et administratifs et les facilitateurs du projet. Plusieurs zones forestières ont été étudiées, soit les forêts de Tewaka, de Barsé, de Sarogo et de Lazounssi, et la zone périurbaine de Pissi-Donsin (Commune de Nobéré, s.d.). Les chefs coutumiers ont été rencontrés à travers les différents villages pour qu'ils comprennent la démarche du projet et des ateliers d'information avec des représentants de chaque village ont eu lieu au niveau de la mairie (Zoungrana et autres, 2014). Il était important de voir si les populations étaient partantes pour réorganiser la gestion avant d'identifier les zones à retenir. Un atelier de restitution et d'analyse a permis d'identifier la zone forestière de Vohoko, regroupant les forêts initiales de Tewaka et de Barsé. La zone de Pissi-Donssin aurait aussi été retenue si les populations locales avaient été réceptives. En raison d'antécédents défavorables, elles ont toutefois bloqué le projet (Commune de Nobéré, s.d.; Dima et Congo, 2014; Guiro Ouedraogo, 2009).

Des sensibilisations, des entretiens, des assemblées villageoises, des concertations sous la supervision des techniciens ont permis de récolter les données et de fixer des règles collectives. Un travail d'harmonisation a été fait afin de procéder à l'élaboration des outils de gestion. Des comités villageois de gestion forestière ont été mis en place en 2011 et des outils de gestion élaborés en 2012. Depuis que la commune est responsable du projet, plusieurs délibérations ont

eu lieu en conseil municipal concernant la gestion des ressources forestières. Les acteurs locaux sont de plus en plus impliqués, mais le processus est encore jeune (Dima et Congo, 2014).

3.2.3 Parties prenantes de la GPRN et nouvelles structures organisationnelles

Toutes les couches socio-économiques de la population sont impliquées dans la gestion de la forêt de Vohoko: chefs coutumiers, agriculteurs, éleveurs sédentaires et transhumants, bûcherons, artisans, tradi-praticiens, transformateurs de PFNL et chasseurs (Commune de Nobéré, s.d.). Bien que la chefferie traditionnelle perde progressivement ses pouvoirs, elle demeure encore très vivace dans la zone. Elle règle encore la plupart des litiges sociaux et fonciers (Guiro Ouedraogo, 2009) et comprend souvent mieux la nécessité de protéger la forêt. Les chefs coutumiers sont des acteurs de sensibilisation à l'endroit de la jeunesse (Zoungrana et autres, 2014). Les CVD mènent des activités de sensibilisation et de surveillance sur les modes d'exploitation des ressources et assurent le lien entre les populations et les différents acteurs externes (Dima et Congo, 2014; Guiro Ouedraogo, 2009). Dans les villages riverains du PNKT, on retrouve également les clubs Weog La Viim, démembrements de l'association œuvrant au niveau provincial pour la préservation de l'environnement. Ces clubs apportent leur appui dans des activités telles que la lutte contre les feux de brousse, le reboisement ou toute sensibilisation (Guiro Ouedraogo, 2009).

Dans le cadre du projet de gouvernance local, onze comités villageois de gestion de la forêt, un dans chaque village de la zone forestière de Vohoko, ont été mis sur pied. Composés d'un bureau de six membres et de trois conseillers représentant les différentes couches socioprofessionnelles, le chef coutumier, le CVD et le conseil municipal, ces comités ont pour mission de préserver le potentiel végétal et faunique et de valoriser l'exploitation commerciale des PFNL. Ils assurent la coordination des activités pour la gestion de la forêt, soit l'ouverture des pare-feu, la protection contre la coupe abusive du bois, la lutte contre le braconnage, et encouragent des règlements amiables des conflits liés à la GRN. Il existe également un comité intervillageois de gestion de la forêt, composé de représentants de chacun des onze comités villageois. Malgré le manque de ressources financières, ils s'organisent du mieux qu'ils peuvent et se rassemblent en assemblée villageoise pour discuter des différents problèmes et essayer de trouver des solutions (Dima et Congo, 2014; Commune de Nobéré, 2012a).

La mairie de la commune de Nobéré est une partie prenante très importante dans la réussite du projet. Elle est bien perçue par les villageois, car c'est grâce à elle qu'ils bénéficient d'appui-conseil

et qu'ils ont pris conscience de la nécessité de s'organiser (Zoungrana et autres, 2014). Pour favoriser l'ancrage du projet, deux conseillères techniques communales, ou techniciennes en gestion décentralisée des ressources forestières, ont été recrutées par la commune avec l'appui financier du bailleur de fonds. L'action de ces techniciennes doit se poursuivre après le projet, dans la mesure où la commune est capable de les financer (Ouedraogo, 2014). Les conseillères appuient la mairie qui ne pourrait gérer seule la mise en œuvre des activités du projet. En effet, la commune souffre beaucoup du non-transfert de compétences et de ressources. Au sein du conseil municipal, il y a également la commission permanente chargée de l'environnement et du développement local qui existe depuis le début du processus de décentralisation. Cette structure est aussi impliquée dans la GRN (Dima et Congo, 2014).

En termes de PTF, on retrouve évidemment TREE AID, le bailleur de fonds principal du projet. Tout en tirant les ficelles du jeu, il a adopté une approche favorisant une prise en charge effective par les acteurs locaux en ne travaillant pas directement sur le terrain. Il a plutôt fait appel à une structure locale, soit NATURAMA. Ayant été concessionnaire du PNKT, cette association connaissait bien la zone et était déjà impliquée auprès des villages riverains du parc. Dans le cadre du projet, NATURAMA a accompagné le projet, géré les fonds, fourni l'appui technique. Depuis 2013 toutefois, elle s'est complètement éclipsée et la commune s'occupe maintenant de la mise en œuvre des activités (Dima et Congo, 2014; Guiro Ouedraogo, 2009). Les services techniques de l'environnement, de l'agriculture et des ressources animales viennent appuyer les activités des populations locales. En attendant le transfert effectif des compétences de gestion, la mairie travaille beaucoup en collaboration avec ces services lors des sensibilisations et de la résolution de certains conflits concernant la gestion des ressources (Guiro Ouedraogo, 2009).

3.2.4 Résultats obtenus

Le projet étant encore dans sa phase d'exécution, il n'est pas facile de parler de résultats tangibles. Ce qui est toutefois facilement visible est le changement de perception et de comportement des populations vis-à-vis la forêt. Le projet de gouvernance locale leur a fait réaliser qu'elles avaient un rôle à jouer sur la préservation des ressources, ce qu'elles ne réalisaient pas avant. Elles ont compris qu'elles pouvaient générer des revenus durables en exploitant les ressources de manière rationnelle, c'est-à-dire sans couper le bois et sans cueillir les fruits non mûrs. L'implication de chaque couche de la communauté dans la prévention des feux de

brousse et l'organisation des groupements et des comités autour de la gestion sont des acquis importants liés au projet (Zoungrana et autres, 2014; Dima et Congo, 2014). Représentant un exemple de réussite parmi les huit communes du projet pilote de TREE AID (Ouedraogo, 2014), l'implication de la commune de Nobéré est un autre résultat positif.

Les différents outils de gestion élaborés par les populations locales et la commune sont la Convention locale de la forêt de Vohoko dans la Commune de Nobéré et le Plan d'aménagement et de gestion de la zone forestière de Vohoko (Commune de Nobéré, s.d.; Dima et Congo, 2014). La convention locale a été adoptée par l'assemblée générale du comité intervillageois de gestion pour se doter de règles locales de GRN (Commune de Nobéré, 2012a). Son élaboration a été faite de manière participative, à l'extérieur même du cadre légal conventionnel, en tenant compte des us et des coutumes. Tous les groupes socioéconomiques ont pu s'exprimer et les intérêts de chacun ont été respectés (Dima et Congo, 2014). La convention locale énonce les activités autorisées, les conditions et les droits d'accès, les comportements proscrits et les sanctions. En plus de l'amende prévue dans la convention locale, les infractions sont punies conformément aux dispositions fédérales. On y retrouve aussi les règles de gestion villageoise, les rôles des différents comités, tous les acteurs impliqués et la répartition des recettes (Commune de Nobéré, 2012a).

Les différents outils n'ont toutefois pas encore fait leurs preuves et le PCD n'accorde pas une place très importante à l'environnement, malgré les efforts déployés. La convention locale n'est pas appliquée par manque de moyens financiers, alors qu'elle aurait tout le potentiel de fournir les ressources nécessaires pour que les comités villageois fonctionnent de manière autonome. Aujourd'hui, les villages de la commune ne faisant pas partie du projet pilote voient les résultats positifs dans la zone de Vohoko et témoignent de l'intérêt pour bénéficier à leur tour de cet appui communal, même la zone périurbaine de Pissi-Donssin (Dima et Congo, 2014).

3.2.5 Suivi et évaluation

Bien que le projet ne soit qu'à sa phase d'exécution, le désengagement du bailleur de fonds et des PTF a commencé depuis 2012. Les huit communes qui ont participé au projet pilote de TREE AID se sont regroupées en réseau, que l'on appelle le réseau des communes. Ce sont les maires qui représentent leur commune et ils se réunissent ou organisent des voyages d'étude pour partager leurs idées et leurs expériences (Ouedraogo, 2014). Ces échanges ont permis à la commune de Nobéré de réaliser l'importance de la représentation des agriculteurs dans les comités de gestion.

Ce groupe d'utilisateurs n'avait d'abord pas été pris en considération comme il s'agissait d'une zone sylvopastorale. Pourtant la zone est très fertile et les agriculteurs ont un rôle important à jouer pour limiter l'empiètement dans la zone tampon du PNKT. En les impliquant dans les comités de gestion, tel que recommandé par d'autres communes du réseau, Nobéré a pu améliorer sa gestion forestière (Dima et Congo, 2014). Dans le même ordre d'idée, TREE AID a aussi amené les acteurs locaux, communaux et nationaux du Burkina Faso à nouer contact avec les mêmes types d'acteurs du Mali pour échanger à propos de leurs expériences respectives (Ouedraogo, 2014). L'influence de ce réseau interpays n'est toutefois pas très perceptible au niveau local.

TREE AID et ses partenaires s'assurent maintenant que les actions menées dans le cadre du projet pourront être pérennisées après 2015. La volonté locale et communale est visible. Les responsables communaux ont notamment rédigé une *Stratégie de gestion décentralisée des ressources forestières* et recherchent du financement pour pallier au départ du bailleur de fonds et pour généraliser l'expérience dans les autres villages de la commune (Dima et Congo, 2014). Les populations affirment qu'avec l'éveil de conscience et les connaissances acquises, elles peuvent prendre la relève même avec un retrait des partenaires (Zoungrana et autres, 2014).

3.2.6 Forces et faiblesses

La gestion des ressources forestières au niveau communal va de pair avec le processus national de décentralisation. Toutefois, le processus est encore récent et tous les domaines de gestion n'ont pas été transférés à la commune. Le transfert de compétences et de ressources n'étant pas encore effectif, la commune est bien limitée dans ses décisions et ses actions. En contrepartie, le projet a bien préparé la commune à une gestion durable et efficace des ressources forestières. Lorsque le transfert de pouvoir au niveau de l'environnement sera effectif, la commune de Nobéré aura déjà une base solide. L'expérience menée est une nouvelle approche qui pourra inspirer les autres communes de la région. L'objectif même de la décentralisation est d'amener les collectivités territoriales à prendre leur développement en main et c'est ce que Nobéré a fait en intégrant l'environnement et la gestion forestière dans son PCD (Dima et Congo, 2014).

En revanche, une grande difficulté observée est au niveau des outils de gestion. Aussi longtemps qu'ils ne seront pas réellement mis en œuvre, les comités villageois demeureront dépendants de la commune et des bailleurs de fonds (Dima et Congo, 2014). Malgré ce qu'elles disent, les populations ne se sont pas encore complètement appropriées la gestion et demeurent dans une

dynamique d'assistanat. Quand on les questionne à propos des difficultés rencontrées, ils évoquent surtout des insuffisances matérielles ou financières. Enfin, il ne faut pas oublier que l'entité exécutive de la commune est une entité élue. Les décideurs sont donc appelés à changer, ce qui peut occasionner des risques dans la pérennité des actions entreprises (Ouedraogo, 2014).

3.3 Programme de développement rural durable

Le PDRD est une initiative du gouvernement du Burkina Faso qui a bénéficié de l'appui technique et financier de plusieurs partenaires, soit la Banque ouest-africaine de développement, le Fonds pour l'environnement mondial, le FIDA et le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international (Burkina Faso. MASA, 2013).

3.3.1 Localisation de la zone d'intervention et mise en contexte

La zone d'intervention du PDRD s'étale sur une superficie de 21 057 km² et couvre cinq différentes provinces du pays, soit la province du Bam dans la région du Centre-Nord, et les provinces du Passoré, du Zandoma, du Yatenga et du Lorum dans la région du Nord. Au total, 395 villages sont touchés par le PDRD, situés au sein des 18 communes hachurées en figure 3.4 (Burkina Faso. MASA, 2013). La population des cinq provinces était de 1 460 000 en 2006, avec une population rurale à 90 % et composée de 53,4 % de femmes et 70 % de jeunes (Burkina Faso. Ministère de l'Économie et des Finances, 2008).

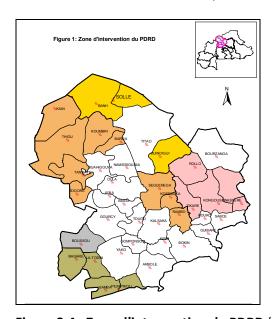


Figure 3.4 : Zone d'intervention du PDRD (tiré de : Burkina Faso. MASA, 2013)

Le siège de coordination du PDRD est situé à Yako, dans la province du Passoré. Les villages sélectionnés pour les entrevues sont situés à proximité du siège, soit dans la commune d'Arbolé. La carte du Passoré en figure 3.5 permet de situer la zone où les entrevues ont été menées. La GPRN sera étudiée pour l'ensemble du PDRD, tout en utilisant les propos recensés par les acteurs locaux des deux villages identifiés par une étoile en figure 3.5, soit Goubi et Yarci.

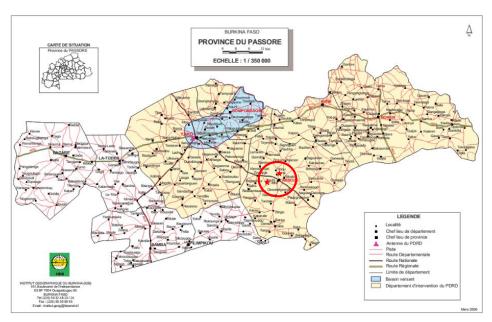


Figure 3.5: Localisation des entrevues menées dans la province du Passoré (tiré de : FIDA, 2014a)

La zone d'intervention est constituée d'une population en forte croissance avec des ressources en terre limitées et dégradées (Burkina Faso. MASA, 2013). La principale activité économique est l'agriculture, suivie de l'élevage. Les ressources forestières occupent le troisième rang en termes de ressources exploitées (Nonkre et autres, 2014). Les conditions climatiques défavorables rendent les pratiques agricoles très difficiles. Les agriculteurs vont souvent abandonner ou augmenter la taille de leur parcelle pour essayer d'améliorer un peu leurs maigres rendements. Les différentes interventions dans la zone ont toutefois amené les populations à se questionner sur leurs pratiques et l'impact qu'elles ont sur l'environnement. Les paysans adoptent de plus en plus les nouvelles techniques proposées par les agents terrain, puisqu'ils voient réellement une amélioration dans leur rendement et l'état de leur environnement (Sankara, 2014).

C'est dans ce contexte que s'insère le PDRD dont l'objectif global est de réduire la pauvreté des villageois par l'augmentation et la valorisation de la production agricole ainsi que par le

développement d'activités génératrices de revenus. Afin d'atteindre ses objectifs, les activités du programme ont été regroupées en quatre grandes composantes. Dans le cadre de cet essai, c'est la première composante qui nous intéressera, soit la structuration paysanne. Il s'agit de la consolidation du processus de gestion participative des terroirs par les communautés villageoises à travers le renforcement des capacités de gestion des organisations communautaires et la mise en place du Fonds d'investissement communautaire qui appuie les activités de développement. Les trois autres composantes du PDRD sont la sécurisation foncière, le développement durable des capacités productives (aménagement des bassins versants, intensification et diversification de la production agricole et appui aux activités génératrices de revenus) et l'organisation et la gestion du programme (Burkina Faso. MASA, 2013).

3.3.2 Historique de la mise en œuvre

Le PDRD a démarré ses activités en février 2006 pour une durée de huit ans. Il faisait suite à un programme de conservation des eaux et des sols et d'agroforesterie financé par le FIDA et exécuté de 1998 à 2002 dans le plateau central. Son évaluation en 2003 a amené le gouvernement à solliciter le FIDA pour la mise en œuvre d'une nouvelle intervention dans un nombre limité de provinces pour renforcer les acquis du programme et pour accompagner les populations dans le développement d'actions décentralisées. Des missions d'évaluation ont été menées et les principaux bailleurs de fonds ont confirmé leur financement en 2005 (Burkina Faso. MASA, 2013).

Les activités de démarrage ont d'abord été le recrutement du personnel de l'unité de gestion du programme (UGP) et de trois antennes régionales. Puis, une campagne d'information des partenaires et des populations cibles a été organisée dans quelques villages échantillons pour discuter de la philosophie du PDRD, susciter l'adhésion des populations et écouter leurs besoins et préoccupations (Burkina Faso. MASA, 2013). Un atelier de démarrage des activités a réuni tous les acteurs impliqués afin d'entamer une réflexion collective, de déterminer les grandes orientations et de lancer le projet. Par la suite, une campagne d'information et de sensibilisation a été menée à travers tous les villages pour faire connaître la stratégie du programme. Plusieurs villages étaient convoqués dans un même lieu central et les représentants, souvent les membres des CVD, retournaient à la base pour informer leur village. Suite à cette campagne, les villages intéressés à participer au PDRD devaient formuler une demande écrite, motivée par le préfet et le chef d'antenne de leur localité (Sankara, 2014).

Les huit années d'exécution du PDRD se sont réparties en trois phases. Les années 2006 et 2007 ont été consacrées au diagnostic initial, à la mise en place des structures villageoises et au renforcement des capacités des acteurs. Les quatre années suivantes, soit 2008 à 2011, ont permis la mise en œuvre des activités physiques et l'accompagnement des acteurs locaux, avec une évaluation à mi-parcours en 2009. Enfin, 2012 et 2013 ont été réservées aux actions de pérennisation des investissements et de désengagement du PDRD afin de s'assurer de la durabilité des acquis (Burkina Faso. MASA, 2013).

Le PDRD a dû s'ajuster aux différents changements institutionnels amenés par la communalisation intégrale du pays en 2006. Les commissions villageoises de gestion des terroirs qui avaient été retenues comme porte d'entrée pour la responsabilisation des populations ont été remplacées par les CVD. Parfois composés des mêmes membres, les CVD sont toutefois maintenant sous l'autorité des conseils municipaux. Les plans de développement villageois, où chaque village enlisait ses contraintes de développement et exprimait ses priorités, sa vision et ses objectifs de développement, ont été regroupés sous les PCD. Le PDRD a tout de même veillé à ce que chaque village puisse intégrer ses priorités dans les PCD qui sont des outils de consultation pour tous les intervenants de la zone. Le Fonds d'investissement communautaire a permis de financer certains projets de développement socioéconomiques des PCD, tels que des complexes scolaires, des centres de santé et de promotion sociale, des aires d'abattage, des parcs de vaccination, des pistes rurales, etc. (Sankara, 2014).

L'approche participative a été au cœur de chaque phase du programme permettant de développer un partenariat et une concertation permanente entre les populations et les autres intervenants pendant la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des activités (Burkina Faso. MASA, 2013). Au début de chaque année d'activité, les villageois planifiaient en assemblée générale toutes les activités qu'ils voulaient mener à l'aide de calendriers et de tableaux de budgétisation. Le budget comprenait autant les contributions en nature et en espèces, permettant aux villageois de comprendre la valeur de la contribution de chaque partie prenante (Sankara, 2014). La motivation des populations à respecter les engagements fixés en début d'année était sans doute liée au fait que ça influençait ce qu'elles obtenaient comme appui du PDRD l'année suivante. En effet, à partir du budget disponible et des demandes reçues de villages, l'UGP tranchait en fonction du respect des engagements antérieurs (Nonkre et autres, 2014).

3.3.3 Parties prenantes de la GPRN et nouvelles structures organisationnelles

Les organisations paysannes qui ont bénéficié de renforcement des capacités dans le cadre du PDRD étaient pour la plupart des structures déjà existantes, telles les OPA œuvrant dans les filières de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture, les CVD et les conseils municipaux. Les comités de gestion mis en place pour gérer les aménagements et infrastructures financés par le Fonds d'investissement communautaire ont aussi bénéficié de certaines formations (Burkina Faso. MASA, 2013). Toutes ces structures travaillent en collaboration et sont généralement représentées au sein du CVD, cadre de concertation pour toutes les questions liées à la GRN et au développement du village. Bien que la gestion des ressources soit maintenant entre les mains de structures paysannes, elle se fait encore en étroite collaboration avec les chefs coutumiers qui interviennent lorsqu'une personne doit se faire sanctionner pour des pratiques non acceptables (Sankara, 2014).

Dans le cadre du PDRD, un comité national de pilotage a été mis en place pour s'assurer de la pertinence et de la cohérence des activités selon la stratégie du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de protection des ressources naturelles. Ce comité, présidé par le secrétaire général du MASA, est constitué des représentants de tous les groupes d'acteurs impliqués, soit les services techniques déconcentrés de l'État, l'administration locale et les bénéficiaires. Il se réunit deux fois par an et doit approuver les rapports annuels d'activité de gestion (Burkina Faso. MASA, 2013). L'UGP assure la coordination générale des activités du PDRD et des groupes d'acteurs chargés de leur mise en œuvre. Trois antennes régionales assurent le relais avec les villages concernés par l'entremise d'animateurs. L'UGP veille aussi à la synergie avec les autres projets et programmes en cours dans la zone d'intervention. Des cadres de concertation techniques à chaque palier administratif (communal, provincial et régional) ont permis à l'équipe du PDRD de soumettre ses programmes de travail aux différents services et organismes partenaires afin de constamment rechercher des complémentarités locales (Burkina Faso. MASA, 2013).

Les principaux services techniques impliqués sont l'agriculture, l'élevage et l'environnement. Les services de l'enseignement de base, des infrastructures et de la santé ont également été impliqués dans le cadre de l'élaboration des PCD (Burkina Faso. MASA, 2013). La collaboration entre les services techniques et le PDRD est généralement bonne, mais la notion d'approche participative n'est pas toujours bien intégrée chez certains agents d'encadrement (Sankara, 2014). Les

populations entretiennent de bonnes relations avec les services techniques qu'ils voient comme des conseillers. Les nouvelles techniques proposées ou imposées aux populations ont des effets bénéfiques, ce qui contribue à maintenir une bonne relation (Dem et autres, 2014). Les populations ont toutefois tendance à confondre les agents terrain, qu'ils soient issus des services techniques de l'État, du PDRD ou d'associations de développement (Sankara, 2014).

Les maires des communes et les conseils municipaux ont été directement impliqués dans le PDRD, notamment à travers la réalisation des PCD. Les principales infrastructures socioéconomiques financées par le Fonds d'investissement communautaire ne sont pas la propriété d'un seul village, d'où la nécessité que ce soit géré au niveau communal. Les maires sont invités à toutes les réunions de concertation du PDRD et ils participent au bilan annuel et à la planification de toutes les activités (Sankara, 2014). Un partenariat avec l'Institut national de l'environnement et de recherche agricole et plusieurs autres institutions internationales de recherche a également permis de développer de nouvelles connaissances et innovations qui ont été vulgarisées auprès des populations et sous forme de fiches techniques (Burkina Faso. MASA, 2013).

3.3.4 Résultats obtenus

La mise en œuvre de toutes les activités du PDRD a été fondée sur une démarche participative, c'est-à-dire que ce sont les acteurs locaux qui ont identifié les besoins de leur village et le PDRD a apporté l'appui nécessaire pour la réalisation des activités identifiées. Les populations devaient s'engager à participer en nature ou en coûts afférents, à résoudre les contraintes foncières et à veiller à la pérennisation des aménagements (Burkina Faso. MASA, 2013).

Le Fonds d'investissement communautaire a financé à hauteur de 3 milliards de FCFA (6,8 millions de dollars canadiens, 19 mai 2014) d'infrastructures rurales de développement offrant de nouvelles opportunités aux paysans d'améliorer leurs conditions de production agrosylvopastorale et d'assurer leur promotion socioéconomique. Chaque infrastructure a été dotée d'un comité de gestion chargé de l'entretien et de la pérennisation des activités.

Les thèmes de renforcement des capacités des acteurs locaux ont été identifiés suite au diagnostic participatif. Un total de 892 participants (CVD, OPA ou conseils municipaux) a reçu des formations sur les thèmes suivants : organisation et fonctionnement interne d'une structure, développement local et maîtrise d'ouvrage, ainsi que montage de microprojets, recherche de financement et technique de négociation. Ces groupes spécifiques d'acteurs constituent des canaux pour assurer

la diffusion auprès de l'ensemble de la population. Près de 3000 membres des comités de gestion ont aussi reçu des formations dans le domaine de la planification, de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi des activités (Burkina Faso. MASA, 2013).

Le changement de comportement au sein des populations bénéficiaires est visible. On assiste aujourd'hui à une réelle prise de conscience par rapport à la GRN. Quand des intervenants leur parlent à cet effet, les populations sont réceptives et se mobilisent facilement autour des aménagements. Cela est dû en partie aux formations et aux sensibilisations, mais également grâce aux paysans facilitateurs. En effet, une stratégie importante du PDRD en termes de GRN a été le champ d'apprentissage. Quelque 1164 paysans ayant reçu une formation théorique de dix jours sur différentes technologies pour améliorer la fertilité du sol ont par la suite été invités à mettre leurs acquis en pratique sur une parcelle. Au fur et à mesure qu'ils obtenaient des résultats satisfaisants avec les nouvelles techniques, ils attiraient l'attention. Leurs parcelles sont devenues des lieux de démonstration des nouvelles technologies et les paysans, des facilitateurs (Sankara, 2014). Un total de 849 champs d'apprentissage a été aménagé et plus de 750 séances d'animation villageoise ont été organisées. Les paysans facilitateurs ont formé environ 3500 paysans duplicateurs qui contribuent à l'adoption à grande échelle des technologies de gestion durable des terres et à la consolidation de la cohésion sociale en favorisant l'entraide technique entre producteurs. Même sans être facilitateur, la plupart des paysans savent vulgariser les nouvelles techniques apprises tel que le démontrent les membres du CVD de Goubi en figure 3.6.



Figure 3.6 : Démonstration des techniques de demi-lune et de fosse fumière (tiré de : St-Amant-Ringuette, 2014)

Les principales techniques proposées par le PDRD pour la récupération de terres encroutées sont le zaï et les demi-lunes, techniques à la portée de tous les agriculteurs puisqu'elles ne nécessitent que du petit matériel de chantier. Pour la lutte antiérosive du sol, la technique privilégiée est celle des cordons pierreux (Sankara, 2014). Technique nécessitant un appui externe, les populations ont tout de même un rôle à jouer en identifiant les carrières où prendre les pierres et en réalisant elles-mêmes les ouvrages (Nonkre et autres, 2014). La figure 3.7 illustre certaines de ces méthodes dans le village de Goubi. Des fiches techniques détaillant les méthodes de demi-lune, de zaï et de cordons pierreux sont également disponibles en annexe 3.



Figure 3.7: Techniques de cordons pierreux et de demi-lune (tiré de : St-Amant-Ringuette, 2014)

Les techniques de demi-lune et de zaï ont permis de récupérer plus de 37 517 ha de terre encroutée. Les résultats positifs ont convaincu plus de 23 000 producteurs à reproduire les techniques vulgarisées avec l'appui des paysans facilitateurs. Le taux de réalisation de ces deux méthodes est de 312,65 % par rapport aux objectifs initiaux du PDRD (Burkina Faso. MASA, 2013).

Une autre stratégie du PDRD a été la formation de trois points focaux par village pour servir de relais pour des thématiques spécifiques complémentaires à la GRN. Le PDRD prenait pour acquis que s'il y a des freins au développement socioéconomique, les paysans n'allaient pas réellement s'intéresser à la gestion durable des ressources. Au total, 1198 points focaux ont été formés et ont abordé des sujets aussi divers que les mutilations génitales, la santé sexuelle, la promotion du droit de la femme ou la gestion foncière (Sankara, 2014).

Les populations sont optimistes face à l'avenir. Elles ont compris qu'elles pouvaient jouer un rôle sur la préservation de leur environnement. Si elles n'avaient pas changé leurs pratiques, elles auraient déjà dû fuir vers d'autres terroirs. Elles produisent maintenant plus sur des espaces parfois restreints et ont appris des activités génératrices de revenus qui les occupent en contresaison. (Nonkre et autres, 2014). Les gens ont compris les bénéfices de préserver les arbres et les ressources, de moderniser leurs pratiques et de mener des actions collectives. Des séances d'entraide sont organisées pendant la saison d'hivernage pour appuyer les producteurs ayant de la difficulté à terminer leurs travaux champêtres, ce qui crée de l'emploi chez les jeunes. Enfin, la cohésion sociale est renforcée avec toutes les assemblées villageoises qu'ils doivent tenir pour faire le bilan auprès des intervenants extérieurs (Dem et autres, 2014; Nonkre et autres, 2014).

3.3.5 Suivi et évaluation

Un processus de suivi-évaluation participatif a été mené dans chacun des villages à la fin de chaque année d'activités avec l'objectif d'amener les populations à s'approprier les actions de développement. Ce type de suivi permet aux communautés d'élaborer des stratégies réellement adaptées à leur situation locale en fonction des insuffisances observées dans la planification et la mise en œuvre, et ainsi s'ajuster aux nouveaux problèmes qui peuvent apparaître. L'arbre de vérité est une technique d'animation permettant aux facilitateurs des CVD et conseils municipaux d'amener les populations à apprécier les différentes réalisations du village. Les branches de l'arbre représentent les activités et les fruits sont les résultats. Les villageois évaluent la qualité du fruit selon quatre critères: l'efficacité, l'efficience, la pertinence et l'impact (Burkina Faso. MASA, 2013). Si un des critères n'est pas rempli, les villageois et les agents facilitateurs tentent de déterminer les facteurs de succès et d'échec, qui sont représentés par les racines de l'arbre (Sankara, 2014). Pendant les années de mise en œuvre du PDRD, ce type de suivi a permis à l'UGP de réajuster ses objectifs quantitatifs, de définir de meilleures stratégies d'actions et de gérer de manière dynamique la banque de données. Parallèlement au processus local, les rencontres du comité national de pilotage ont également contribué au suivi-évaluation du PDRD et à son adéquation avec les stratégies nationales (Burkina Faso. MASA, 2013).

La fin du projet amène évidemment quelques inquiétudes quant à la suite des activités. Les villageois sont persuadés qu'une fois que certains d'entre eux ont participé à des formations techniques, tout le monde peut les solliciter. Ils n'ont pas forcément besoin de l'appui du PDRD pour emménager le zaï ou les demi-lunes. Déjà en 2013 ils n'ont pas eu d'appuis et les travaux d'emménagement ont continué (Nonkre et autres, 2014). Ils considèrent toutefois que certaines

de leurs organisations paysannes auraient encore besoin de renforcement, notamment celles qui ont été créées plus récemment (Dem et autres, 2014). Avec le processus de suivi-évaluation participatif, tout le monde peut constater les points forts et faibles et cibler les priorités d'actions avec les intervenants qui seront encore sur le terrain, notamment les services techniques déconcentrés de l'État (Sankara, 2014).

3.3.6 Forces et faiblesses

Les questions foncières en milieu rural sont très complexes et délicates pour les populations villageoises qui n'osent pas aborder la problématique à voix haute. Toutefois, ces questions peuvent avoir un effet néfaste sur leur implication. Par exemple, un paysan n'osera pas entreprendre de gros travaux d'aménagement sur sa parcelle de peur que le propriétaire terrien la lui retire lorsqu'elle sera devenue plus fertile (Sankara, 2014). Les textes législatifs à cet effet sont encore très récents et les premiers décrets d'application ne datent que de 2010. Le PDRD n'a pas pu établir de cadre légal gérant les ressources foncières au niveau local. Des commissions foncières villageoises ont été mises en place dans certaines zones tests à la fin du projet, mais c'était dans le cadre de la PNSF/MR. Pour sécuriser ses investissements dans les terroirs villageois, le PDRD a tout de même réussi à développer un outil concerté de sécurisation foncière, soit le procès-verbal de palabre, qui est la preuve écrite de la cession verbale de terres par un propriétaire terrien (Sankara, 2014). Ces procès-verbaux de palabre ont permis l'aménagement de bas-fonds rizicoles et de périmètres maraîchers pour plus de 26 000 producteurs (Burkina Faso. MASA, 2013). La gestion foncière demeure toutefois une problématique dans l'organisation interne de la plupart des villages.

L'analphabétisme des populations a aussi été un frein important, étant donné que le réinvestissement des acquis des formations n'est pas facile s'il n'est pas possible de noter ses apprentissages. Cela a évidemment affecté l'appropriation des nouvelles technologies. Grâce aux sessions d'alphabétisation, 7500 personnes ont été déclarées alphabétisées (Burkina Faso. MASA, 2013). Un autre frein majeur est le manque d'eau. Même si les populations se mobilisent pour le développement d'activités économiques d'appoint pendant la saison sèche, le problème d'eau se présente et elles ne sont pas en mesure de le régler seules, car la nappe phréatique est trop profonde pour creuser des puits (Nonkre et autres, 2014; Dem et autres, 2014).

La démarche participative du PDRD a permis aux parties prenantes de la GRN d'assumer pleinement leurs rôles et leurs responsabilités et a créé des conditions favorables à une pérennisation des acquis. Le fait d'obtenir des bénéfices immédiats sur le rendement et les revenus a contribué à la reconnaissance des savoir-faire des paysans facilitateurs (Burkina Faso. MASA, 2013). Les villageois attribuent également la réussite de leurs activités d'aménagement à l'entente au sein de leur village et à leur ouverture à l'innovation. Le fait que toutes les couches sociales se mobilisent et que les villageois formés partagent leurs connaissances contribue à cette bonne cohésion sociale. Avec les nouvelles opportunités économiques créées, les jeunes ne quittent plus le terroir et, au contraire, s'y impliquent dynamiquement (Nonkre et autres, 2014; Dem et autres, 2014).

Enfin, une des grandes forces de la GPRN à grande échelle a été l'institutionnalisation de partenariats et de cadres de concertation avec tous les intervenants des zones en questions (commune, province, région), soit les autres projets et programmes, les collectivités territoriales, les structures techniques déconcentrées de l'État, les ONG et associations de développement. Ces efforts ont permis de développer une réelle synergie favorisant la complémentarité plutôt que la compétition ou la duplication d'actions (Burkina Faso. MASA, 2013).

4. ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA GPRN AU BURKINA FASO

La participation des populations locales dans la GRN constitue aujourd'hui un axe central des projets de développement parce qu'elle assure à la fois une gestion soutenable des ressources et un développement économique des populations locales, réduisant ainsi les pressions exercées sur la ressource (Ballet et autres, 2009). Sans remettre en question l'intérêt majeur de la GPRN, plusieurs auteurs font état de son application inadaptée ou du manque de participation réelle des populations locales (Murphree, 2002; Brown, 2002). La question qu'il faut réellement se poser n'est plus si la GRN peut fonctionner avec la participation des populations, mais plutôt comment et sous quelles conditions elle peut fonctionner efficacement (Berkes, 2004). Suivant cette réflexion, qu'en est-il de la viabilité de la GPRN au Burkina Faso? Peut-elle s'adapter au contexte du pays et a-t-elle atteint les objectifs espérés? Quels en sont les facteurs de succès ou d'échec?

Afin d'évaluer si la GPRN est viable dans le contexte burkinabé, les cas présentés dans le troisième chapitre seront analysés en deux temps. Tout d'abord, il sera établi si les fondements théoriques de la démarche de GPRN y sont applicables, puis sa performance sera analysée dans une perspective de soutenabilité des ressources et d'amélioration des conditions de vie des populations locales. Alors que les deux cas d'étude serviront principalement de référence, des propos de la littérature permettront également d'alimenter les discussions suivant les analyses. Enfin, en fonction des éléments ressortis et de la littérature, une analyse stratégique de la GPRN au Burkina Faso, ainsi que ses caractéristiques déterminantes seront présentées.

4.1 Applicabilité de la démarche théorique de la GPRN au Burkina Faso

La GPRN a connu diverses critiques depuis ses débuts dans les années 1980. Beaucoup lui reproche qu'elle soit mentionnée dans de nombreux projets de développement qui impliquent toutefois bien rarement les populations de manière réelle. Ces dernières sont souvent réduites à « participer » en n'approuvant que des plans de gestion préalablement élaborés par des agents techniques (Ribot, 2001). Pour que la participation soit significative, l'implication de toutes les parties prenantes est nécessaire à chacune des étapes, de l'élaboration jusqu'à l'évaluation. Un effort doit être fait pour encourager la participation des groupes marginalisés, tels les femmes, les jeunes ou les minorités ethniques, pour que l'impact et la pertinence de la GPRN soient encore plus grands (Kapoor, 2001).

La première partie de l'analyse va dans cette direction en déterminant, dans les deux cas d'étude, si chacune des phases de la démarche de la GPRN a été réalisée. Pour chaque composante, le niveau de participation réelle des populations est évalué selon une échelle de participation. Cela permettra d'établir si ce modèle de gestion est applicable au contexte burkinabé.

4.1.1 Présentation de la grille d'analyse

L'analyse de l'applicabilité de la démarche de la GPRN est réalisée à l'aide d'une grille multicritères. Les éléments utilisés dans le cadre de cette analyse sont les composantes de la démarche de GPRN, ainsi que les cinq niveaux du *spectrum* de la participation publique présentés dans le premier chapitre. Pour chacune des composantes de la GPRN, une note est attribuée de 0 à 5, selon le niveau de participation défini dans le tableau 4.1.

Tableau 4.1 : Score attribué en fonction du niveau de participation (inspiré de : UICN, 2013; AIP2, 2011)

Score	Niveau de participation observée
0	La composante n'a pas été prise en compte
1	Informer : Les populations locales ont reçu une information équilibrée et objective sur les problèmes et les solutions concernant la GRN.
2	Consulter : Les points de vue des populations locales sont pris en compte même s'ils ne sont pas forcément repris tels quels dans la planification et la gestion.
3	Impliquer : Les populations locales participent au processus avec cependant des limites à l'influence qu'elles ont dans la discussion finale.
4	Collaborer : Le processus de prise de décision est partagé entre toutes les parties prenantes ainsi que la responsabilité de la mise en œuvre des décisions.
5	Déléguer : Les populations locales sont responsables de l'exécution des décisions qu'elles prennent.

La gestion participative faisant référence à une mise à contribution de toutes les parties prenantes, il n'est pas forcément nécessaire d'atteindre le cinquième niveau de participation pour parler d'une GPRN réussie. En effet, pour bien des composantes, la notion de collaboration entre les parties prenantes est plus adéquate qu'une délégation complète de la gestion aux populations locales. C'est pourquoi, pour chaque composante, un scénario de participation souhaitée est établi selon les objectifs visés par la GPRN et sert de référence pour calculer le taux de participation. Cette analyse permettra de comparer le niveau de participation des deux cas d'étude. Si un cas obtient un pourcentage de réussite nettement supérieur à l'autre pour une des composantes, une réflexion sera menée autour des facteurs de réussite ou d'échec. Un code de couleur permet de visualiser rapidement les résultats. Si le taux de participation se situe entre 40 % et 60 % du scénario idéal, la case est jaune, alors que sous 40 %, elle devient rouge.

Le tableau 4.2 présente les résultats de l'analyse de la participation des populations locales. Il faut noter que le projet de gouvernance locale des ressources forestières dans la commune de Nobéré mettait l'accent sur la prise en charge de la GRN par la commune et non par des groupements villageois. Ce qui explique la plus faible participation des populations locales. Cette réalité sera abordée dans la discussion suivant la grille d'analyse.

4.1.2 Justification des résultats d'analyse

Un premier regard sur l'analyse de la participation des populations locales nous amène à dire que la démarche de GPRN semble applicable au Burkina Faso. En effet, le taux de participation atteint presque 60 % à chacune des phases, à l'exception du suivi-évaluation du projet de gouvernance locale des ressources forestières. Cela s'explique facilement par le fait que le projet n'a pas encore atteint cette phase. Un net avantage du PDRD est perceptible étant donné que les acteurs centraux du projet sont les structures villageoises plutôt que les communes comme dans le cas du projet de TREE AID. La discussion qui suit permettra de faire ressortir les différences importantes au niveau de la participation des populations entre les deux cas à chacune des phases et de déterminer si la participation au niveau communal peut s'intégrer dans une démarche de GPRN.

Phase 1: Diagnostic

La seule composante où les deux projets obtiennent un score différent est pour la constitution de l'équipe de démarrage. Ce concept, tel qu'entendu dans la définition théorique de la GPRN, n'a pas été observé sur le terrain à cause des faibles capacités organisationnelles des acteurs locaux en début de processus. Éventuellement, avec le renforcement des capacités, les acteurs locaux ont pu occuper des postes de gestion. Toutefois, s'ils avaient siégé sur une équipe de démarrage, l'effet aurait sans doute été une illusion de participation sans qu'ils n'aient les capacités nécessaires pour prendre leur place aux côtés des autres membres siégeant sur l'équipe. Dans le cas du PDRD, un atelier de démarrage a été mené, c'est-à-dire une réflexion collective entre toutes les parties prenantes, soit les autorités administratives, les PTF et les producteurs locaux. Sans poursuivre son action tout au cours du processus de diagnostic, ce rassemblement d'acteurs a permis de définir les grandes orientations du projet, les objectifs et les stratégies pour les atteindre (Sankara, 2014). Bien qu'il soit difficile d'évaluer à quel point les préoccupations des producteurs locaux ont réellement été prises en considération, leur implication est tout de même jugée acceptable.

Tableau 4.2 : Analyse de la participation des populations en fonction de la démarche de GPRN

	Souhaitée	Projet de gouvernance locale		PDRD	
		Niveau	Taux (%)	Niveau	Taux (%)
Phase 1 : Diagnostic					
Évaluation de la faisabilité en fonction des parties prenantes et des obstacles potentiels	2	2	100	2	100
Constitution de l'équipe de démarrage	4	0	0	3	75
État des lieux : Connaître le milieu, les ressources disponibles, les parties prenantes	3	2	67	2	67
Initier une prise de conscience locale face aux problématiques de GRN	3	3	100	3	100
	100 %		67 %		85 %
Phase 2 : Planification					
Négocier le rôle et les priorités de chacun des acteurs impliqués	4	2	50	2	50
Définir un plan d'aménagement ou de gestion pour la zone	4	2	50	4	100
Amener la communauté locale à prendre conscience de ses responsabilités dans la GRN	5	2	40	5	100
Capacité de chaque groupe d'acteurs à s'exprimer librement	5	3	60	3	60
Renforcement des capacités de négociations/gestion des acteurs locaux		3	60	3	60
Accords/contrats officialisant les résultats des négociations et partenariats	4	4	100	2	50
	100 %		57 %		70 %
Phase 3 : Exécution					
Équipe terrain soutenant la mise en œuvre des activités	4	4	100	4	100
Structure locale coordonnant la mise en œuvre des activités	5	3	60	4	80
Création de comités spécialisés, selon les besoins		5	100	4	80
Instauration d'un dialogue permanent entre les populations locales et les partenaires		4	100	4	100
Renforcement des capacités organisationnelles des structures locales	5	2	40	3	60
Respect des accords/partenariats négociés	4	2	50	2	50
	100 %		75 %		78 %
Phase 4 : Suivi et évaluation					
Choix des méthodes et techniques pour suivre et évaluer les activités	5	0	0	2	40
Identification des indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs		0	0	3	60
Toutes les catégories sociales sont impliquées dans les méthodes de suivi-évaluation		4	80	5	100
Organisation de réunions à intervalles réguliers pour l'évaluation des résultats		3	75	4	100
Évaluation de l'avancement des activités et identifier les forces et les faiblesses		0	0	4	80
Ajustement des activités selon les résultats	5	0	0	4	80
	100 %		26 %		77 %

Dans les deux cas d'étude, comme il n'y a pas de réelle équipe de démarrage qui ait été constituée, ce sont les mêmes acteurs qui ont mené l'étude de faisabilité et l'état des lieux. Le niveau de participation des populations est semblable dans une composante comme dans l'autre, c'est-à-dire que les populations sont consultées, sans toutefois être impliquées à part entière. Dans le cas de la commune de Nobéré, la participation des populations a permis de déterminer la zone à retenir. Leur approbation était essentielle pour la réalisation du projet (Dima et Congo, 2014). Alors que dans le cas du PDRD, c'est suite à une demande formulée par les populations que le projet a pu intervenir dans leur terroir, ce qui témoigne d'une prise de conscience des populations dès la phase de diagnostic (Sankara, 2014). Le niveau de participation observé pour ces autres composantes est donc satisfaisant, ce qui permet aux deux cas d'obtenir un score global positif pour la participation des populations locales au diagnostic des projets.

La pauvreté dans laquelle vit la plupart des villageois touchés par chacun des deux projets et les avantages concrets d'une gestion durable des ressources sont ce qui a enclenché le processus de prise de conscience des populations quant aux problématiques liées à la GRN (Nonkre et autres, 2014). Elles vivaient avec les problèmes liés à la dégradation de leur environnement, sans toutefois savoir qu'elles pouvaient inverser la tendance en déclenchant une dynamique de gestion locale. L'opportunité de faire des revenus supplémentaires avec ce que la forêt peut générer comme ressource est également un élément important dans le processus de prise de conscience et de mobilisation des populations (Zoungrana et autres, 2014). Ces facteurs ont contribué à susciter l'intérêt et la participation des populations locales à la phase diagnostic du projet.

Phase 2: Planification

La négociation des rôles et des priorités de chacun des acteurs n'obtient pas un score positif. L'entrevue menée avec les responsables de la forêt de Vohoko a fait ressortir une confusion quant à leur connaissance des acteurs. Orientés par la facilitatrice, ils arrivent à les énumérer et à décrire les responsabilités de chacun. Leur confusion initiale laisse toutefois croire qu'ils n'ont pas été impliqués dans la planification, autrement que par des consultations, *focus* groupe ou assemblées villageoises. Les acteurs communaux n'ont pas non plus été au premier plan lors de la planification qui a surtout été menée par le service de l'environnement et l'équipe de projet (Dima et Congo, 2014). La confusion est semblable dans le cas du PDRD où les villageois n'arrivent à identifier les acteurs externes au village que lorsqu'ils sont orientés par le président du CVD.

Au niveau de la définition du plan d'aménagement et de gestion, le PDRD obtient une note parfaite grâce aux plans annuels que les populations élaborent de manière concertée. C'est toutefois le financement offert par le projet qui motive les populations à se réunir, à fixer des engagements et à les respecter. Sans cette motivation à la fin du projet, est-ce qu'elles vont continuer ce mode de planification? Même s'ils n'ont pas été inclus dans l'analyse, il est intéressant de mentionner les plans locaux et communaux de développement qui ont été élaborés avec l'appui d'agents techniques. Toutefois, comme ils ont été réalisés à l'échelle communale, le niveau de participation des populations dans leur élaboration n'est pas aussi important. C'est d'ailleurs cette situation qui explique les scores inférieurs obtenus par le projet de gouvernance locale à Nobéré où tous les plans ont été élaborés à l'échelle communale. Contrairement aux PCD de la zone du PDRD, les documents de gestion de Nobéré n'ont inclus que très peu les particularités de chaque village et les populations n'ont été que consultées.

Bien qu'une prise de conscience des populations quant aux problématiques liées à la GRN soit aujourd'hui perceptible à Nobéré, elle était encore très faible au moment de la planification. Ce n'est qu'après l'orientation à mi-parcours que les acteurs communaux et les communautés locales ont été réellement impliqués (Dima et Congo, 2014). Est-ce qu'une implication, voire collaboration, plus précoce aurait amélioré la prise de conscience des populations?

La dernière composante de la phase de planification est l'officialisation d'accords ou de contrats. Le PDRD n'a pas élaboré de document officiel liant chacune des parties prenantes. Les procèsverbaux de palabre négociés avec les propriétaires terriens ne se sont pas fait avec une participation active des populations locales, d'où son faible score. Le projet de gouvernance locale a élaboré plusieurs outils de gestion liant les populations locales, la commune et les acteurs externes, notamment la convention locale. Bien que ce texte soit très peu appliqué aujourd'hui, il a été réalisé en collaboration avec les populations locales et selon leurs besoins exprimés.

Globalement, les deux projets obtiennent un score acceptable pour la phase de planification. Le projet de gouvernance local a un score plus faible, car ce sont les acteurs communaux qui ont bénéficié de renforcement des capacités. Il ne faut toutefois pas oublier que chaque village élit ses conseillers municipaux pour les représenter au niveau communal. Donc une participation des acteurs communaux pourrait, via la représentativité, correspondre à une certaine participation des populations locales. Toutefois, cette nuance n'a pas été incluse dans la pondération de

l'analyse et aurait pu permettre d'augmenter le score du cas de Nobéré. Une autre réalité difficile à intégrer dans l'analyse est la participation des groupes marginalisés. Dans les deux cas d'étude, toutes les décisions sont prises en assemblées villageoises où tous les groupes sont conviés. Il n'est toutefois pas possible de déterminer si chaque groupe a pu prendre la parole et défendre ses intérêts. Tous les groupes sont impliqués, mais ont-ils le même poids dans la prise de décision?

Phase 3: Exécution

Le niveau de participation des populations semble similaire et assez positif dans les deux cas d'étude pour ce qui est de la phase d'exécution des activités de GRN. Les agents techniques sont toujours sur le terrain, à l'écoute des besoins des populations et un dialogue permanent est instauré entre eux, ce qui vaut des scores élevés aux deux projets.

Pour ce qui est de la prise en charge de la gestion par des structures locales de coordination, ce n'est pas tout à fait complété. À Nobéré, l'essentiel de la coordination est encore entre les mains des conseillères en environnement communales, alors que les comités de gestion forestière impliqués dans le processus jouent davantage un rôle de surveillance. Pour ce qui est du PDRD, il y a une forte participation locale dans la planification et l'exécution des activités d'aménagement. Il n'y a toutefois pas une seule structure locale précisément vouée au projet, mais plutôt plusieurs structures travaillant de pair sous la tutelle du CVD. Étant donné que les structures locales coordonnent l'essentiel des activités de développement des terroirs, le score de 80 % s'explique par le grand nombre de structures villageoises nécessitant encore un encadrement technique.

La création de comités spécialisés est indépendante au projet dans le cas de Nobéré, ce qui témoigne d'une réelle autonomie des populations à ce niveau. Aucune mention de ces comités n'a toutefois été faite lors des entrevues, ce qui laisse douter de leur contribution réelle dans le processus de gestion. Dans le cas du PDRD, des comités ou structures ont été mis sur pied ou renforcés selon l'orientation du projet, ce qui explique leur score légèrement inférieur. De plus, il règne une confusion à savoir exactement de quelle manière chaque comité intervient dans la GRN et s'ils sont bien représentés dans le CVD. La synergie locale semblait toutefois bien en place dans les deux villages interrogés.

Les niveaux de participation les plus faibles sont observés pour le renforcement des capacités organisationnelles. Cet aspect a été très peu évoqué lors des entrevues à Nobéré, ce qui laisse

croire que les comités de gestion n'en ont pas vraiment bénéficié. Les structures paysannes du PDRD, en revanche, ont bénéficié d'un éventail de formations. La seule critique est que le besoin n'a pas été exprimé par les bénéficiaires. Les partenaires ont proposé des thématiques suite au diagnostic et les bénéficiaires ont été réceptifs. La mobilisation a été bonne, mais est-ce un niveau de participation suffisant pour témoigner d'un réel engouement local dans la GRN?

Dans les deux cas d'étude, le respect des accords n'obtient pas un score positif puisqu'il existe peu de textes ou documents officiels connus et maîtrisés par l'ensemble de la population. Il y a un besoin en information et sensibilisation pour faire connaître ces différents documents avant d'espérer une gestion entière par les populations locales. Ces dernières respectent toutefois des accords ou contrats non écrits en veillant à ce que de bonnes pratiques soient respectées. Dans cette optique le niveau de participation aurait pu atteindre un score nettement supérieur.

Phase 4 : Suivi et évaluation

Les deux projets n'étant pas au même stade de réalisation, il est évident que cette phase finale a nui au score global du projet de gouvernance locale des ressources forestières qui ne mène, jusqu'à présent, aucune activité officielle d'auto-évaluation par les populations locales.

Pour ce qui est des composantes plus faibles du PDRD, c'est au niveau du choix des méthodes d'évaluation et de l'identification des indicateurs de performance. Ceux-ci ont été généralement proposés par les facilitateurs des séances d'auto-évaluation. Une contribution des acteurs locaux dans le choix des indicateurs est toutefois essentielle pour s'assurer qu'ils mesurent précisément ce qui est important localement (Fraser et autres, 2006).

Pour ce qui est de la représentation de toutes les catégories sociales, le même problème se présente que lors de la phase de planification. Bien que les populations s'assurent d'une représentation de toutes les couches sociales, il est très difficile d'évaluer la contribution réelle de chacune d'elles. Une assemblée villageoise peut être composée à 50 % de femmes sans que ces dernières n'osent pas prendre la parole (Ouedraogo, 2014). Est-ce qu'on peut tout de même considérer leur contribution comme une réelle représentation de toutes les couches sociales?

Globalement, si on exclut les composantes non prises en compte, la phase de suivi et d'évaluation obtient un taux de participation assez positif. Cela est principalement dû à la communication efficace entre les différentes parties prenantes. Le suivi réalisé par les populations auprès des

partenaires demeure toutefois trop souvent une approche de doléances que de réel partenariat. Si tout va bien, les populations n'ont pas le réflexe d'en informer leurs partenaires, sauf lors de rencontres prévues dans le cadre des projets. Toutefois, si elles ont des problèmes, elles vont évidemment les contacter. La perception des agents techniques par les populations a toutefois évolué de façon très positive. Autrefois, elles les percevaient comme une autorité répressive alors qu'aujourd'hui, elles savent qu'elles sont là pour leur bien et ne vont pas hésiter à les consulter.

4.1.3 Bilan d'analyse

L'analyse de la participation des populations locales tout au cours du processus de gestion peut permettre d'affirmer que la GPRN est applicable au Burkina Faso. Quelques éléments de réflexion quant à la définition d'une participation efficace semblent toutefois importants à faire ressortir.

La première lacune observée, dès la phase de diagnostic, est la non-représentativité des populations dans l'équipe de démarrage. Si elles sont intégrées dans certaines activités de diagnostic et de démarrage, la contribution réelle des communautés a été difficile à évaluer sur le terrain et la littérature valide le fait qu'elle est plutôt rare au moment du démarrage des activités. En effet, dans la plupart des cas, les diagnostics participatifs ne permettent que d'approuver des choix de développement déjà identifiés bien en amont de la concertation entre tous les acteurs (D'Aquino et Seck Sidi, 2001). Il est évident qu'une motivation endogène est toujours souhaitée dans un projet de GPRN. Toutefois, dans le contexte où les ressources sont très dégradées, il y a une certaine urgence d'agir, car si la tendance n'est pas rapidement inversée, les ressources seront trop dégradées pour mener quelconques interventions. Les populations se mobilisent à partir du moment où leurs ressources ne peuvent plus leur suffire et qu'elles n'ont plus d'autres options. Dans les terroirs où une pénurie de ressources est déjà perceptible, il y est beaucoup plus facile de mobiliser les populations dès le début du processus de gestion (Abipouakori, 2014). Toutefois, il ne serait pas écologiquement logique d'attendre que tous les terroirs atteignent ce stade avant d'intervenir. Un dilemme apparaît donc évident entre prioriser l'initiation d'un processus local indépendant de toute action extérieure ou plutôt la préservation immédiate des ressources. Même pour les phases suivantes, la GPRN constitue un « cadre conceptuel peu adapté à l'émergence d'une dynamique endogène de décision et de planification locale » (D'Aquino et Seck Sidi, 2001, p. 234). En effet, dans le cas de la commune de Nobéré, l'essentiel de la gestion des ressources forestières est encore entre les mains des conseillères techniques en environnement. Dans le cas du PDRD, le choix des thématiques des formations est imposé par les partenaires, le modèle de développement est le même dans chacun des villages impliqués et on n'observe pas de prise en compte des savoirs et des perceptions locales. Engberg-Pedersen définit toutes interventions extérieures comme intrinsèquement mauvaises pour le processus participatif d'une communauté qui essaie de développer ses propres idées (Engberg-Pedersen, 1995). Est-ce que l'influence des acteurs extérieurs est forcément contraire à une participation locale? Il faut aussi garder en tête que même s'il est important d'intégrer les connaissances locales, il ne faut pas forcément tout accepter sans se questionner. La priorité devrait être le partage des connaissances, d'égal à égal, entre les partenaires techniques et les populations locales (Hessel et autres, 2009).

Un autre angle de questionnement est à savoir comment parvenir à cette relation d'égal à égal. Dans la relation de partenariat que la GPRN cherche à développer, les acteurs les moins puissants sont évidemment les populations locales. Les structures villageoises observées sur le terrain sont dynamiques et motivées, mais sont-elles suffisamment outillées pour négocier d'égal à égal avec les services techniques de l'État ou les différents bailleurs de fonds? Agrawal et Gibson soutiennent la nécessité de forger des structures locales fédérées, transparentes et responsables envers les populations qu'elles représentent, qui soient capables de négocier avec les autres acteurs. Des élections régulières doivent être menées pour la constitution de ces structures, sans quoi elles peuvent devenir de simples canaux pour transmettre les tendances et les directives de l'État (Agrawal and Gibson, 1999). Les conseils municipaux des communes pourraient correspondre à cette définition d'Agrawal et Gibson s'ils bénéficiaient du transfert total des compétences qui leur reviennent. Au-delà de la capacité de négocier équitablement, les structures locales de gestion, pour être suffisamment représentatives, doivent intégrer tous les groupes marginalisés. Tel que mentionné précédemment, ce niveau de participation n'a pas pu être correctement évalué étant donné qu'une présence en assemblée ne signifie pas forcément une réelle participation. Plusieurs projets de gestion participative échouent dans leurs objectifs, puisque le pouvoir est remis entre les mains de structures locales ne représentant pas les intérêts des minorités. Les migrants, qui sont en proportion très importante dans certains terroirs du Burkina Faso, n'ont souvent aucun droit traditionnel sur la terre. Il faut que les agents techniques soient conscients qu'en choisissant de renforcer les capacités de structures locales déjà en place, ils peuvent souvent renforcer les capacités d'institutions qui ne sont pas basées sur les principes démocratiques tels qu'ils le comprennent (Gray, 2002). Renforcer les capacités des autorités locales traditionnelles n'est pas toujours synonyme d'égalité, de représentativité, ni même de participation communautaire (Ribot, 1999). Est-ce que les conseils municipaux des communes pourraient assurer cette représentation des groupes marginalisés de manière responsable et transparente, rendre des comptes à la population qu'ils représentent et négocier d'égal à égal avec les autres parties prenantes? Bien que le processus de décentralisation soit encore trop récent pour le confirmer, les communes semblent, en effet, une option prometteuse.

Enfin, il importe de se questionner sur la durabilité du processus de GPRN après la fin des projets. Il est essentiel de trouver une source de financement local, car la dépendance envers les bailleurs de fonds est contraire à ce que prône la GPRN. Pour y arriver, il est primordial de mettre en application les conventions locales ou d'en élaborer le cas échéant. La dynamique de doléances que les populations locales ont envers les PTF est aussi opposée à la GPRN. Si les populations pouvaient sortir de ce cercle vicieux, la GPRN ne représenterait plus seulement le fait que le gouvernement cède son autorité aux collectivités territoriales, mais plutôt le fait que celles-ci demandent d'elles-mêmes le contrôle sur les ressources (Agrawal and Gibson, 1999).

4.2 Performance de la GPRN dans une perspective d'amélioration des conditions de vie

Considérant que la GPRN apparaît comme une démarche applicable au contexte burkinabé et que le niveau de participation des populations locales est jugé acceptable, il apparaît intéressant d'analyser si cette démarche parvient à assurer une meilleure durabilité des ressources naturelles et de meilleures conditions de vie pour les populations locales. L'atelier international sur la foresterie participative en Afrique d'Arusha, en 2002, reconnaît que la GPRN a été assez généralisée et a suffisamment fait ses preuves pour être aujourd'hui considérée comme un important moyen de protection et de sauvegarde des forêts en Afrique (Wily, 2002). Est-ce que cette affirmation peut être validée au Burkina Faso? Est-ce que la participation des populations dans les deux cas d'étude a eu un impact positif sur la qualité de l'environnement et sur le développement socioéconomique et organisationnel des communautés?

4.2.1 Présentation de la grille d'analyse

Une seconde grille multicritères permettra de mener une analyse qualitative à trois niveaux, soit les impacts de la GPRN sur l'environnement, sur le développement socioéconomique et sur la performance organisationnelle. Le troisième niveau d'analyse évaluera surtout les perspectives de

pérennisation de la GPRN. Les trois niveaux d'analyse sont divisés en indicateurs de performance, inspirés principalement de l'UICN (Hockings et autres, 2008). Pour chaque indicateur, le changement par rapport à la situation initiale est évalué. Si une amélioration est évidente, la case est verte, si des améliorations semblent sur le point d'apparaître, la case est jaune, et si c'est le statu quo, ou même une dégradation par rapport à la situation initiale, la cause est rouge.

Visuellement, il est possible d'interpréter les résultats à cause de la couleur dominante de la grille. La discussion suivant la grille d'analyse tentera de faire ressortir, encore une fois, les facteurs de succès et d'échecs de la GPRN à travers les deux cas d'étude. Le tableau 4.3 présente les résultats de l'analyse qualitative de la performance de la GPRN dans une perspective de durabilité des ressources naturelles, d'amélioration des conditions de vie des populations locales et de pérennisation de la GPRN.

Tableau 4.3: Analyse de la performance de la GPRN

Indicateurs d'efficacité de la GPRN	Gouvernance locale	PDRD
Impacts environnementaux		
Changements de comportement positifs des populations face aux ressources		
Introduction de techniques d'exploitation des ressources plus durables		
Restauration des terres dégradées		
Réduction de l'exploitation anarchique des ressources		
Conservation de la biodiversité		
Préservation du couvert forestier		
Développements socioéconomiques		
Renforcement des capacités techniques des populations		
Intégration des savoir-faire et connaissances locales		
Intégration des droits traditionnels		
Augmentation de la participation des femmes		
Création d'emploi		
Augmentation des revenus		
Amélioration de l'accessibilité de la ressource		
Amélioration de l'autosuffisance des communautés		
Renforcement de l'engagement communautaire		
Amélioration de l'accès à des infrastructures socioéconomiques et sanitaires		
Performance organisationnelle		
Compréhension du processus de GPRN par les populations		
Compréhension des droits et responsabilités de chacun des acteurs		
Compréhension et acceptation des législations environnementales		
Vision commune des populations et partenaires techniques quant à la GRN		
Collaboration et échanges d'information entre les acteurs du développement		
Cohésion sociale et intégration de toutes les couches sociales		
Capacité d'adaptation face aux difficultés		

4.2.2 Justification des résultats d'analyse

Un aperçu rapide de l'analyse permet de constater que la majorité des indicateurs de performance sont en cours d'amélioration, ce qui laisse supposer une certaine efficacité de la GPRN au Burkina Faso pour la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations. La plupart des indicateurs pour lesquels aucune amélioration n'a été observée ne correspondaient tout simplement pas aux objectifs du projet. La discussion qui suit permettra de constater les effets de la GPRN et identifier les lecons à tirer pour une plus grande efficacité.

Impacts environnementaux

Le changement de comportement positif des populations face aux ressources naturelles est perceptible dans chacun des deux cas. Le niveau de dépendance des populations envers l'environnement étant tellement élevé, il est possible de les amener à adopter un comportement plus responsable si elles sentent que cela leur sera profitable. Cette nécessité de produire pour survivre les amène à être ouvertes aux techniques qui leur feront gagner plus. Le comportement des populations est encore loin d'être parfait. Elles affirment souvent avoir compris, et dès que les agents ont le dos tourné, elles reprennent leurs mauvaises pratiques. Il est difficile d'atteindre un changement réel de comportement, malgré ce qu'elles affirment devant les agents techniques (Ouattara, 2014), et évidemment lors des entrevues menées dans le cadre de cet essai.

De nouvelles techniques de conservation ont été amenées dans le cadre du projet de gouvernance locale, toutefois ce n'était pas le cœur même du projet, contrairement au PDRD où une collaboration avec des institutions de recherche a permis d'introduire les techniques agricoles les plus adaptées. Parallèlement au projet de gouvernance locale des ressources forestières, les associations *Weog la Viim* et *Ga Mo Wigna* valorisent l'agriculture durable dans les villages riverains du PNKT. Les différentes techniques amenées par les associations, tels la RNA ou le maraîchage communautaire, permettent notamment d'améliorer la qualité des sols et de réduire la pression sur les forêts (Abipouakori, 2014). Le comportement plus responsable des populations et les nouvelles techniques amenées par les partenaires ont évidemment eu un effet positif sur les terres dégradées. Le processus est toutefois trop jeune pour parler d'une amélioration concrète.

Le fait de développer des activités génératrices de revenus, conjointement à une promotion de pratiques d'exploitation durable, enlève un poids important sur les ressources. Occupées par de

nouvelles activités rentables, les populations, principalement les femmes, sont moins enclines à exploiter de façon anarchique les ressources de la forêt (Sankara, 2014; Abipouakori, 2014). Bien qu'il serait utopiste de croire qu'il n'y ait plus d'exploitation anarchique, les villageois sont tout de même plus conscients et vont eux-mêmes réprimander ceux qui adoptent des pratiques nuisibles.

L'UICN Burkina Faso affirme que la gestion décentralisée favorise la conservation des ressources forestières et de la diversité biologique. L'implication des populations amènerait une augmentation du nombre et des superficies des zones de conservation (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011). L'objectif ultime étant loin d'être atteint dans les zones riveraines du PNKT, des améliorations sont toutefois perceptibles, notamment certaines espèces en voie de disparition qui commencent à se régénérer (Zoungrana et autres, 2014). La zone du PDRD n'étant pas initialement une zone très riche en biodiversité et couverts forestiers, aucune amélioration importante n'a pu être constatée au niveau des terroirs villageois visités. Ce n'était pas non plus dans les objectifs du PDRD. La promotion de la RNA dans l'agriculture amène toutefois certains agriculteurs à vouloir se fédérer en organisation d'agroforesterie (Sankara, 2014). Une augmentation du couvert forestier est-elle envisageable dans les prochaines années?

Développements socioéconomiques

L'implantation de forêts villageoises au Burkina Faso est généralement très appréciée des populations à cause des impacts socioéconomiques remarquables et des bénéfices individuels et collectifs directs qu'elle apporte (Médah and Boussim, 2011). Dans les deux cas d'étude, la majorité des indicateurs de performance sont en effet en voie d'amélioration. Le constat le plus positif est l'amélioration des revenus qui a été mentionnée dans chacune des entrevues avec les populations. C'est un aspect important contribuant à la forte mobilisation des populations très pauvres.

Le PDRD se démarque positivement par une plus grande amélioration du renforcement des capacités techniques de ses populations et de leur engagement communautaire. Cela s'explique en grande partie par le rôle significatif des paysans facilitateurs et des points focaux relais d'information, ainsi que les rencontres de concertation et de suivi imposées par les bailleurs de fonds. Dans le cas de la commune de Nobéré, lors du projet d'entreprises forestières villageoises mené par TREE AID dans certains villages de la zone d'intervention, les entreprises accompagnées avaient bénéficié de beaucoup de formations. Weog la Viim, à travers son accompagnement

technique et ses clubs, contribuent également au renforcement des capacités techniques et de l'engagement communautaire (Guiro Ouedraogo, 2009). Tout comme TREE AID, l'association intervient principalement dans les villages riverains du PNKT et non dans l'ensemble de la commune. Le PDRD se démarque aussi par l'amélioration de l'accès à des infrastructures, telles écoles, dispensaires, forages ou aires de vaccination et d'abattage pour l'élevage. Le développement socioéconomique comme prémisse à un réel intérêt des populations envers la gestion durable des ressources faisait partie des stratégies phares du PDRD (Sankara, 2014).

Le projet de gouvernance locale, en revanche, se distingue par l'augmentation de la participation des femmes. Leur faible représentativité dans la gestion évoquée précédemment est toujours présente, toutefois leur rôle pratique est plus important, puisqu'elles sont les principales constituantes des entreprises forestières villageoises. La raison qui amène les femmes à participer est donc surtout liée au type de ressource exploitée, étant donné que les activités liées aux ressources forestières (transformation des PFNL, cueillette de bois mort et récolte de fruits) impliquent proportionnellement davantage de femmes que les activités agropastorales du PDRD.

L'intégration du droit traditionnel ou coutumier n'est pas forcément synonyme de durabilité des activités d'exploitation des ressources naturelles. Toutefois, les populations rurales burkinabées respectent encore davantage l'autorité coutumière que moderne, craignant davantage les forces mystiques que les forces de l'État (Dramé, 2014; Hagberg, 2006). Alors que la PNSF/MR va progressivement réduire l'autorité des chefs de terre coutumiers, est-ce qu'il ne faut pas se questionner sur l'efficacité du droit traditionnel sur la conservation des ressources? Jusqu'à présent, l'intégration des droits traditionnels et des connaissances locales dans les deux cas d'étude est bien limitée. Si ces indicateurs de performance sont en voie d'amélioration dans la grille d'analyse, c'est simplement pour être cohérent avec les propos des populations interrogées. Elles considèrent réellement que leurs traditions ont été intégrées, toutefois peu d'exemples concrets ont pu être mentionnés. Pourtant, selon l'UICN Burkina Faso, les techniques locales traditionnelles qui ont fait leur preuve pendant des siècles, associées aux méthodes modernes proposées par les agents techniques, favoriseraient une meilleure conservation et une exploitation plus durable des ressources (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011).

Pour ce qui est de l'accessibilité à la ressource, les problématiques de gestion foncière sont très importantes, surtout dans la zone du PDRD où les activités sont menées sur des terres appartenant à des propriétaires terriens, contrairement au projet de gouvernance locale qui est mené dans une zone forestière de propriété commune. Appartenant traditionnellement aux chefs coutumiers, les populations estiment aujourd'hui que leurs droits sur les ressources forestières se sont améliorés (Zoungrana et autres, 2014). Quant aux agriculteurs du PDRD, ils ne voient pas de changements pour ce qui est de leur accès à la ressource puisqu'ils cultivent toujours la même terre. Leur seul gain est l'accès aux bas-fonds agricoles communautaires (Sankara, 2014).

Enfin, au niveau de leur autosuffisance, tous les villageois rencontrés semblent convaincus qu'ils pourraient continuer sans support externe. Malgré le manque de moyens et de renforcement organisationnel des structures paysannes qui pourrait les freiner, les villageois sont convaincus de ne pas pouvoir retourner en arrière au niveau de leurs connaissances quant à l'exploitation durable des ressources naturelles. Maintenant qu'ils maîtrisent de nouvelles techniques, ils peuvent les partager. Un agriculteur du village de Ghô faisait le parallèle entre les partenaires et les parents accompagnant leur enfant vers l'autonomie : « si ton papa décède, tu ne vas pas arrêter d'avancer dans la direction qu'il t'a indiquée » (Mounoubou et autres, 2014). Les infrastructures socioéconomiques et sanitaires financées dans le cadre du PDRD peuvent, quant à elles, durer de 20 à 30 ans. Étant donné qu'elles résultent de besoins exprimés par les populations, ce sont des investissements qui leur profitent réellement, ce qui peut les motiver à bien les gérer.

Performance organisationnelle

L'analyse de la performance organisationnelle, en continuité avec l'analyse de la participation réalisée précédemment, permet d'évaluer les répercussions de la GPRN sur le fonctionnement organisationnel des communautés. Au regard de l'analyse, la performance organisationnelle semble s'être améliorée avec l'initiation de la démarche de GPRN. Le constat est quasiment le même dans chacun des deux cas, à l'exception de la cohésion sociale qui s'est davantage améliorée dans le cas du PDRD, en raison de l'important engagement communautaire et de la forte mobilisation de tous les villageois. À Nobéré, il n'a pas été mentionné spécifiquement que la cohésion sociale s'était améliorée, mais que tout le monde mettait du sien pour contribuer à la protection. Cela confirme qu'il y a une certaine forme de cohésion sociale qui se développe.

La compréhension de la GPRN par les populations locales est problématique. L'interprétation des villageois interrogés est qu'elle représente une participation à la surveillance ou à la protection de l'environnement, plutôt qu'une participation dans la GRN. Ils énumèrent toutes les actions qu'ils mènent pour protéger et exploiter durablement les ressources, sans préciser de quelles manières ces actions s'organisent. Tel que mentionné précédemment, la même confusion règne autour des responsabilités de chacun des acteurs. Enfin, la compréhension et l'acceptation du cadre légal sont aussi un grand défi. Les progrès sont plus visibles à Nobéré puisque la convention locale rédigée par les populations les familiarise au cadre législatif officiel. Pour parler d'amélioration, il faudrait toutefois que cette convention soit appliquée. Pour les autres législations fédérales, les populations ne sont ni informées ni intéressées.

La vision des populations et de leurs partenaires quant à la GRN est assez similaire puisque ce sont les sensibilisations, les formations et les concertations qui ont amené les populations locales à développer une vision de conservation des ressources. Dans les deux cas d'étude, il existe théoriquement une belle collaboration entre les parties prenantes. Les cadres de concertation communaux, provinciaux et régionaux favorisent une réelle synergie entre tous les acteurs de la zone d'intervention du PDRD. Le comité intervillageois de gestion forestière sert de plateforme de discussions à Nobéré et le réseau des communes permet d'échanger à l'échelle nationale et même à l'international avec les acteurs maliens. Toutefois, au niveau politique, depuis la fin de la concession de gestion du PNKT par NATURAMA, une absence de collaboration entre les associations et les services forestiers de l'État est évidente. Il y a un véritable décalage entre le discours du gouvernement et la réalité sur le terrain (UICN, 2013). Même dans la commune de Pô, la collaboration entre les différentes parties prenantes est moins harmonieuse qu'à Nobéré. Les actions des différentes associations ne sont pas concertées et les villageois confondent bien souvent chacun des projets, des programmes et des partenaires (Abipouakori, 2014). Comme il s'agit d'une commune urbaine, chef-lieu de province, il est fort probable que le plus grand nombre d'acteurs du développement rende la collaboration plus difficile.

Tel que mentionné précédemment, les populations locales adoptent une attitude de doléances face à leurs partenaires plutôt que de trouver des solutions qu'elles pourraient gérer à l'interne. Elles sont capables d'identifier les difficultés qu'elles vivent et peuvent déterminer ce qu'elles auraient besoin pour les régler. Toutefois, les solutions sont souvent hors de leur portée et elles

attendent un appui de leurs partenaires. Même si le manque de moyens est le principal problème affectant leur capacité d'adaptation face aux difficultés, l'attitude des populations par rapport aux partenaires et aux projets n'est tout de même pas celle espérée par une GPRN efficace.

4.2.3 Bilan d'analyse

L'analyse de l'efficacité de la GPRN permet de confirmer qu'elle a un effet positif sur l'état des ressources naturelles et les conditions de vie des populations. Beaucoup de progrès restent à faire pour que la GPRN puisse représenter une stratégie d'envergure nationale permettant d'assurer une gestion équitable et durable des ressources naturelles. Quelques éléments de réflexion permettent de faire ressortir les succès obtenus grâce à la GPRN et de se questionner sur certaines lacunes observées.

Lorsque des individus sont très pauvres et luttent pour leur survie, ils ont envie de manger, de se soigner, de gagner des revenus, mais pas forcément de protéger des ressources naturelles qu'ils pourraient exploiter. L'idée d'intégrer l'aménagement d'infrastructures socioéconomiques et sanitaires comme prémisse à un intérêt réel des populations est assez ingénieuse. Les populations ciblent leurs besoins prioritaires, planifient l'aménagement des infrastructures et sont responsables de leur gestion. Une fois soulagées de certains problèmes prioritaires, elles sont plus réceptives pour s'impliquer collectivement dans la GRN. Le recours à des paysans facilitateurs et à des points focaux d'information est une stratégie astucieuse pour non seulement renforcer les capacités d'un maximum d'acteurs, mais pour garantir la pérennisation des connaissances. Pour s'assurer que les actions soient les plus adaptées possible au contexte local, une collaboration avec des institutions de recherche est une bonne alternative. La concertation et le réseautage entre tous les acteurs du développement permettent une cohérence entre les actions menées dans une même zone et pourraient permettre d'améliorer la compréhension que les populations ont du rôle de chacune des parties prenantes. Pour rapprocher les communautés de tous ces réseaux d'acteurs, il apparaît pertinent que toutes les communes se dotent de conseillers en gestion forestière ou en environnement (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011), qui connaissent bien les besoins locaux, pour accompagner les services techniques de l'État ou les différents projets dans les animations et les formations.

Grâce à une participation accrue des populations, une collaboration harmonieuse de toutes les parties prenantes, une synergie dans les actions locales, la GPRN apparaît comme un remède

miracle pour tous les architectes du développement. Hobart décrit le développement comme un changement social et économique défini par la relation entre les « développeurs » et « ceux à développer » ou d'une certaine manière, entre les connaissances scientifiques et les connaissances locales (Hobart, 1993). Ce portrait monolithique du développement n'est toutefois pas forcément juste et adapté à la GPRN. Il représente plutôt l'étrange mariage entre la modernité et les traditions auquel sont confrontés les acteurs du développement. Les frontières rituelles et les valeurs culturelles traditionnelles sont adaptées pour s'intégrer dans une catégorie de connaissances compréhensibles pour les « développeurs » et être transformées en valeurs de gestion (Hagberg, 2006). Autant cette utilisation technique des traditions peut représenter un outil précieux pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, autant elle peut détruire l'identité culturelle et les repères spirituels d'une communauté. Il faut donc être très prudent dans l'intégration des traditions dans les processus de gestion moderne.

Le discours sur le développement a joué un rôle tellement important dans les sociétés africaines contemporaines qu'il est souvent difficile de représenter une société hors développement (Hagberg, 2006). La GPRN apparaît comme une alternative permettant de trouver l'équilibre dans le mariage entre les traditions et la modernité. Associer des techniques locales traditionnelles et des méthodes modernes de manière à augmenter l'efficacité de la conservation est toutefois un défi de taille. Les droits traditionnels sont plus facilement respectés que les droits modernes, mais peuvent-ils s'adapter au mode de vie actuel des populations? Peuvent-ils permettre de régler les conflits sur les ressources de plus en plus fréquents avec l'augmentation de la migration et la croissance démographique? Si le droit traditionnel n'est pas efficace, est-ce que le droit moderne l'est davantage, alors qu'il ignore les modes traditionnels d'appropriation des terres encore en vigueur aujourd'hui (Ballet et autres, 2009). En plus d'une faible compréhension de la GPRN et du rôle des différents acteurs, il a été démontré qu'aucun village ne s'était réellement approprié les textes législatifs de GRN. Face à cette difficulté d'appropriation, l'État souhaite accompagner les communes dans l'acquisition des connaissances nécessaires pour exercer le pouvoir de GRN que leur confère le CGCT (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011).

Dans ce contexte, le défi pour la GPRN n'est plus seulement d'intégrer les connaissances locales et les droits traditionnels, tel que le suggère la démarche. Elle doit plutôt favoriser l'émergence d'une réflexion locale pour trouver, à l'interne, cet équilibre entre traditions et modernité. Si la GPRN

peut amener les populations à prendre en charge des domaines de gestion autrefois réservés à l'État, elle peut sans doute également les amener à décider d'elles-mêmes jusqu'à quel point elles veulent se « développer » et quelles traditions doivent être conservées pour un futur acceptable.

4.3 Pertinence de la GPRN dans le processus de décentralisation au Burkina Faso

La GPRN semble une approche prometteuse au Burkina Faso, elle comporte toutefois quelques limites. Il apparaît intéressant de réaliser une brève synthèse des forces et des faiblesses de la GPRN, ainsi qu'une analyse des opportunités et des contraintes qu'amène le processus de décentralisation sur les perspectives d'avenir de la GPRN au Burkina Faso.

4.3.1 Forces

La plus grande force de la GPRN est la reconnaissance de la participation des populations locales et de leur légitimité dans les actions les concernant. La relation d'assistance entre les services techniques et les populations est remplacée par une relation de partenariat (D'Aquino et Seck Sidi, 2001). Un des principaux succès de la GPRN dans une perspective de décentralisation est la mise en place de structures locales de coordination donnant l'opportunité aux populations de mettre de l'avant leurs capacités d'acteurs de leur propre développement (Ballet et autres, 2009). On peut aussi penser à la dynamisation de la société civile, à l'organisation des populations et leur désir de gérer leurs propres affaires, aux outils conçus et à la reproductibilité des succès (FAO, 2004b). La prise de conscience collective favorise l'adhésion des populations et la durabilité des changements. Si les technologies introduites sont acceptées et reproduites en toute connaissance de cause par les populations, les actions adoptées risquent d'être durables (Sankara, 2014). Ces différentes forces sont les piliers sur lesquels se baser pour tirer profit au maximum de la GPRN.

4.3.2 Faiblesses

En contrepartie, le processus de GPRN est un processus long et complexe, parfois très coûteux. Les populations locales sont souvent incapables de s'autofinancer, et la faible capacité financière de l'État ne peut pas aider suffisamment (FAO, 2004b). Certains détracteurs de la GPRN diront qu'elle ne peut pas représenter une solution écologiquement viable puisqu'aucun compromis ne devrait être fait pour réellement protéger les ressources naturelles (Borrini-Feyerabend et autres, 2000). L'analyse de la performance menée précédemment permet toutefois d'affirmer que les « compromis » réalisés ont plutôt tendance à favoriser la protection des ressources naturelles. On parle même aujourd'hui d'un verdissement du Sahel grâce à des projets participatifs menés depuis

15 à 20 ans. (Sankara, 2014). Le processus complet de GPRN est toutefois trop lent par rapport au cycle régulier des projets qui durent généralement de trois à cinq ans. Le nombre élevé de rencontres et la longueur de celles-ci découragent aussi souvent les populations qui attendent des activités de terrain rapidement (FAO, 2004b).

4.3.3 Opportunités

Le nouvel environnement politique propice à la décentralisation de la gestion, la volonté politique croissante pour une gouvernance locale des ressources naturelles, l'attitude générale positive des populations à l'égard de la GPRN et l'émergence d'institutions spécialisées et de capacités professionnelles en matière de GPRN sont autant de facteurs favorables à une implantation de la GPRN (Sarrazin, 2002). Considérant que la commune représente une échelle appropriée pour la mise en œuvre de la GPRN au Burkina Faso, il est intéressant de voir quelles opportunités la décentralisation du développement peut amener pour renforcer les expériences de GPRN.

Dans la foulée de la communalisation intégrale, les nouvelles collectivités territoriales se sont vues attribuer des droits et des responsabilités avec textes législatifs à l'appui. Les textes et les responsabilités de chacun des acteurs sont cependant difficiles à interpréter pour ces nouvelles structures. Afin de favoriser l'appropriation de ces textes par les conseils municipaux et de les amener à connaître leurs droits et leurs devoirs en matière de gestion des forêts, un guide juridique pour la gouvernance communale des ressources forestières a été élaboré par le programme de l'UICN au Burkina Faso et la Commission du droit de l'environnement au Burkina Faso. (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011). Il représente un outil pertinent pour appuyer les maires et les conseillers municipaux dans leur transition vers une gestion décentralisée des ressources forestières et une maîtrise générale des mécanismes juridiques. Connaître les lois les incombant est essentiel pour les communes afin de ne pas se priver de certaines opportunités.

Par exemple, la législation forestière intègre la gestion cynégétique de la faune par les populations locales. Selon la loi, les villages riverains d'aires protégées, à travers des comités villageois de gestion de la faune rattachés aux CVD, peuvent délimiter sur leurs terroirs des zones villageoises d'intérêt cynégétique, y faire venir des chasseurs et partager les recettes avec l'État. De cette manière, la gestion de la faune contribue aussi au développement local. La loi n'a aucun caractère contraignant et chaque village reste libre de juger de l'opportunité que représente cette possibilité

dans la gestion de son terroir. Cet intérêt pour une conservation de la faune jusqu'en dehors des aires protégées et pour une pratique de la chasse plus sociale et équitable, est conforme avec les objectifs du tourisme durable. Ce concept représente d'ailleurs un intérêt de plus en plus important dans la région, notamment avec la première conférence panafricaine sur les défis et opportunités de la gestion du tourisme durable en 2012 (Balima et Sawadogo, 2012; Vermeulen, 2004). Cet exemple concret de nouvelles opportunités de développement justifie d'autant plus l'importance pour les autorités communales de bien connaître les textes législatifs et les possibilités qui s'offrent à elles.

La GPRN est bien implantée dans certains terroirs burkinabés. Toutefois, elle ne s'est réellement développée que dans les zones où des projets ont été réalisés. La démarche doit être accessible à l'ensemble des terroirs du pays. C'est dans ce contexte que certaines OSC, notamment les ONG de développement, peuvent jouer un rôle important, autant pour garantir la durabilité des projets que pour favoriser ou maintenir la participation des populations. Les OSC peuvent représenter des alliés pour les autorités communales et les services techniques et jouer un rôle significatif auprès des populations pour les intégrer dans le processus de décentralisation. Le travail des OSC pourrait être davantage reconnu et intégré dans les PCD, de manière à ce que les efforts de chaque acteur soient complémentaires et non pas concurrents (UICN, 2013).

Enfin, il ne peut pas y avoir de gestion participative sans communication. Pour que les populations s'associent à un projet, il faut d'abord qu'elles discutent de ses orientations. Plutôt qu'être considérés comme de simples récepteurs, les bénéficiaires doivent être perçus comme des acteurs de leur propre développement. Partant du constat que sans une compréhension des projets par les populations locales, ceux-ci aboutiront à un échec, la *Politique nationale de la communication pour le développement* a été élaborée par le gouvernement burkinabé et la FAO en 1999. Cette politique souligne la volonté de l'État d'associer les populations dans les activités de développement et représente un outil pour accompagner les projets de GPRN (Dramé, 2014).

4.3.4 Contraintes

Les problèmes organisationnels des gouvernements tels que la corruption, la bureaucratie, et les salaires insuffisants, le manque de ressources humaines et financières allouées à la GPRN, la pression sur les ressources par divers intérêts, la faible organisation sociale des populations locales, leur méfiance à l'égard des services techniques et le manque de connaissance en matière

de législation sont autant de facteurs pouvant limiter la GPRN (Sarrazin, 2002). La communalisation intégrale, tel qu'il vient d'être démontré, crée des opportunités favorables pour la GPRN. Toutefois, le processus même de décentralisation au Burkina Faso comporte également quelques limites d'application qui pourraient, au contraire, retarder la mise en œuvre de la GPRN.

Jusqu'à présent, un grand nombre d'insuffisances juridiques perdure au niveau de l'État, notamment la non-application, voire même l'absence, de nombreux textes. Lorsque les textes existent, ils sont souvent méconnus ou incompris des collectivités territoriales (UICN, 2013; Bouda, 2008). Cette non-application juridique prive les communes d'importantes recettes qui pourraient leur permettre une plus grande autonomie (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011). Tel que mentionné précédemment, l'inadéquation entre le droit moderne et le droit traditionnel est encore aujourd'hui une limite majeure à la mise en œuvre de la GPRN dans la mesure où la perception des populations est que « l'État leur a confisqué leur forêt et qu'elles sont reléguées au second plan dans l'administration » (Yelkouni, 2004, p. 67).

La lenteur administrative dans le transfert des ressources aux collectivités territoriales retarde la réelle prise en charge de la GRN par les communes. Ces dernières connaissent encore très vaguement les compétences relatives à l'environnement qui leur seront transférées étant donné qu'un certain nombre de textes réglementaires sont encore en chantier (UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement, 2011). Ribot a fait le constat que dans plusieurs pays dont le processus de décentralisation est en cours, le gouvernement central retarde ce transfert sous prétexte que les communes ne sont pas prêtes, qu'elles n'ont pas encore démontré qu'elles en avaient les capacités. Toutefois, sans pouvoir effectif, comment peuvent-elles faire leurs preuves (Ribot, 2003). En raison de ce manque de ressources humaines et financières, les communes rurales ont souvent de la difficulté à acquérir une légitimité auprès de la population (Yelkouni, 2012), alors qu'elles devraient être les structures les plus adaptées pour coordonner la GPRN.

« L'institutionnalisation » de la GPRN provoquée par le processus de décentralisation amène quelques difficultés d'application. Certains agents de l'État sont en effet peu motivés à transférer leurs compétences aux populations ou ne maîtrisent pas bien la démarche de la GPRN (Sankara, 2014). On observe aussi une forte tendance des PTF à s'impliquer directement dans l'exécution, voire à choisir les orientations de développement avant même de tenir une concertation collective sur les différentes options (FAO, 2004b; D'Aquino et Seck Sidi, 2001). L'obligation d'établir des

règles officielles de gestion entraîne souvent des conflits entre les différents utilisateurs. Une étude de Nielsen et Reenberg menée dans le nord du pays rapporte les difficultés à intégrer les éleveurs transhumants dans des processus de participation (Nielsen et Reenberg, 2010). Avec la dégradation des ressources, ces éleveurs sont de plus en plus étendus sur le territoire. Les conflits récurrents avec les éleveurs avaient d'ailleurs été soulevés par les représentants du village de Ghô (Mounoubou et autres, 2014). La réduction de ces conflits doit être au cœur des priorités de la gestion des aires forestières (Médah and Boussim, 2011).

Quelques facteurs non associés à la décentralisation représentent également des contraintes à la mise en œuvre de la GPRN, notamment la pauvreté qui affecte la capacité des populations à participer pleinement aux activités communautaires. Les femmes et les enfants sont les premières victimes, ce qui contribue à renforcer l'écart entre les différentes couches sociales (PNUE, 2006). La mondialisation représente également un obstacle économique potentiel. Dans plusieurs pays, la demande mondiale a créé des ravages sur les écosystèmes autant au niveau local que national, avec des populations locales souvent trop faibles pour pouvoir s'adapter (Amalric, 1999).

4.4 Caractéristiques déterminantes pour une mise en œuvre de la GPRN au Burkina Faso

En guise de synthèse, les caractéristiques déterminantes pour la mise en œuvre d'une GPRN adaptée au contexte du Burkina Faso peuvent être définies. Pour y parvenir, une revue de la littérature a été effectuée, tout en prenant en considération les potentialités du contexte burkinabé étudiées. Certaines caractéristiques recensées sortent des fondements théoriques de la démarche de GPRN, l'objectif étant de réunir les éléments favorables pour proposer une définition alternative de la GPRN qui soit durable, efficace et adaptée au contexte du Burkina Faso.

4.4.1 Participation réelle des populations

Il est préférable que le processus de GPRN soit enclenché par une motivation endogène, c'est-àdire par les populations elles-mêmes et non par des institutions publiques. C'est aux populations de se prendre en main, d'une manière durable, sans attendre après les bailleurs de fonds et les projets (FAO, 2004b). Elles ont été habituées à regarder hors de la communauté pour trouver des réponses et doivent sortir de cette dynamique de dépendance et de subordination héritée d'une trop longue période coloniale et de pratiques paternalistes de développement (Michener, 1998). Les populations locales doivent avoir accès à toutes les informations concernant la GRN et avoir la liberté, la volonté et la capacité de s'organiser, d'exprimer leurs besoins et de négocier (Borrini-Feyerabend et autres, 2000). Elles doivent être en mesure de trouver, par elles-mêmes, le juste équilibre entre leurs pratiques traditionnelles et les techniques modernes. Surtout, elles doivent avoir une compréhension globale de la dynamique dans laquelle elles sont impliquées, soit la définition de la GPRN, les responsabilités des parties prenantes, le territoire concerné, les législations importantes et les règles locales. La GPRN doit faire partie des modes de vie des populations locales (Médah and Boussim, 2011).

4.4.2 Synergie locale de développement

La GPRN ne sera efficace que si elle est comprise, acceptée et respectée par les principaux acteurs, soit l'État, les collectivités territoriales et les populations locales, et qu'ils s'accordent sur des objectifs communs (Yelkouni, 2012). Faisant partie intégrante de la planification et de la gestion, la participation doit également faire partie de la relation entre les différentes parties prenantes impliquées dans le processus. Le renforcement des partenariats locaux, régionaux et nationaux entre les communautés, les autorités de l'État et les acteurs du développement est déterminant pour une GPRN efficace (Kapoor, 2001). Des plateformes de discussions et des opportunités de réseautage doivent permettre aux différents acteurs de maintenir une cohérence et une complémentarité dans leurs actions et de s'assurer que le cadre de référence politique dans lequel ils évoluent soit stable et cohérent (Ballet et autres, 2009). Les différents partenariats doivent favoriser la recherche constante d'amélioration en intégrant notamment des institutions de recherche comme partenaires. Le milieu social dans lequel intervient la GPRN ne doit pas être discriminatoire pour un groupe d'acteurs et les règles de gouvernance et conventions locales doivent assurer une répartition équitable des coûts et bénéfices de la gestion des ressources (Roe et autres, 2009). Pour intégrer significativement les populations dans la synergie de développement, les canaux de partage d'information et de connaissances doivent être ouverts et réciproques, autant à l'échelle locale que nationale, voire même internationale. C'est-à-dire que de la même façon que les innovations techniques des pays occidentaux se retrouvent dans leurs terroirs, les stratégies locales, si elles sont efficaces, peuvent être partagées (Kapoor, 2001).

Chaque individu concerné doit être impliqué dans la prise de décision et sentir que sa contribution ait une influence. Les populations locales doivent se sentir engagées dans l'exécution et le suivi

des actions planifiées et être capables de négocier avec les partenaires extérieurs lorsque des appuis sont nécessaires. Ces derniers doivent d'ailleurs démontrer une volonté de négocier, de faire des concessions et éventuellement, de céder leur autorité (Michener, 1998). Les services d'appui technique disposent d'un nouveau cadre de référence pour leurs interventions et leurs interlocuteurs terrain sont plus avertis des enjeux. Ils doivent écouter les populations et adapter l'appui et les conseils qu'ils peuvent leur apporter. Les actions des partenaires extérieurs sont également plus visibles et apparaissent plus utiles pour les populations, car elles répondent à des requêtes qu'elles ont elles-mêmes formulées et non pas à une doléance (FAO, 2004b).

4.4.3 Structures de gestion locales autonomes et représentatives

Les communautés doivent se doter de structures d'organisation afin d'être en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités. Une institutionnalisation de la démarche participative à tous les niveaux de gestion est essentielle pour un succès durable de la GPRN (FAO, 2004b). Le renforcement des capacités des populations demeure inutile tant que les conditions institutionnelles favorables pour le faire rayonner ne sont pas en place (Borrini-Feyerabend et autres, 2000). Les structures de gestion, nouvelles ou anciennes, doivent bénéficier de renforcement des capacités organisationnelles de manière à être considérées d'égal à égal par les autres parties prenantes et pouvoir défendre les intérêts des populations. Il est important que ces structures représentent toutes les couches sociales, notamment les groupes marginalisés, et qu'elles rendent des comptes à la population. Des élections doivent être menées sur une base régulière pour s'assurer de cette représentativité. Le plus important, et souvent le plus difficile dans le contexte où elles contrastent avec les traditions, est que ces structures doivent acquérir une légitimité aux yeux de la population. Il est aussi possible de renforcer une structure possédant déjà cette légitimité. La transition vers une participation effective requiert, à ce moment, un changement de culture organisationnelle, afin d'amener une vision et des objectifs de développement plus flexibles, plus globaux et dans une perspective à long terme (Kapoor, 2001).

Les structures de gestion locales doivent contribuer à l'autonomisation des populations afin d'assurer la durabilité des actions au-delà de la période généralement couverte par les projets. Des procédures de suivi et d'évaluation doivent être établies de manière participative avec tous les acteurs impliqués pour que les populations puissent elles-mêmes évaluer ponctuellement l'efficacité des activités menées. Des formations techniques peuvent, au besoin, être offertes par

les agents techniques, surtout si elles viendraient renforcer l'autonomie des populations. Les agents facilitateurs doivent toutefois respecter les notions de la GPRN, c'est-à-dire que leur rôle n'est pas de transmettre des connaissances à des populations ignorantes, mais plutôt d'organiser les compétences locales en vue de les orienter vers une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. Les outils participatifs doivent, pour être adoptés par les communautés, faciliter le processus d'apprentissage, être adaptés pour les populations qui les utiliseront et être facilement reproductibles dans d'autres circonstances (FAO, 2004b).

4.4.4 Cadre législatif efficace et pertinent

La reconnaissance minimale des droits traditionnels est un des principes institutionnels d'Elinor Ostrom pour la gouvernance durable des biens communs (Araral, 2014). En effet, les autorités coutumières et les droits traditionnels, même s'ils ne sont pas synonymes d'égalité (Ribot, 1999), doivent être pris en considération. Il est important de reconnaître les interférences possibles avec le droit moderne (Ballet et autres, 2009) et essayer de trouver un compromis, surtout au niveau de l'accès à la terre. En effet, la sécurité foncière est fondamentale pour fournir des opportunités économiques aux individus dépendants des ressources (Sarrazin, 2002). La GPRN ne peut être efficace que si les droits de propriété sont bien définis et que les populations sont capables de contrôler la ressource à travers des règles comprises et respectées de tous (Yelkouni, 2012).

L'application de sanctions graduelles, en fonction de la gravité du délit, est un autre principe institutionnel d'Elinor Ostrom (Araral, 2014). Les conventions locales ou procès-verbaux de palabres apparaissent souvent comme les meilleurs outils légaux pour une appropriation par les populations locales. Il est important que ces dernières participent à leur élaboration pour en reconnaître la légitimité. Chaque acteur doit avoir confiance dans le respect des accords négociés et des textes légaux. En effet, le développement de la GPRN est lié à la reconnaissance de son efficacité dans les textes législatifs (FAO, 1995). Une autonomie financière devrait être possible à travers une bonne application des conventions locales.

4.4.5 Décentralisation de la GRN effective

La décentralisation, la délégation et le renforcement de l'autonomie locale sont essentiels au succès de la GPRN. Ces notions doivent être accompagnées de réformes institutionnelles restituant l'autorité de prise de décisions au niveau local, tout en s'intégrant, les cas échéants, dans les formes de gestion communautaire déjà existantes localement (Roe et autres, 2009). La

décentralisation de la GRN est un processus de changement nécessitant un appui important en termes de ressources humaines et financières (Sarrazin, 2002). Le transfert de compétences par le gouvernement central doit donc être effectif pour permettre une autonomie financière et une réelle gouvernance locale. Une législation adaptée et efficace doit accompagner le processus de décentralisation et il est important que les autorités administratives locales se l'approprient.

4.4.6 Intégration des concepts sous-jacents

La GPRN est une approche inclusive et il est important de prendre en considération et d'intégrer toute autre idée, telle que la médiation pour parvenir à des accords satisfaisants entre les acteurs, la communication participative pour associer davantage les populations ou la gestion adaptative pour maintenir une dynamique d'apprentissage continu. L'intégration des différents concepts sous-jacents ou autres notions complémentaires, à chacune des phases, ajoute une plus-value à la GPRN.

5. RECOMMANDATIONS

L'analyse de la GPRN dans les deux cas à l'étude et à travers la littérature a permis de faire ressortir les caractéristiques déterminantes d'une GPRN efficace dans le contexte burkinabé. Considérant que la GPRN représente une approche à fort potentiel de conservation des ressources naturelles dans le cadre du processus national de décentralisation, il apparaît important de se questionner sur les avenues possibles pour une meilleure application. Différentes options, autant au niveau de la gestion communale, du renforcement juridique, de la concertation entre les acteurs et du développement local permettraient à la GPRN de fonctionner plus efficacement, de rayonner davantage et de devenir un réel outil de lutte contre la pauvreté, d'amélioration des conditions de vie et de préservation de l'environnement. Ce dernier chapitre propose quelques recommandations pour un cadre optimal de mise en œuvre de la GPRN au Burkina Faso.

5.1 Réelle appropriation de la GRN par les communes

L'analyse a fait ressortir les communes comme les instances appropriées pour coordonner les activités de GPRN. Pour qu'elles s'approprient réellement la coordination des initiatives de GPRN, le transfert complet des compétences issu de la décentralisation doit être effectif. De plus, tous les acteurs locaux, autant les populations que les acteurs communaux, doivent avoir une bonne connaissance du cadre juridique de la GRN. Chaque commune devrait se doter de conseillers en environnement permanent qui travailleraient aux côtés des services techniques de l'État de manière à réellement prendre en considération les besoins locaux. Ces conseillers permettraient non seulement de pallier au manque de connaissances techniques et juridiques des acteurs locaux et communaux, mais également que ces derniers acquièrent une plus grande crédibilité aux yeux des populations locales.

Les PCD devraient être considérés comme les principaux outils de mise en œuvre de la GPRN. Une place plus importante serait accordée à l'environnement et aux ressources naturelles et les populations contribueraient davantage à leur élaboration. Les particularités et les préoccupations de chaque village y seraient intégrées. Les PCD permettraient ainsi un réel ancrage local des actions de GPRN. Dans le même ordre d'idée, une place plus importante devrait être consacrée aux OSC qui représentent des alliés pour les acteurs communaux. Ces dernières œuvraient souvent dans la zone avant la mise en place des communes rurales. Leur connaissance du milieu et

la relation qu'elles entretiennent avec les populations peuvent faciliter le travail des acteurs communaux et favoriser l'ancrage du processus participatif.

L'autonomie financière des communes dépend du transfert des ressources du gouvernement et d'une meilleure application des textes juridiques et des conventions locales. Lier la conservation des ressources naturelles à leur valorisation économique, à travers différentes activités d'exploitation, voire même d'écotourisme, pourrait garantir des revenus supplémentaires et faciliter cette autonomie financière essentielle à une gouvernance locale effective.

Pour assurer une meilleure synergie locale, les communes devraient déployer de grands efforts pour intégrer davantage les chefs coutumiers dans les mécanismes de gestion moderne. Impliquer les chefs ou leurs représentants au sein des CVD et autres comités de gestion apparaît comme une alternative intéressante pour permettre de gérer le difficile mariage entre les traditions et la modernité. Gagner l'adhésion des chefs traditionnels permettrait également aux communes de rapidement acquérir une plus grande légitimité aux yeux des populations.

5.2 Cadre juridique approprié

La sécurité foncière étant fondamentale pour le développement des populations rurales (Sarrazin, 2002), il est primordial que les communes s'approprient le cadre juridique de la GRN. Un conseil municipal transparent et représentatif devrait pouvoir amener les populations à discuter de l'équilibre à atteindre entre droits traditionnels et modernes pour une GRN durable et équitable. Les facilitateurs communaux pourraient permettre d'intégrer les minorités souvent exclues des systèmes de droit traditionnel. Toutefois, il est très important que le rythme de chaque village soit respecté de manière à favoriser une appropriation progressive et durable du cadre légal.

Ainsi, il ne faudrait pas précipiter la mise en œuvre de la PNSF/MR, au risque de confronter les pratiques traditionnelles encore en vigueur et affecter durement l'adhésion des populations comme cela a été le cas avec la RAF. La PNSF/MR a été élaborée de manière participative en accordant une place importante au droit traditionnel. Elle devrait être perçue comme un outil pour la GPRN que les communes s'approprient à leur propre rythme, tout en adaptant sa mise en œuvre en fonction des particularités de chaque village.

Enfin, des conventions locales devraient être obligatoirement intégrées dans chacun des PCD en fonction des réalités locales et des besoins. Il pourrait s'agir de conventions à l'échelle villageoise,

comme à l'échelle communale. Ce type de texte est la meilleure façon d'intégrer les populations dans les mécanismes législatifs et pourrait susciter leur intérêt à connaître les textes nationaux les concernant et ainsi s'assurer d'une meilleure connaissance locale de la législation liée à la GRN.

5.3 Espaces de concertation structurés

L'importance de la concertation entre les différents acteurs est au cœur de la GPRN. Toutefois, le risque opposé est de créer trop d'espaces de concertation sans relation directe entre eux, comme cela a été parfois le cas dans le cadre de la déconcentration des services techniques. C'est le cadre de concertation communal qu'il faut privilégier pour une GPRN effective. Toutefois, les échanges entre les communes demeurent bénéfiques dans une optique d'apprentissage continu. Les représentants des communes devraient donc multiplier les opportunités d'échanges avec les autres communes afin de partager les succès et les échecs en termes de GPRN. De la même manière, les OSC devraient également échanger de manière intercommunale afin d'optimiser leurs efforts locaux. Des initiatives de la sorte existent déjà. L'UICN a notamment organisé, en 2013, un forum national des ONG locales de protection de l'environnement (UICN, 2013). Un autre exemple de concertation d'OSC, à l'échelle régionale cette fois-ci, est la Fédération des associations de protection de l'environnement qui est en train de se mettre en place dans la région du Centre-Sud, avec un point focal dans chaque province (Abipouakori, 2014).

Ces différents cadres de concertation devraient garantir une voix aux populations en s'assurant que les personnes désignées pour y siéger soient représentatives des populations locales. Chaque village devrait déterminer, lors de l'élaboration du PCD, de quelle manière il souhaite communiquer et être représenté à l'échelle communale et intercommunale, notamment via le CVD, les différents comités de gestion, les OPA ou les groupements de femmes. Il est important de privilégier cette proximité entre les populations et les acteurs de la GRN de manière à ce qu'un suivi systématique sur l'état des ressources soit fait. Le renforcement de ces espaces de discussion pourrait également permettre d'améliorer la connaissance des rôles des différents acteurs et surtout, renverser l'attitude de doléances que les populations ont souvent à l'égard des PTF.

Une volonté du gouvernement est essentielle pour faire en sorte que son discours soit cohérent avec les réalités sur le terrain. À cet effet, les services techniques déconcentrés de l'État devraient bénéficier d'une connaissance approfondie des mécanismes de gestion participative et entretenir une réelle collaboration avec les OSC et les instances de gouvernance locale. Les dirigeants locaux

et nationaux devraient demeurer à l'affut des différentes innovations et maintenir les populations dans une dynamique d'apprentissage continu. Un programme gouvernemental pourrait être mis en place pour favoriser la recherche scientifique et le partage d'expériences à l'échelle nationale. Une stratégie de communication permettrait de réduire la distance entre la recherche scientifique et les populations locales de manière à favoriser l'émergence d'une prise de conscience endogène sur la nécessité de préserver les ressources et les moyens pour y parvenir. La stratégie de communication devrait également permettre aux populations locales de partager leurs techniques traditionnelles efficaces ou leurs innovations. L'association des techniques locales traditionnelles à des méthodes d'exploitation moderne est, en effet, essentielle pour favoriser l'appropriation par les populations locales. Celles-ci devraient sentir que leurs connaissances et leur savoir-faire contribuent au développement de leur terroir et peut-être même à d'autres zones du pays.

5.4 Valorisation de l'entrepreneuriat local

Les populations locales doivent s'approprier leur développement via des initiatives émanant d'une volonté locale. Même si les autres acteurs de la GRN peuvent venir appuyer leurs initiatives en tant que partenaires, le projet doit réellement provenir d'une volonté et de besoins locaux. Cette dynamique de gestion locale se développe généralement à travers des séances de renforcement des capacités. Au cours de ces formations, il serait intéressant de mettre l'accent sur la valorisation de l'entrepreneuriat local pour développer une plus grande autonomie et capacité de gestion des populations locales. Les initiatives qui suivront bénéficieraient d'un ancrage plus facile au sein de populations mieux organisées et capables de faire des affaires. Le plus grand nombre de formations de renforcement des capacités (techniques ou organisationnelles) ou de sensibilisation possible devrait être délivré par des paysans facilitateurs ou des points focaux issus du village, de manière à encourager une certaine pérennisation des connaissances.

La faisabilité du développement de l'entrepreneuriat local découlerait d'une volonté d'institutions financières à octroyer des microcrédits aux différentes initiatives. Un fonds public pourrait également être créé pour appuyer le développement d'entreprises locales. Ce genre d'initiatives pourrait être intégré dans les PCD et coordonné par les autorités communales. Une avenue intéressante à considérer comme entrepreneuriat local est le développement du tourisme durable, de plus en plus populaire en Afrique grâce à sa faune sauvage (Balima et Sawadogo, 2012).

CONCLUSION

La gestion participative des ressources naturelles est utilisée, depuis près de trois décennies, comme un outil de développement pour une GRN durable et équitable. L'objectif de l'essai était de faire le point sur certaines expériences où la GPRN a été appliquée au Burkina Faso afin de déterminer si cette approche était viable dans le contexte du pays et permettait une réelle amélioration des conditions de vie des populations.

Les différentes théories de la participation ont d'abord permis de définir les fondements de la GPRN et de faire ressortir les principales composantes de sa démarche de mise en œuvre. Puis, un portrait du Burkina Faso a permis de comprendre le contexte dans lequel la GRN s'opérait et l'importance capitale des ressources naturelles pour le développement des populations rurales. L'analyse de la viabilité de la GPRN au Burkina Faso a finalement été évaluée à travers deux cas d'étude, soit le projet de gouvernance locale des ressources forestières à Nobéré et le *Programme de développement rural durable* dans les régions du Nord et du Centre-Nord.

Pour la majorité des composantes de la démarche, le niveau de participation réelle des populations locales s'est avéré assez satisfaisant pour considérer la GPRN applicable au contexte burkinabé. Il a également été constaté une certaine amélioration de l'état des ressources naturelles, des conditions socioéconomiques des populations et des performances organisationnelles des structures locales grâce à la GPRN. Il est possible d'affirmer que la GPRN connaît une certaine efficacité quant à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et de supposer que des résultats plus significatifs soient observés sur le long terme. L'analyse a permis de faire ressortir les caractéristiques déterminantes d'une GPRN adaptée au Burkina Faso, soit une participation réelle des populations, une synergie locale de développement, des structures de gestion représentatives, un cadre législatif efficace et pertinent, une décentralisation effective et une capacité à intégrer les différents concepts sous-jacents et innovations.

Le processus de décentralisation en cours offre toutes les potentialités pour une mise en œuvre efficace de la GPRN sur l'ensemble du territoire du Burkina Faso. Pour un cadre d'application optimal, un effort doit être fait pour que les communes s'approprient réellement la GRN et la démarche participative qui y est associée. Le cadre juridique national doit être simplifié et accessible aux acteurs locaux et des conventions appropriées aux particularités locales doivent

être intégrées dans les plans communaux de développement. La concertation entre les acteurs doit être structurée de manière à ce que chaque espace de discussion permette une représentation transparente des populations locales. Une réelle autonomie et prise en charge des populations locales passent par le renforcement des capacités organisationnelles de celles-ci. Il est donc fortement recommandé d'encourager et de valoriser l'entrepreneuriat local, à travers des partenariats de microcrédits ou un programme national.

Il est évident que les recommandations formulées dépassent les compétences des communes et nécessitent une volonté et une adhésion totale du gouvernement central. Un courage politique est nécessaire pour prendre des décisions aussi risquées que de déléguer son pouvoir vers des structures de gouvernance décentralisées. Les défis de l'Afrique pour les prochaines années sont énormes avec la population du continent qui devrait doubler d'ici 2050 (FAO, 2009). L'exploitation durable des ressources naturelles pour en garantir une disponibilité pour les générations futures s'avère une question de survie pour l'ensemble des pays africains. Bien que l'exemple de la GPRN au Burkina Faso soit encourageant, beaucoup reste à faire pour qu'une appropriation de la gestion par les populations locales puisse garantir une exploitation durable des ressources naturelles. « Avec à peine cinquante années de souveraineté internationale, l'Afrique traverse les crises de jeunesse liées à la construction des États et la consolidation de nations » (Diouf, 2004, p.19). Le continent fait, en effet, face à une situation alimentaire alarmante, tout en étant au tournant d'une nouvelle ère de développement socioéconomique. Beaucoup de ses espoirs reposent encore entre les mains des dirigeants, mais « on ne peut ignorer sa jeunesse avide de savoir et d'éducation, ses paysans et (ses) ouvriers laborieux » (Diouf, 2004, p.19). Les orientations que prendront les dirigeants africains dans les prochaines années seront décisives pour l'avenir du continent. Aucun effort ne saura toutefois être durable et efficace sans une participation active de leurs citoyens.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- Abipouakori, H. (2014). Discussion sur la gestion participative des ressources naturelles dans la zone riveraine du PNKT. Communication orale. *Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette avec Hassane Abipouakori, animateur de Ga Mo Wigna,* 1^{er} avril 2014, Pô, Burkina Faso.
- Agrawal, A. and Ostrom, E. (2001). Collective action, property rights, and decentralization in resource use in India and Nepal. *Politics & Society*, vol. 29, n° 4, p. 485-514.
- Agrawal, A. and Gibson, C.C. (1999). Enchantment and Disenchantment: The Role of Community in Natural Resource Conservation. *World Development*, vol. 27, n° 4, p. 629-649.
- AIP2 (2011). Fondements de la participation du public d'AIP2. *In* International Association for Public Participation.

 http://iap2canada.ca/Resources/Documents/French%20Language/P03_French_IAP2_Founda tions 2011 Post Joana.pdf (Page consultée le 6 janvier 2013).
- Amalric, F. (1999). Natural resources, governance and social justice. *Development*, n° 43, p. 732-745.
- André, P., Enserink, B., Connor, D. et Croal, P. (2006). *Participation publique. Principes internationaux pour une meilleure pratique.* Publication spéciale série nº. 4, Fargo, É.-U., International Association for Impact Assessment,
- Araral, E. (2014). Ostrom, Hardin and the commons: A critical appreciation and a revisionist view. *Environmental Science & Policy*, vol. 36, n° 0, p. 11-23.
- Arnstein, S.R. (1969). A Ladder of Citizen Participation. *Journal of American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, p. 216-224.
- Bacqué, M.H. et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : quatre décennies de débats et d'expériences depuis A ladder of citizen participation de S.R. Arnstein. *Participations*, n° 1, p. 36-66.
- Balima, R. et Sawadogo, P. (2012). Table ronde 1: Assurer des retombées pour les communautés et leur participation: approche de la participation communautaire: Cas du parc W au BURKINA FASO. *Première conférence panafricaine: "La gestion du tourisme durable dans les parcs nationaux et aires protégées: défi et opportunités"*, Arusha, Tanzanie, 15 au 19 octobre 2012.
- Ballet, J., Koffi, K.J.-M. et Komena, K.B. (2009). La soutenabilité des ressources forestières en Afrique subsaharienne francophone : quels enjeux pour la gestion participative? *Mondes en développement*, vol. 4, n° 148, p. 31-46.
- Ben Yahmed, D. (2005). Atlas du Burkina Faso. Paris, Éditions du Jaguar, 116 p.

- Benkahla, A. et Hochet, P. (2013). *Gérer ensemble les ressources naturelles du territoire*. Les Éditions du Gret, 75 p.
- Berkes, F. (2004). Rethinking Community-Based Conservation. *Conservation Biology*, vol. 18, n° 3, p. 621-630.
- Bhérer, L. (2011). Les relations ambigües entre participation et politiques publiques. *Participations,* n° 1, p. 105-133.
- Blondiaux, L. et Sintomer, Y. (2002). Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative. *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35.
- Borrini-Feyerabend, G., Farvar, M.T., Nguinguiri, J.C. et Ndangang, V.A. (2000). *La Gestion Participative des Ressources Naturelles; Organisation, Négociation et Apprentissage par l'Action*. GTZ et UICN, Kasparek Verlag, Heidelberg, Allemagne, 95 p.
- Bouda, Z.H.-N. (2008). *Textes et textes de loi sur la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso.* Bogor, Indonesia, Center for International Forestry Research (CIFOR), 148 p.
- Bouda, Z.H.-N., Tiveau, D., Savadogo, P. et Ouédraogo, B. (2011). Benefits and shortcomings of decentralised forest management in Burkina Faso. *In* Geldenhuys C.J, Ham C et Ham H, *Sustainable Forest Management in Africa: some solutions to natural forest management problems in Africa. Proceedings of the sustainable forest management in Africa Symposium.* (p. 375-391). Stellenbosch, South Africa, Stellenbosch University
- Brown, K. (2002). Innovations for Conservation and Development. *The Geographical Journal*, n° 168, p. 6-17.
- Burkina Faso (2012). *Rapport national sur le développement durable au Burkina Faso; 1992 2012.*Burkina Faso, Rio + 20, Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 67 p.
- Burkina Faso. Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (2013). Rapport d'achèvement de la mise en œuvre du programme de développement rural durable (PDRD) exécuté de 2006 à 2013. Burkina Faso, 237 p.
- Burkina Faso. Ministère de l'Économie et des Finances (2008). Recensement général de la population et de l'habitation de 2006; Résultats définitifs (recensement). Ouagadougou, 52 p.
- Burkina Faso. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (2004). *Rapport national sur la gestion durable des forêts au Burkina Faso*. Ouagadougou, Burkina Faso, 25 p.
- Burkina Faso. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (2013). Le Burkina se dote d'un nouveau code de l'environnement. *Le Faso.net*. http://www.lefaso.net/spip.php?article53574 (Page consultée le 14 novembre 2013).

- Chapus, R. (2001). Droit administratif général, tome 1. 15e édition, Paris, Montchrestien.
- Commune de Nobéré (2012a). *Convention locale de la forêt de Barsé dans la Commune de Nobéré* (document interne). Nobéré, Burkina Faso, 7 p.
- Commune de Nobéré (2012b). *Plan d'aménagement et de gestion de la zone forestière de Vohoko* (document interne). Nobéré, Burkina Faso, 15 p.
- Commune de Nobéré (s.d.). Zone forestière de Vohoko dans la commune de Nobéré (document interne). Nobéré, Burkina Faso, 2 p.
- Cunnigham, J.V. (1972). Citizen Participation in Public Affairs. *Public Administration Review*, vol. 32, n° Special Issue: Curriculum Essays on Citizens, Politics, and Administration in Urban Neighborhoods, p. 589-602.
- D'Aquino, P. et Seck Sidi, M. (2001). Et si les approches participatives étaient inadaptées à la gestion décentralisée de territoire? / And if participative approaches were inadapted to decentralised territorial management? *Géocarrefour*, vol. 76, n° 3, p. 233-239.
- Délégation de la Commission Européenne (2006). *Profil environnemental du Burkina Faso.* Le Consortium AGRECO, 51 p.
- Dem, I., B. Dem et S. Dem (2014). Discussion sur la perception de la gestion participative des ressources naturelles par les populations du village de Yarci. Communication orale. *Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette avec des représentants de différents comités villageois du village de Yarci*, 4 mars 2014, Yarci, commune d'Arbole, Burkina Faso.
- Dima, A. et A. Congo (2014). Discussion sur la gestion participative dans la commune de Nobéré en lien avec le projet de gouvernance locale des ressources forestières. Communication orale. Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette avec Alima Dima, conseillère technique en environnement et Alassane Congo, adjoint au maire de la commune de Nobéré, 25 février 2014, Nobéré, Burkina Faso.
- Diouf, J. (2004). Le développement agricole, un atout pour l'Afrique. *Le Monde diplomatique*, n° décembre 2004, p. 17.
- Dipama, J. (2009). Les risques de dégradation des écosystèmes liés à la culture du coton au Burkina Faso : le cas du parc national de Pô. *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 40, n° 2, p. 29-52.
- Dramé, S. (2014). Discussion sur la communication participative comme déterminante de succès dans les projets de développement au Burkina Faso. Communication orale. *Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette avec Dr Seydou Dramé, conseiller technique du ministre burkinabé de la Communication,* 27 avril 2014, Ouagadougou, Burkina Faso.

- Engberg-Pedersen, L. (1995). *Creating local democratic politics from above: the "Gestion des terroirs" approach in Burkina Faso.* London, International Institute for Environment and Development, 33 p. (Collection Drylands Programme Issues Paper No 54).
- FAO (1995). Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique sahélienne: Bilan et perspective. *In* Département du développement durable. *Archives de documents de la FAO*. http://www.fao.org/docrep/V9974F/V9974F00.htm (Page consultée le 14 juillet 2013).
- FAO (2004a). Étude de la situation et de l'évolution des systèmes de vulgarisation et d'animation forestière en Afrique sahélienne. *In* Département du développement durable. *Archives de documents de la FAO*. http://www.fao.org/docrep/009/j2623f/j2623f00.htm (Page consultée le 07/19 2013).
- FAO (2004b). Gestion participative des ressources naturelles: démarche et outils de mise en œuvre. *In* FAO. http://www.fao.org/docrep/field/009/y5903f/y5903f00.pdf (Page consultée le 6 janvier 2014).
- FAO (2009). L'agriculture mondiale à l'horizon 2050. *In* FAO. *Comment nourrir le monde 2050*. http://www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/docs/Issues_papers/Issues_papers_FR/L%E2% 80%99agriculture_mondiale_%C3%AO_I%E2%80%99horizon_2050.pdf (Page consultée le 15 mai 2014).
- FIDA (2014a). Programme de développement rural durable. *In* Fidafrique. *FIDAFRIQUE*. http://www.fidafrique.net/rubrique94.html (Page consultée le 12 avril 2014).
- FIDA (2014b). Régénération naturelle assistée. *In* Fidafrique. *FIDAFRIQUE*. http://www.fidafrique.net/article1249.html (Page consultée le 19 mai 2014).
- Fraser, E.D.G., Dougill, A.J., Mabee, W.E., Reed, M. and McAlpine, P. (2006). Bottom up and top down: Analysis of participatory processes for sustainability indicator identification as a pathway to community empowerment and sustainable environmental management. *Journal of environmental management*, vol. 78, n° 2, p. 114-127.
- Gray, L.C. (2002). Environmental policy, land rights, and conflict: rethinking community natural resource management programs in Burkina Faso. *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 20, n° 2, p. 167-182.
- Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (2007). État des lieux des conventions locales de gestion des ressources naturelles. Ouagadougou, Burkina Faso, 31 p.
- Guiro Ouedraogo, A. (2009). Femme et gestion des ressources forestières: cas de la zone sylvopastorale de la commune rurale de Nobéré dans la Région du Centre-Sud. Diplôme d'ingénieur de conception en vulgarisation agricole, Institut de développement rural, Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, 95 p.

- Hagberg, S. (2006). The Transformation of Ritual Boundaries in Resource-Use Practices in Burkina Faso. *Africa Today*, vol. 52, n° 4, p. 109-129.
- Hessel, R., van den Berg, J., Kaboré, O., van Kekem, A., Verzandvoort, S., Dipama, J. and Diallo, B. (2009). Linking participatory and GIS-based land use planning methods: A case study from Burkina Faso. *Land Use Policy*, vol. 26, n° 4, p. 1162-1172.
- Hilhorst, T. (2008). Le rôle des instances locales de gouvernance dans la gestion des ressources naturelles au Mali, au Burkina Faso et au Niger. KIT Working Papers Series G1. Amsterdam: KIT, 30 p.
- Hobart, M. (1993). Introduction: The growth of ignorance? *In* Hobart, M., *An Anthropological Critique of Development: The Growth of Ignorance* New York,
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. et Courrau, J. (2008). Évaluation de l'efficacité: Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. 2^e édition, Gland, Suisse: UICN.
- Kapoor, I. (2001). Towards participatory environmental management? *Journal of environmental management*, vol. 63, n° 3, p. 269-279.
- KI, J. (2007). État des lieux de la décentralisation au Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso, Laboratoire citoyennetés, 90 p. (Collection ACE-RECIT).
- Lanmafankpotin, G., André, P., Samoura, K., Côté, L., Beaudet, R. et Bernier, M. (2013). *La participation publique dans l'évaluation environnementale en Afrique francophone*. Québec, Canada, Institut de la francophonie pour le développement durable, 168 p.
- Larousse (2014). Endogène. *In* Larousse. *Dictionnaire de français*. http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/endog%C3%A8ne/29340?q=endog%C3%A8ne #29218 (Page consultée le 12 mai 2014).
- Laurent, C. (2011). La Gestion Participative des Forêts, une notion devenue multiscalaire et une application différenciée sur le terrain; Le cas du Burkina Faso. Mémoire de recherche, Institut d'Étude Politiques de Toulouse, Toulouse, 102 p.
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie, économie, société,* vol. 7, p. 321-332.
- Médah, M.N. and Boussim, I.J. (2011). Community forest management: a strategy for sageguarding the dry natural forests in the context of climate change in Burkina Faso. *In* Geldenhuys, C.J., Ham, C. et Ham, H., *Sustainable Forest Management in Africa: Some Solutions to Natural Forest Management Problems in Africa* (p. 500-513). Stellenbosch University, South Africa, Department of Forest and Wood Science.

- Michener, V.J. (1998). The participatory approach: Contradiction and co-option in Burkina Faso. *World Development*, vol. 26, n° 12, p. 2105-2118.
- Mounoubou, S., K. Mounoubou et A. Mounoubou (2014). Discussion sur la perception de la gestion participative des ressources naturelles par les populations du village de Ghô. Communication orale. Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette auprès de représentants des différents comités de gestion du village de Ghô, 27 mars, Ghô, commune de Pô, Burkina Faso.
- Murphree, M.W. (2002). Protected Areas and the Commons. *Common Property Resource Digest,* n° 60, p. 1-3.
- Nana, A. (2011). Expérience de gestion d'un parc national par une organisation de la société civile au Burkina Faso Ouagadougou, Atelier CONED-SCBD, 17 p.
- NATURAMA (2003). *Guide de découverte du Parc National de Pô.* Ouagadougou, Burkina Faso, Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA), 140 p.
- Nielsen, J.Ø and Reenberg, A. (2010). Cultural barriers to climate change adaptation: A case study from Northern Burkina Faso. *Global Environmental Change*, vol. 20, n° 1, p. 142-152.
- Nonkre, M., S. Nonkre, A. Sawadogo, O. Ouedraogo, B. Ouedraogo, S. Nonkre, Y. Nonkre, A. Nonkre, S. Nonkre, M. Nonkre et R. Zongo (2014). Discussion sur la perception de la gestion participative des ressources naturelles par les populations du village de Goubi. Communication orale. Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette avec des représentants de différents comités villageois du village de Goubi, 3 mars 2014, Goubi, commune d'Arbole, Burkina Faso.
- Olowu, D. (2001). Local political and institutional structures and processes. Résumé d'un rapport préparé pour le Symposium du FENU sur la décentralisation et la gouvernance locale en Afrique, Le Cap, Afrique du Sud, 26-30 mars,
- Ouattara, P.D.L. (2014). Discussion sur la gestion participative des ressources naturelles dans la zone riveraine du PNKT. Communication orale. *Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette Prosper Ouattara, conseiller en gestion des ressources forestières de NATURAMA,* 28 mars 2014, Pô, Burkina Faso.
- Ouedraogo, D.D. (2014). Discussion sur la gestion participative dans le cadre du projet de gouvernance locale des ressources forestières de Tree Aid. Communication orale. Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette avec Daniel Désiré Ouedraogo, responsable de la gestion des ressources naturelles chez Tree Aid, 24 février 2014, Ouagadougou, Burkina Faso.
- PNUD (2013). Burkina Faso; Profil de pays: Indicateurs de développement humain. *In Indicateurs internationaux de développement humain.* http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/BFA.html (Page consultée le 22 août 2013).

- PNUE (2006). Avenir de l'environnement en Afrique 2 ; Notre Environnement, Notre Richesse Division de l'Alerte Rapide et de l'évaluation édition, Nairobi, 542 p.
- Poffenberger, M. (1994). Resurgence of community forest management in easter India. *In*Western, D., Wright, M. et Strum, S.C., *Natural connexions: perspectives in community-based conservation* (p. 53-79). Washington, États-Unis, Island Press.
- Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, Burkina Faso, Décret n°2007-610/PRES/PM/MAHRH. http://inter-reseaux.org/IMG/pdf_PNSFMR-_francais_facile-pdf_version_finale_consolidee.pdf (page consultée le 15 mai 2014).
- Ribot, J.C. (1999). Decentralisation, Participation and Accountability in Sahelian Forestry: Legal Instruments of. *Africa (Edinburgh University Press)*, vol. 69, n° 1, p. 23.
- Ribot, J.C. (1999). Représentation et pouvoir responsables dans la gestion participative et décentralisée de l'environnement. *In* Dembner, S.A. et Perlis, A., *Décentralisation et délégation de pouvoir en foresterie* FAO, Rome, Italie, Unasylva.
- Ribot, J.C. (2001). Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Ou : comment la "science" exclut les paysans. Les publications de l'IIED, 16 p. (Collection Les dossiers d'Haramata).
- Ribot, J.C. (2003). Democratic decentralisation of natural resources: institutional choice and discretionary power transfers in sub-saharan Africa. *Public administration and development*, vol. 23, p. 53-65.
- Ribot, J.C. (2007). Dans l'attente de la démocratie; La politique des choix dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Washington, World Ressource Institute, 189 p.
- Rochegude, A. et Plançon, C. (2009). Décentralisation, foncier et acteurs locaux Fiche pays Burkina Faso. *In* GRET; Professionnels du développement solidaire. *Foncier & développement*. http://www.foncier-developpement.fr/publication/decentralisation-acteurs-locaux-et-foncier-fiches-pays/ (Page consultée le 10 novembre 2013).
- Roe, D., Nelson, F. et Sandbrook, C. (2009). *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique Impacts, expériences et orientations futures*. Londres, Royaume-Uni, Série Ressources Naturelles no. 18, Institut International pour l'Environnement et le Développement, 224 p.
- Sankara, S. (2014). Discussion sur la gestion participative des ressources naturelles dans le cadre du Programme de développement rural durable (PDRD). Communication orale. *Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette avec Souleymane Sankara, représentant de l'équipe de suivi-évaluation du PDRD,* 3 mars 2014, Yako, Burkina Faso.

- Sarrazin, K. (2002). Synthèse de l'atelier international sur la foresterie participative en Afrique. Deuxième atelier international sur la foresterie participative en Afrique; Préparer l'avenir: des conditions de vie durables en milieu rural grâce à la gestion participative des ressources forestières (p. 201-219), 18-22 février 2002. Arusha, République Unie de Tanzanie.
- St-Amant-Ringuette, A. (2014). Photos prises par Amélie St-Amant-Ringuette en mars 2014 dans la commune d'Arbolé, Burkina Faso.
- Statistiques mondiales (2013). Burkina Faso. *In Statistiques et cartes des continents et des pays.* http://www.statistiques-mondiales.com/burkina_faso.htm (Page consultée le 14 novembre 2013).
- The World Bank (2005). Burkina Faso and Cote d'Ivoire West Africa Pilot Community-Based Natural Resources and Wildlife Management Project. *In* The World Bank Group. *Documents & Reports*. http://documents.worldbank.org/curated/en/2005/06/6050764/burkina-faso-cote-divoire-west-africa-pilot-community-based-natural-resources-wildlife-management-project (Page consultée le 2 janvier 2013).
- Thibault, A., Lequin, M. et Tremblay, M. (2000). Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible). Proposé pour avis aux citoyens actifs du Québec par le Groupe de travail sur la qualité de la participation publique formé à la suite du Forum sur le développement social, gouvernement du Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 23 p.
- UICN (2013). ONG locales au Burkina Faso: Quelles contributions à la conservation des ressources naturelles? Centre Mariam Juali, Fada N'Gourma, Burkina Faso, Forum des ONG locales de protection de l'environnement, 47 p.
- UICN/Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement (2011). Gestion décentralisée des ressources forestières par les communes au Burkina Faso; Guide Juridique. UICN, Ouagadougou, Burkina Faso, 68 p.
- UNdata (2013). Burkina Faso. *In Country profile*. http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=Burkina%20Faso#Economic (Page consultée le 22 août 2013).
- Vermeulen, C. (2004). La gestion participative de la faune sauvage au Burkina Faso: Les expériences du ranch de Nazinga et du parc du W. *Game and Wildlife Science*, vol. 21, n° 3, p. 313-326.
- Wily, L.A. (2002). Gestion forestière participative en Afrique: un aperçu des progrès et des problèmes. *Deuxième atelier international sur la foresterie participative en Afrique; Préparer l'avenir: des conditions de vie durables en milieu rural grâce à la gestion participative des ressources forestières* (p. 231-261), 18-22 février 2002. Arusha, République Unie de Tanzanie.

- Yelkouni, M. (2004). *Gestion d'une ressource naturelle et action collective : le cas de la forêt de Tiogo au Burkina Faso.* Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand, France, 240 p.
- Yelkouni, M. (2012). Décentralisation et dynamique des institutions dans la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest; Cas des réserves de biosphère. 52 p.
- Zoungrana, S., A.A. Regtoumda, S. Ouedraogo, M. Nana et A. Zoundi (2014). Discussion sur la perception de la gestion participative des ressources forestières par les populations de la zone forestière de Vohoko. Communication orale. Entrevue menée par Amélie St-Amant-Ringuette avec des représentants de comités villageois de gestion forestière de la commune de Nobéré (villages de Soulougré, Tewaka et Pegwendé), 26 février, Nobéré, Burkina Faso.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence canadienne de développement international (2013). Burkina Faso. *In* Gouvernement du Canada. *Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada*. http://www.acdicida.gc.ca/burkinafaso-f (Page consultée le 14 novembre 2013).
- Araral, E. (2014). Ostrom, Hardin and the commons: A critical appreciation and a revisionist view. *Environmental Science & Policy*, vol. 36, n° 0, p. 11-23.
- Borrini-Feyerabend, G., Pimbert, M., Farvar, M.T., Kothari, A. and Renard, Y. (2004). *Sharing Power. Learning by doing in co-management of natural resources throughout the world.* Cenesta, Tehran, IIED and IUCN/ CEESP/ CMWG, 456 p.
- Burkina Faso. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (2006). Actes de l'atelier technique de démarrage du programme de développement rural durable (PDRD). Ouahigouya, 48 p. 1.
- Burkina Faso. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (s.d.). Note de présentation du programme de développement rural durable (PDRD). Burkina Faso, 10 p.
- Charlick, R.B., Vengroff, R., Rudd, A.S. and Moore, C. (1983). *Animation rurale and rural development: The experience of Upper Volta*. Ithaca, New York, Rural Development Committee, Center for International Studies, Cornell University, 133 p. (Collection Special Series on Animation Rurale).
- Hardin, G. (1968). The Tragedy of the Commons. Science, vol. 162, n° 3859, p. 1243-1248.
- Julie Lefebvre (2012). Gouvernance, aires marines protégées et réduction de la pauvreté. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 111 p.
- Korbeogo, G. (2013). *Pouvoir et accès aux ressources naturelles au Burkina Faso: la topographie du pouvoir.* Éditions l'Harmattan, Paris, 298 p.
- Loi n°006/97/AD portant Code forestier, révisé en 2011, Burkina Faso.
- McCarthy, N., Dutilly-Diané, C. et Drabo, B. (2004). Cooperation, collective action and natural resources management in Burkina Faso. *Agricultural Systems*, vol. 82, n° 3, p. 233-255.
- Nguinguiri, J.C. (1998). Approche participative et développement local en Afrique subsaharienne : faut-il repenser la forme contemporaine du modèle participatif. *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15-16, p. 44-48.

- Poisson, J. (2009). *Impact de la gestion participative sur l'efficacité de conservation dans les parcs nationaux des pays sous-développés*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 110 p.
- Ribot, J.C. (1999). A history of fear: imagining deforestation in the West African Sahel. *Global Ecology and Biogeography*, n° 8, p. 291-300.
- Roncoli, C., Jost, C., Kirshen, P., Sanon, M., Ingram, K.T., Woodin, M., SomE, L., Ouattara, F., Sanfo, B.J., Sia, C., Yaka, P. and Hoogenboom, G. (2009). From accessing to assessing forecasts: an end-to-end study of participatory climate forecast dissemination in Burkina Faso (West Africa). *Climatic Change*, vol. 92, n° 3-4, p. 433-460.
- Rosillon, F., Vander Borght, P. and Bado Sama, H. (2005). River contract in Wallonia (Belgium) and its application for water management in the Sourou valley (Burkina Faso). *Water Science & Technology*, vol. 52, n° 9, p. 85-93.
- Sawadogo, L. (2006). Adapter les approches de l'aménagement durable des forêts sèches aux aptitudes sociales, économiques et technologiques en Afrique. Le cas du Burkina Faso. Jakarta, Indonésie, Center for International Forestry Research, 59 p.
- Université de Sherbrooke (2013). Burkina Faso. *In* Université de Sherbrooke. *Perspective Monde.* http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/pays/BFA/fr.html (Page consultée le 8 novembre 2013).

ANNEXE 1: Historique des principaux textes relatifs à la gestion des ressources naturelles

(tiré de : Bouda, 2008; Burkina Faso, 2012; Burkina Faso. MECV, 2004; Roe et autres, 2009)

Organisation et administration du territoire

1998 : Loi portant organisation du territoire au Burkina Faso (n° 041/98/AN)

Loi portant organisation et fonctionnement des collectivités locales (n° 042/98/AN)

Loi relative à la mise en œuvre de la décentralisation (n° 043/98/AN)

2002 : Lettre de Politique de Développement rural décentralisé

2004 : Loi portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso (n° 055-2004/AN, modifiée en 2006 n° 021-2006/AN)

2006 : Politique nationale d'aménagement du territoire

Domaine foncier

1984: Loi portant Réorganisation agraire et foncière (n° 034-2012/AN; relue 1991, 1996 et 2012)

1986: Programme national de gestion des terroirs

1992: Programme National de Gestion des Terroirs (Phase I)

2002 : Loi portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso (n° 034-2002/AN) Programme National de Gestion des Terroirs (Phase II : accent sur le foncier)

2006: Loi portant opération spéciale de délivrance de titres fonciers (n° 029-2006/AN)

2007 : Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (n°2007-610/PRES/PM/MAHRH)

2009: Loi portant Régime Foncier rural (n° 034-2009/AN)

Domaine forestier

1981: Politique d'aménagement des forêts classées

1984 : Programme national de foresterie villageoise (révisé en 1991)

1985 : Programme des "Trois luttes" (lutte contre la divagation des animaux, lutte contre les feux de brousse et lutte contre la coupe anarchique du bois)

1986 : Projet d'aménagement et exploitation des forêts naturelles pour le ravitaillement de la ville de Ouagadougou en bois de feu

1991: Plan d'Action Forestier Tropical du Burkina Faso

1995 : Politique forestière nationale

1996: Programme National d'Aménagement des Forêts

1997: Loi portant Code forestier (n°003-2011/AN; révisée en 2011)

2006 : Plan d'action de mise en œuvre des réformes institutionnelles et juridiques pour la décentralisation dans le secteur forestier

2007 : Stratégie nationale de gestion des feux en milieu rural
 Programme national de gestion des ressources forestières 2006-2015

Domaine de l'eau

1996 : Stratégie nationale de l'assainissement

1998 : Document de politique et stratégies en matière d'eau

2000 : Document-cadre sur la gestion et la maintenance des points d'eau en milieu rural et semi urbain

2001: Loi d'orientation sur la gestion de l'eau (n° 02-2001/AN)

2003 : Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE)

2004 : Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée

Plan d'action 2004-2008 de l'Office National de l'Eau et Assainissement pour l'approvisionnement en eau potable des centres urbains

Textes divers

1991: Plan d'action national pour l'environnement

1992: Plan d'Action National pour l'Environnement

1997: Loi portant Code de l'Environnement (n°006-2013/AN; révision en 2013)

2000 : Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (révision en 2003)

Plan d'action et programme d'investissement du secteur d'élevage

2001 : Stratégie nationale et plan d'action en matière de biodiversité

Stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques

2002: Loi d'orientation sur le pastoralisme (n°034-2002)

2003 : Stratégie de développement rural durable à l'horizon 2015

Loi portant code minier (n°031-2003/AN)

2006 : Politique Nationale en matière d'Environnement

2007: Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques

2010: Programme national du secteur rural

Stratégie de croissance accélérée et de développement durable

ANNEXE 2: Questionnaires d'entrevues

Partie 1: Questions aux agents techniques

Questions générales sur la GPRN dans la zone d'intervention

- 1. Comment définiriez-vous la gestion participative des ressources naturelles?
- 2. Quelles ont été les différentes étapes de l'intégration de la participation dans la GRN dans votre zone d'intervention? (historique, projets, succès, obstacles...)
- 3. Quelle place occupe aujourd'hui la gestion participative dans la GRN de la zone d'intervention?
- 4. Pouvez-vous identifier certaines forces et faiblesses de ce type d'approche en fonction des différentes expériences menées dans la zone?
- 5. Quels sont selon vous les meilleurs exemples de succès dans la zone?

Questions spécifiques au cas étudié

- 6. Quel est le rôle que vous jouez dans le projet?
- 7. Quelles sont les différentes ressources qui y sont exploitées?
- 8. De quelle manière le projet s'intègre-t-il dans le processus national de décentralisation?
- 9. Quelles sont les différentes structures organisationnelles de gestion? Y a-t-il des structures qui ont été créées spécifiquement dans le cadre du projet?
- 10. Qui sont les différentes parties prenantes impliquées dans le processus de GPRN?
- 11. Au niveau légal, comment le droit traditionnel et le droit moderne cohabitent-il? Quel est le cadre légal qui encadre la GRN de la zone d'intervention?
- 12. De quelle manière les populations locales sont-elles impliquées? Est-ce qu'elles ont été réceptives aux différents projets?
- 13. Les traditions, rituels et spiritualités des populations ont-ils été intégrés?
- 14. Comment les différentes phases de la GPRN ont-elles été appliquées : diagnostic, négociation/planification, exécution, suivi/évaluation?
- 15. Pensez-vous qu'une réelle prise en charge par les populations locales est possible à la suite du projet?
- 16. Quelles sont les forces et faiblesses de l'expérience de GPRN menée dans le cadre de ce projet?
- 17. Quelles recommandations tirez-vous de vos projets?

Partie 2 : Questions aux comités de gestion locaux

- 1. Selon vous, qu'est-ce que représente la participation dans la GRN?
- 2. Qui sont les différents acteurs impliqués dans la GRN de votre village? Quels sont les rôles, et bénéfices de chacun? Comment les responsabilités sont-elles partagées?
- 3. Quelle était la motivation des populations à embarquer dans le projet de gestion participative? Est-ce que le projet répondait à des besoins exprimés?
- 4. Comment les étapes de planification/négociation ont-elles été menées? Est-ce que vos de points de vue, connaissances, savoir-faire locaux ont été pris en considération?
- 5. Est-ce que vous considérez que vos droits sur les ressources se sont améliorés ou ont diminué?
- 6. Vos conditions de vie se sont-elles améliorées? De quelle manière?
- 7. Est-ce que votre perception et comportement en lien avec les ressources naturelles a changé? Comment? Est-ce généralisé dans l'ensemble du village?
- 8. Est-ce que vous pourriez éventuellement fonctionner sans support technique et financier externe?
- 9. Quels sont les différents succès ou difficultés que vous avez vécus?

ANNEXE 3 : Fiches techniques PDRD

(tiré de : Sankara, 2014)

FICHE TECHNIQUE N°5



RECUPERATION AGRONOMIQUE DES TERRES ENCROUTEES PAR LA TECHNIQUE DE DEMI-LUNE

Robert Zougmoré, Zacharie Zida, INERA SARIA BP 10 Koudougou Burkina Faso



Champ de demi-lune au stade levé de semis

Domaines

- Réhabilitation des sols dégradés :
- conservation des eaux et des sols ;
- fertilisation des sols en culture pluviale.

Objectifs

- Augmenter l'infiltration et le stock d'eau du sol ;
- Améliorer la fertilité du sol ;
- Récupérer les terres encroûtées à des fins d'usage agronomique ou agroforestière;
- Réhabiliter la productivité des terres encroûtées ;
- Augmenter les superficies cultivées.

Description

La demi-lune est une cuvette de la forme d'un demi-cercle ouverte à l'aide de pic, pioche et pelle. La terre de déblais est déposée sur le demi-cercle en un bourrelet semi-circulaire au sommet aplati

- Son implantation se fait par pivotement à l'aide d'un compas de 2 m de rayon. Les dimensions couramment utilisées sont : diamètre: 4 m; profondeur: 0.15 à 0.25 m
- Déterminer les courbes de niveau à l'aide du niveau à eau, du triangle à sol ou par un levé topographique et procéder au traçage (daba, pic, pioche, dent IR12 en traction bovine, tracteur, etc.). Les demi-lunes doivent être disposées géométriquement sur les courbes de niveau. L'écartement le long de la ligne est de 8 m de centre à centre soit 4 m entre 2 demi-lunes. Dans ce cas, chaque demi-lune occupe une surface théorique de 32 m². Toutefois, on a observé que cet écartement entre deux demi-lunes est réduit à 2 m dans certains cas



Demi-lune réalisée sur un zipellé

- D'une ligne à l'autre, l'espacement est de 4 m. Les demi-lunes sont disposées en quinconce, c'est à dire que la disposition de la deuxième ligne de demi-lunes se fait en décalant les demi-lunes par rapport à celles de la première ligne; de telle sorte que les extrémités des demi-lunes sur les deux lignes successives soient touiours au même niveau
- Apporter une brouettée de fumier d'étable ou de compost (35 kg) par demi-lune et mélanger la matière organique avec la terre arable
- Le nombre de demi-lunes par hectare varie en moyenne de 312 à 417 selon les espacements choisis
- Le nombre de poquets par demi-lune varie de 20 à 30
- Sur les bourrelets, on peut semer certaines légumineuses comme l'arachide (Arachis hypogea), le gombo (Hibiscus esculentus), etc. Dans ce cas, on prendra soin de ne pas trop remuer le bourrelet pour éviter de combler la demi-lune
- Certains arbustes qui poussent sur les bourrelets peuvent contribuer à reconstituer la végétation du site s'ils sont bien gérés

Performances

Les résultats de deux années d'essai à Pougyango ont montré que (Tableau I) :

- La combinaison demi-lune et fumier donne une production variant entre 1,2 à 1,6 t/ha de grains de sorgho local
- La combinaison demi-lune et compost obtient un rendement de 15 à 24 fois supérieur à celui de la demi-lune sans apport de fertilisant
- Les apports d'amendements organiques non encore décomposés (paille) associés au Burkina Phosphate fournissent des productions moyennes de l'ordre de 0,6 t/ha de grains de sorgho local
- La demi-lune seule sans aucune fumure donne une production inférieure à 0,1 t/ha de grains. Le simple fait de casser la croûte superficielle du sol afin d'améliorer l'alimentation hydrique du sol n'a pas suffit à augmenter le rendement du sorgho
- En cas de pluviométrie excédentaire comme ce fut le cas en 1999 (747 mm), les rendements baissent en raison des inondations temporaires qui influencent négativement le développement des cultures

<u>Lire aussi</u>: Zougmoré R., Zida Z., Kambou N.F., 1999. Réhabilitation des sols dégradés : rôles des amendements dans le succès des techniques de demi-lune et de zaï au Sahel. Bulletin Erosion 19: 536-550.

Tableau I: Rendements du sorgho par traitement à Pougyango en 1998 et 1999

Traitement	Poids grains (kg/ha)		Poids tige (kg/ha)	
	1998	1999	1998	1999
Demi-lune seule	41	42	114	177
Demi-lune +compost	1000	875	3125	2458
Demi-lune +fumier	1614	1104	4291	2542
Demi-lune +paillage	83	146	302	510
Demi-lune +compost+BP	927	1104	2729	2479
Demi-lune +paillage+BP	417	469	1198	1365
Demi-lune +BP+NPK+UREE	500	521	1667	1708



Demi-lune : culture d'une variété améliorée de sorgho (Sariasso 14)



Champ école de demi-lune : culture d'une variété locale de sorgho

Zones et conditions d'application

- · Zone sahélienne, pluviométrie inférieure à 600 mm; autres zones : risques d'inondations
- Travaux réalisables dans un cadre collectif ou disposer d'une main d'œuvre familiale importante
- Disponibilité de la matière organique et / ou maîtrise de la technique de compostage

Recommandations

- Aménager un cordon pierreux ou une diguette de protection en amont du champ de demi-lunes pour freiner les crues et protéger ainsi le site contre les ruissellements forts et les transports de terre par érosion lors de grosses averses
- Réaliser le bourrelet de terre en dehors de la cuvette de la demi-lune pour pouvoir disposer d'une superficie cultivable plus importante et aussi éviter le remblaiement de la demi-lune par affaissement du bourrelet par les gouttes de pluie
- Ne jamais cultiver les espaces inter demi-lunes (impluvium) qui jouent le rôle très important de collecteurs du ruissellement au profit des cuvettes de demi-lune
- Effectuer des apports conséquents de matière organique pour assurer une meilleure productivité du sol
- · Arracher très tôt les pieds de striga qui poussent dans les cuvettes
- Evaluer les rendements de culture en considérant le nombre de demi-lunes réalisé à l'hectare

Sources d'information

- INERA CRREA-CENTRE Saria, Programme GRN/SP, BP 10 Koudougou, tél.: 44 65 10 fax: 44 65 08
- > PS-CES/AGF, BP 91 Yako, tél.: 55 90 95 Fax: 55 91 48

Année de rédaction

Mars 2000

Références bibliographiques

ZOUGMORE R., ZIDA Z., KAMBOU N.F., 1999. Réhabilitation des sols dégradés : rôles des amendements dans le succès des techniques de demi-lune et de zaï au Sahel. Bulletin Rés. Erosion 19: 536-550.

ZOUGMORE R., ZIDA, Z., 2000. Rapport d'activités de recherche-développement dans le cadre du PS-CES/AGF dans le Plateau Central (INERA-département GRN/SP). Campagne 1999. INERA-UCP, 50 pp.

Lire aussi: Zouomoré R. Zida Z. Kambou N.F. 1999. Réhabilitation des sols déoradés : rôles des amendements dans le succès des

FICHE TECHNIQUE N°6



RECUPERATION AGRONOMIQUE DES TERRES ENCROUTEES PAR LA TECHNIQUE DE ZAÏ

Robert Zougmoré, Zacharie ZIDA, Frédéric Kambou INERA SARIA BP 10 Koudougou Burkina Faso



Cuvettes de zaï

Domaines

- Réhabilitation des sols dégradés ;
- Conservation des eaux et des sols ;
- · Fertilisation des sols en culture pluviale.

Objectifs

- > Augmenter l'infiltration et le stock d'eau du sol;
- Améliorer la fertilité du sol :
- Récupérer les terres encroûtées à des fins d'usage agronomique ou agroforestière;
- Réhabiliter la productivité des terres encroûtées ;
- Augmenter les superficies cultivées.

Description

Le zaï est une technique traditionnelle originaire du Yatenga (Nord du Burkina Faso).

- Elle consiste à creuser des cuvettes de vingt à quarante centimètres de diamètre et de dix à quinze centimètres de profondeur. La terre excavée est déposée en croissant vers l'aval du creux et cela aide à capter les eaux de ruissellement. Cette collecte d'eau est favorisée par l'impluvium constitué par les parties encroûtées restantes. Les lignes de zaï doivent être décalées et perpendiculaires à la plus grande pente du terrain
- La taille des cuvettes et leur espacement varient selon le type de sol et selon les régions: elles ont tendance à être plus grandes sur les sols gravillonnaires qui sont peu perméables que sur les autres types de sol (sablo-argileux ou limono-argileux). On observe de manière pratique que plus les cuvettes sont grandes, plus l'espacement entre elles est grand



Parcelle expérimentale de zaï

- Il est cependant conseillé d'utiliser la densité de semis de la culture pour réaliser les trous de zaī. Exemple du sorgho: 0,80 m x 0,40 m; Mil: 0,60 m x 0,60 m
- Dans ces cuvettes sont piégées des sables, des limons et des matières organiques déplacés par les vents secs (harmattan).
- Les cuvettes de zaï sont creusées pendant la saison sèche (novembre à mai).
- La matière organique y est ensuite apportée en quantité variable selon les paysans (une poignée de main d'adulte soit environ 300 g/trou) sous forme de fumier ou de compost avant la période des semis
- Couvrir si possible de paillis les espaces entre trou de zaī pour augmenter la rétention d'eau du sol et déclencher une activité biologique du sol par les termites
- Un cordon pierreux de protection est en général aménagé en amont du champ pour réduire la vitesse des ruissellements sur ces terres encroûtées.

Performances

De nombreuses études menées dans le Passoré et le Bam ont montré que (Tableau I):

- La cuvette seule (sans aucun apport minéral ou organique) permettait dès la première année de doubler les rendements en grains par rapport au témoin (semis sur le sol encroûté selon la méthode traditionnelle à la daba).
 Toutefois, le rendement est très faible (inférieur à 100 kg/ha de grains de sorgho)
- L'addition dans la cuvette de compost ou de fumier à la dose de 300 g par cuvette, permet d'obtenir un rendement 8 fois plus important qu'avec la cuvette sans apport de fumure (800 kg/ha de grains de sorgho).
- L'apport d'engrais (azote, phosphore, potassium) dosé à quatre-vingts kilogrammes à l'hectare ou son association au compost a permis d'atteindre 900 kg/ha de sorgho sur un zipellé de type gravillonnaire contre 690 kg/ha avec le compost uniquement
- L'association de Burkina phosphate au fumier et le paillis des espaces entre les cuvettes de zai a permis d'obtenir des rendements de 600 à 800 kg/ha de grains de sorgho
- En cas de pluviométrie excédentaire comme ce fut le cas en 1999 (747 mm), les rendements baissent en raison des inondations temporaires qui influencent négativement le développement des cultures

Lire aussi: Zauomaré R. Zida Z. Kamhau N.F. 1999. Réhahilitation des sals déaradés : râles des amendements dans le succès des

Tableau I: Rendement du sorgho par traitement à Pougyango en 1998 et 1999

Traitement	Poids grains (kg/ha)		Poids tige (kg/ha)	
	1998	1999	1998	1999
témoin	0	0	0	0
Zaï scul	375	206	2125	725
Zaī+paillage	438	181	2395	744
Zaï+paillage+BP	708	694	3906	1619





Pieds de sorgho dans une cuvette de zaï

Cuvettes de zaī réalisées sur un zipellé

Zones et conditions d'application

- Zone Nord soudanienne et sahélienne, pluviométrie de 300 à 900 mm
- Travaux réalisables dans un cadre collectif ou disposer d'une main d'œuvre familiale importante
- Disponibilité de la matière organique et/ou maîtrise de la technique de compostage

Recommandations

- Aménager un cordon pierreux ou une diguette de protection en amont du champ de demi-lunes pour freiner les crues et protéger ainsi le site contre les ruissellements forts et les transports de terre par érosion lors de grosses averses
- Effectuer des apports conséquents de matière organique pour assurer une meilleure productivité du sol
- Creuser de nouvelles cuvettes en année 2 puis revenir en année 3 sur les cuvettes de l'année 1. Ainsi, au bout de 5 ans, le zipellé devient un champ cultivable sans zaï
- Arracher très tôt les pieds de striga qui poussent dans les cuvettes

Sources d'information

- INERA CRREA-CENTRE Saria, Programme GRN/SP, BP 10 Koudougou, tél.: 44 65 10 fax: 44 65 08
- PS-CES/AGF, BP 91 Yako, tél.: 55 90 95 Fax: 55 91 48

Année de rédaction

Mars 2000

Références bibliographiques

KAMBOU, N.F., ZOUGMORE, R., 1995. Evolution des états de surface d'un "zipellé" soumis à différentes techniques de restauration des sols. Yilou, Burkina Faso. Bulletin Rés. Erosion 16:19-32.

ZOUGMORE, R., ZIDA, Z., KAMBOU, N.F., 1999. Réhabilitation des sols dégradés: rôles des amendements dans le succès des techniques de demi-lune et de zaï au Sahel. Bulletin Rés. Erosion 19: 436-450.

ZOUGMORE, R., ZIDA, Z., 2000. Rapport d'activités de recherche-développement dans le cadre du PS-CES/AGF dans le Plateau Central (INERA-département GRN/SP). Campagne 1999. INERA-UCP, 50 pp.

FICHE TECHNIQUE N°1



LUTTE ANTI-EROSIVE ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DU SOL PAR L'AMENAGEMENT DE CORDONS PIERREUX

Robert Zougmoré, Zacharie Zida, INERA SARIA BP 10 Koudougou, Burkina Faso



Cordon pierreux aménagé sur un zipellé

Domaines

Conservation des eaux et des sols, lutte contre l'érosion, maintien et amélioration de la fertilité des sols en culture pluviale

Objectifs

- Dissiper les eaux de ruissellement ;
- Augmenter l'infiltration des eaux de pluie ;
- Réduire l'érosion hydrique ;
- Conserver et améliorer la fertilité des sols.

Déscription Déterminer les courbes de niveau à l'aide du niveau à eau, du triangle à sol ou par un levé topographique et procéder au traçage

- à l'aide de daba, pic, pioche, dent IR12 en traction bovine, tracteur, etc. Selon une étude menée sur sol ferrugineux de pente 1% au Passoré (Kirsi), il est conseillé d'utiliser un écartement entre cordons compris entre 30 et 47 m
- En moyenne 3 voyages de camions de moellons sont nécessaires pour aménager un hectare
- Ouvrir un sillon d'encrage de 10 à 15 cm de profondeur et de 15 à 20 cm de largeur, et y disposer une ligne de grosses pierres.
 Renforcer cette ligne en aval avec une autre ligne de petites pierres et ramener la terre du sillon pour consolider l'assise du cordon pierreux



Réalisation d'un cordon pierreux par des producteurs

- Procéder à la végétalisation du cordon en plantant des espèces herbacées ou arbustives (Andropogon sp., Vetiveria zizanioïdes, Acacia nilotica, Ziziphus mauritiana, Bauhinia rufescens, Piliostigma reticulatum, etc.)
- Effectuer un apport de fumier ou de compost bien décomposé à la dose minimale de 2,5 t/ ha / an
- Travailler le sol toujours parallèlement aux courbes de niveau de manière à augmenter le ralentissement du ruissellement dans le champ
- Prévoir un traitement spécial des pistes et des déversoirs pour les cordons assez longs (> 100 m)
- · Entretenir les cordons en replaçant les pierres déplacées

Performances

- Le ruissellement sur un champ aménagé est réduit de 5% avec un écartement entre cordons pierreux de 50 m, 12% avec un écartement entre cordons pierreux de 33 m, et 23% avec un écartement entre cordons pierreux de 25 m, comparé à un champ non aménagé
- L'aménagement de cordons pierreux entraîne une diminution des pertes en terre de 21% avec un écartement entre cordons pierreux de 50 m, 46% avec un écartement de 33 m, et 61% avec un écartement de 25 m
- Le taux d'humidité moyen par parcelle est d'autant plus élevé que l'espacement entre cordons est plus faible.
 L'humidité du sol en amont immédiat des cordons pierreux est plus importante que sur le reste du champ
- En année de pluviosité déficitaire, le gain de production en grain par rapport au témoin est de 58% pour un écartement de 50 m, 109% pour un écartement de 33 m, et 343% pour un écartement de 25 m
- En année de bonne pluviométrie (périodes sèches moins fréquentes), les gains de production deviennent moins importants: 1% pour un écartement de 50 m, 73% pour un écartement de 33 m, 56% pour un écartement de 25 m
- En année de pluviosité excédentaire, les rendements deviennent d'autant plus faibles que l'écartement entre cordons devient plus petit. Les rendements sont très faibles en amont des cordons pierreux en raison de l'inondation permanente en ces lieux, qui entraîne une asphyxie des plantes







Dispositif expérimental d'étude du ruissellement et de l'érosion du sol. Champ aménagé de cordons pierreux

- Une analyse économique a montré que pour un producteur ayant les moellons à faible distance et utilisant son propre matériel pour l'aménagement des cordons (sans apport de fertilisants), l'écartement optimal se situe entre 23 et 45 m. Pour le cas le plus répandu d'un paysan travaillant avec l'assistance d'un projet pour le traçage des courbes de niveau et le transport des moellons, il se situe entre 30 et 47 mètres
- L'apport de 2,5 t/ha /an de fumier a induit une augmentation de 3 à 5 fois le rendement obtenu sur les champs sans aucun apport de fumure

Zones et conditions d'application

- Zone Nord soudanienne et sahélienne, pluviométrie de 300 à 900 mm
- · Travaux réalisables dans un cadre collectif ou disposer d'une main d'œuvre familiale importante
- Disponibilité des cailloux à proximité des zones à aménager
- · Bonne maîtrise des méthodes de détermination des courbes de niveau
- Disponibilité de la matière organique et / ou maîtrise des techniques de compostage

Recommandations

- Il est indispensable de réaliser des apports conséquents d'amendements organiques dans les zones aménagées en cordons pierreux pour assurer une productivité durable de la ressource sol
- Procéder à la végétalisation des cordons pierreux avec des herbacées pérennes (ex: Andropogon, Vétiver) et / ou des arbustes (Acacia, Bauhinia, Piliostigma, Ziziphus, etc.). Cela permet d'éviter le colmatage des cordons.

Sources d'information

- INERA CRREA-CENTRE Saria, Programme GRN/SP, BP 10 Koudougou, tél.: 44 65 10 fax: 44 65 08
- PS-CES/AGF, BP 91 Yako, tél.: 55 90 95 Fax: 55 91 48

Année de rédaction

Mars 2000

Références bibliographiques

ZOUGMORE, R., KABORE, D., LOWENBERG-DEBOER, J., 2000. Optimal Spacing of Soil Conservation Barriers: Example of Rock Bunds in Burkina Faso, Agronomy Journal 92, No.2: pp. 361-368.

ZOUGMORE, R., GUILLOBEZ, S., KAMBOU, N.F., SON, G., 2000. Runoff and sorghum performance as affected by the spacing of stone lines in the semiarid Sahelian zone Soil & Tillage Research 56, pp:175-183.

MANDO, A., ZOUGMORE, R., ZOMBRE, N.P., HIEN, V., 2001. Réhabilitation des sols dégradés dans les zones semi-arides de l'Afrique subsaharienne, in: Floret Ch., Pontanier R., (eds.), La jachère en Afrique tropicale, 2 vol., vol. 2, Actes du séminaire international, Dakar, 13-16 avril 1999, John Libbey Eurotext,, Paris, pp: 311-339.